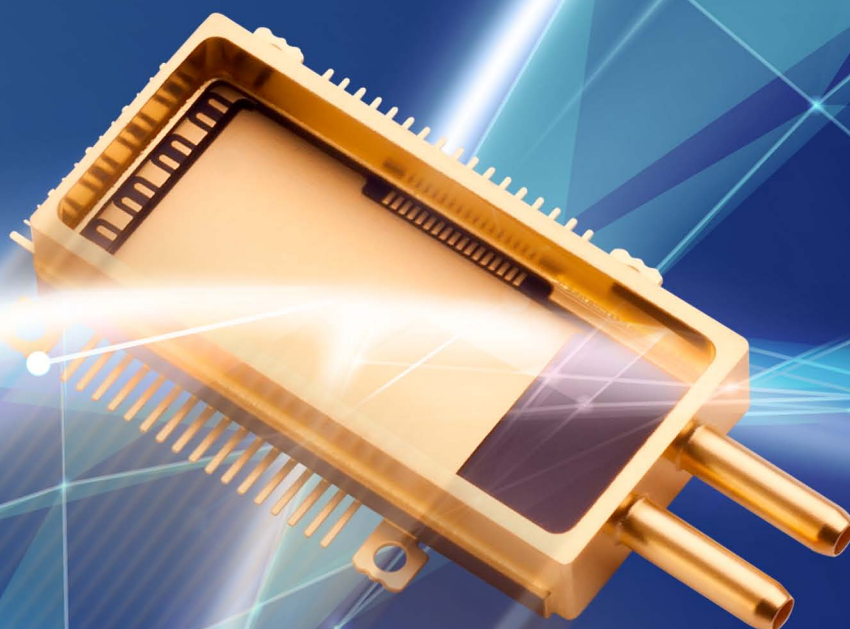




INNOVATIVE HERMETIC SOLUTIONS



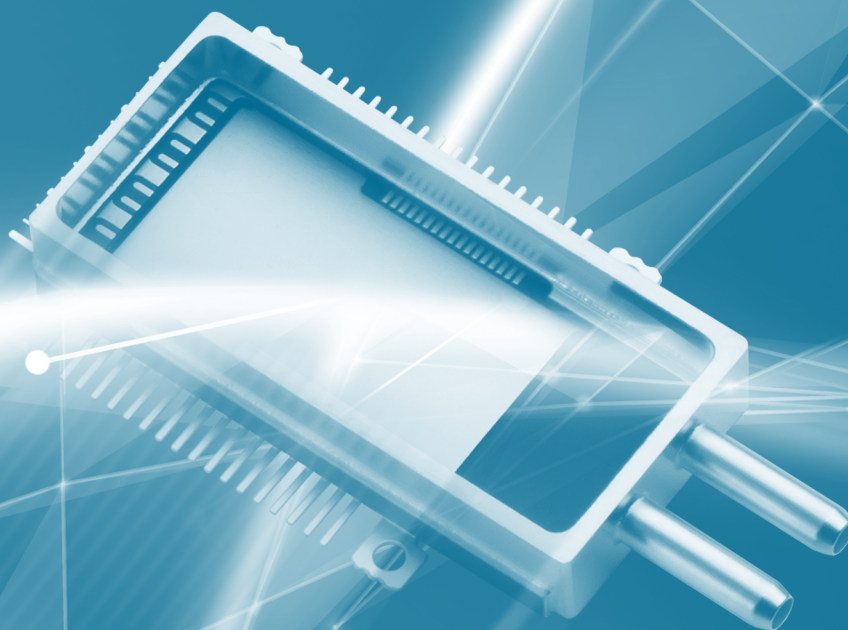
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015



INNOVATIVE HERMETIC SOLUTIONS

Le présent document de référence 2015 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 juin 2016, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

EGIDE - Société anonyme au capital de 8 943 812 euros
Siège social : Site du Sactar - 84500 - BOLLENE
338 070 352 RCS AVIGNON



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015



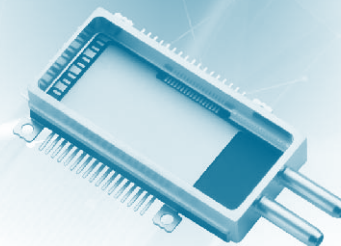


Table des matières

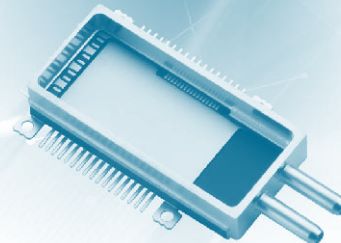
1	PERSONNES RESPONSABLES	9
1.1	Personne responsable des informations	9
1.2	Déclaration de la personne responsable	9
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	10
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	10
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	10
2.3	Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux	11
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	12
3.1	Informations financières consolidées 2013, 2014 et 2015	12
3.2	Informations financières (comptes annuels) 2013, 2014 et 2015	13
4	FACTEURS DE RISQUE	14
4.1	Risques de marchés (change, taux, action, crédit)	14
4.2	Risques juridiques	15
4.3	Risques industriels et environnementaux	17
4.4	Risques technologiques	18
4.5	Autres risques	19
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	20
5.1	Histoire et évolution de la société	20
5.2	Investissements	21
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	23
6.1	Principales activités	23
6.2	Principaux marchés	27
6.3	Événements exceptionnels	30
6.4	Position concurrentielle	31
7	ORGANIGRAMME	32
7.1	Organigramme du groupe	32
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	32
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	33
8.1	Immobilisations corporelles importantes	33
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	34
8.3	Impact environnemental de l'activité du groupe	34
8.4	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	34
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	35
9.1	Situation financière	35
9.2	Résultat d'exploitation	36



10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	38
10.1	Capitaux	38
10.2	Flux de trésorerie	38
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	38
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	39
10.5	Sources de financement attendues	39
10.6	Engagements hors bilan	39
10.7	Engagements et autres obligations contractuelles	40
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	41
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	42
12.1	Faits marquants de l'exercice 2015	42
12.2	Perspectives d'avenir	43
12.3	Événements susceptibles d'influer sur les tendances	43
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	43
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE	44
14.1	Conseil d'administration	44
14.2	Conflits d'intérêts	45
14.3	Liste des mandats	45
14.4	Informations relatives aux membres du conseil d'administration	46
14.5	Elargissement du conseil d'administration	47
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	48
15.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	48
15.2	Montants provisionnés	53
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	54
16.1	Conseil d'administration	54
16.2	Informations sur les contrats de service	54
16.3	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	54
16.4	Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques	54
16.5	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	64
16.6	Comité de direction	65
17	SALARIÉS	67
17.1	Répartition	67
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	67
17.3	Plans d'options de souscription d'actions	68
17.4	Impact social de l'activité du groupe	70
17.5	Information sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	70
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	71
18.1	Répartition du capital et droits de vote	71
18.2	Franchissement de seuils	71
18.3	Droits de vote différents	72

19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	73
19.1	Conventions réglementées	73
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	74
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	76
20.1	Informations financières historiques (2013 et 2014)	76
20.2	Informations financières pro forma	76
20.3	Etats financiers	77
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	113
20.5	Autres éléments du rapport de gestion du groupe	116
20.6	Autres informations financières	121
20.7	Politique de distribution des dividendes	122
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	122
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	122
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	123
21.1	Capital social	123
21.2	Acte constitutif et statuts	125
21.3	Marché des titres de la société	130
22	CONTRATS IMPORTANTS	131
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	131
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	132
24.1	Liste des documents et méthode de consultation	132
24.2	Document d'information annuel	132
24.3	Calendrier de parution des éléments financiers	134
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	134
26	INFORMATION EN MATIÈRE DE RSE	135
26.1	Informations relatives à l'impact social de l'activité	135
26.2	Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité	141
26.3	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	145
26.4	Vérification du rapport RSE par un organisme tiers indépendant	147
27	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION	149





1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur James F. Collins, Directeur général

1.2 Déclaration de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence 2015 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux,

- figurant au paragraphe 20.4 du document de référence enregistré sous le numéro D14-0510 en date du 13 mai 2014, qui contiennent des observations. Ces observations sont présentes dans le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2013 : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2.1 des états financiers » et dans le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2013 : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans les notes 1.1 et 2.1 de l'annexe. »
- figurant au paragraphe 20.4 du document de référence enregistré sous le numéro D15-0576 en date du 9 juin 2015

Les informations financières de l'exercice 2015 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.4 du présent document.

Fait à Trappes, le 3 juin 2016

James F. Collins
Directeur général

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

SYC SAS

Monsieur Bernard Hinfray
26 rue Cambacérès - 75008 Paris
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet JWA démissionnaire.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Dans le cadre de la réorganisation interne des mandats de commissariat aux comptes dans le groupe RSM Paris, la société SYC SAS ne sollicite pas son renouvellement afin de permettre la nomination de la société RSM Paris en lieu et place. Sous réserve de l'approbation de la 7ème résolution proposée à l'assemblée générale du 16 juin 2016, le mandat confié à la société RSM Paris expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Matthieu Moussy
63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 29 juin 2001

Renouvellement : assemblée générale mixte du 26 juin 2013

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

MBV & Associés (anciennement SYC Audit)

26 rue Cambacérès - 75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Le Mer, démissionnaire. Il est précisé que la société SYC Audit a été absorbée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine le 22 novembre 2010 par son associé unique, la société de commissaires aux comptes MBV & Associés.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Dans le cadre de la réorganisation interne des mandats de commissariat aux comptes dans le groupe RSM Paris, la société MBV & Associés ne sollicite pas son renouvellement afin de permettre la nomination de la société Fidinter en lieu et place. Sous réserve de l'approbation de la 8ème résolution proposée à l'assemblée générale du 16 juin 2016, le mandat confié à la société Fidinter expirerait à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Madame Anik Chaumartin

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 26 juin 2013, en remplacement de Monsieur Etienne Boris qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.3 Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 222-8 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe Egide au titre des exercices 2014 et 2015 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	SYC S.A.S				PricewaterhouseCoopers Audit			
	2014		2015		2014		2015	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Audit								
Commissariat aux comptes	64 300	97%	67 300	90%	88 200	100%	82 465	100%
Diligences directement liées	2 000	3%	7 250	10%	-	-	-	-
Sous total	66 300	100%	74 550	100%	88 200	100%	82 465	100%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	66 300	100%	74 550	100%	88 200	100%	82 465	100%

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées 2013, 2014 et 2015

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2015.

Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Les états financiers du groupe au 31 décembre 2015 sont les onzièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2013, 2014 et 2015 peuvent être sélectionnées :

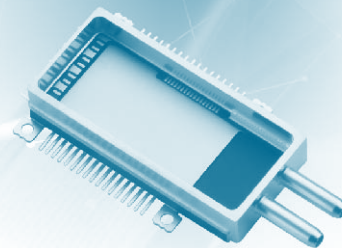
En milliers d'euros	2013 IFRS	2014 IFRS	2015 IFRS
Chiffre d'affaires	20 386	19 967	20 591
Résultat opérationnel	(664)	(935)	(1 483)
Résultat financier	(237)	71	105
Quote-part de résultat des activités abandonnées	385	NA	NA
Résultat net	(516)	(863)	(1 378)
Actifs non courants	3 500	4 751	5 487
Trésorerie disponible	512	4 077	2 773
Dettes financières	2 782	4 393	4 724
Capitaux propres	3 655	7 380	6 989
Total du bilan	10 487	15 495	15 762

Le 31 octobre 2013, Egide SA a procédé à la cession de la totalité des titres qu'elle détenait dans Egima et Egide UK Ltd. Ces filiales sont donc sorties du périmètre du groupe au 31 décembre 2013. Les résultats de ces filiales jusqu'à la date de cession sont présentés sur une ligne particulière de l'état de résultat global « Quote-part du résultat des activités abandonnées », en y incluant les écritures de consolidation relatives à ces cessions.

En 2014, Egide SA a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 4,8 millions d'euros nets, ce qui explique le renforcement des capitaux propres et de la trésorerie disponible. Par ailleurs, la société a obtenu de Bpifrance les financements de certains de ses Crédits d'Impôts Recherche (CIR) et les préfinancements de ses Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE), ce qui explique l'augmentation des dettes financières (impact de la présentation de ces financements en normes IFRS).

En 2015, le groupe a démarré une activité de fabrication de boîtiers céramique HTCC sur le site d'Egide USA, qui n'a pas généré de chiffre d'affaires au cours de l'exercice. Les coûts de démarrage (0,67 million d'euros) expliquent la dégradation des résultats en 2015 malgré l'augmentation du chiffre d'affaires consolidé.

Voir chapitre 20.3.1 (comptes consolidés) du présent document.



3.2 Informations financières (comptes annuels) 2013, 2014 et 2015

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes annuels d'Egide SA pour les exercices 2013, 2014 et 2015 peuvent être sélectionnées :

En milliers d'euros	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires	12 869	12 982	12 342
Résultat exploitation	(1 277)	(1 365)	(1 487)
Résultat net	(389)	(1 204)	(1 052)
Actif immobilisé net	2 143	2 473	4 642
Trésorerie disponible	394	3 955	2 589
Dettes financières	210	437	814
Capitaux propres	3 667	7 259	7 255
Total du bilan	7 289	10 804	11 383

En 2014, Egide SA a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 4,8 millions d'euros nets, ce qui explique le renforcement des capitaux propres et de la trésorerie disponible. Par ailleurs, la société a obtenu de Bpifrance les préfinancements de ses Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE), ce qui explique l'augmentation des dettes financières.

En 2015, Egide SA a subi une perte de chiffre d'affaires, ce qui a impacté négativement le résultat d'exploitation. Les fonds levés en 2014 ont été partiellement utilisés par Egide USA dans le cadre de l'installation d'une ligne de fabrication de produits céramique HTCC, augmentant à due concurrence la valeur des titres de la filiale (et donc de l'actif immobilisé). L'obtention d'un prêt de 600 k€ octroyé par Bpifrance explique l'augmentation des dettes financières.

Voir chapitre 20.3.2 (comptes sociaux) du présent document.

4 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir (voir également § 4.1.3 - Risques de taux)

4.1.2 Risques de change

En 2015, Egide a réalisé 66 % de ses ventes à l'exportation, dont 44 % à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 15 % à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 2,0 millions de dollars (contre-valeur : 1,8 million d'euros), Egide USA Inc. a facturé pour 9,4 millions de dollars (contre-valeur : 8,5 millions d'euros). En 2015, la parité du dollar face à l'euro (1,1096 en moyenne sur l'année contre 1,3288 en 2014) a eu un effet significatif sur le chiffre d'affaires du groupe, notamment lors de la conversion en euros des ventes de la filiale américaine. Ainsi à parité constante, le chiffre d'affaires du groupe facturé en USD aurait été 16 % plus faible. Cependant cette évolution de la parité a été quasiment neutre sur la marge puisque dans le même temps, les achats du groupe en devises ont vu leur contre-valeur en euro diminuer considérablement.

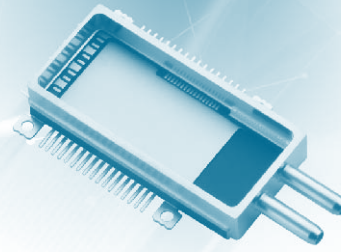
Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (1,5 million de dollars en 2015) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs étrangers (1,6 million de dollars en 2015). L'éventuel solde positif en dollars est conservé sur des comptes bancaires ouverts dans cette devise ; en cas d'insuffisance de devises, les dollars sont achetés au cours du jour sur le marché à partir des comptes en euros. Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

(en milliers au 31 décembre 2015)	USD
Actifs en devises	5 356
Passifs en devises	1 095
Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse)	+ 4 261
Position hors bilan	-
Position nette après gestion	+ 4 261
Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain)	- 43
Cours du 31 décembre 2015 (1 euro =)	1,0887
Impact en milliers d'euros	- 39

Voir également le paragraphe 20.3.1.5.2.3 du présent document de référence (gestion des risques financiers de l'annexe aux comptes consolidés).



4.1.3 Risques de taux

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0.60 %. En mai 2012, Egide USA Inc. a signé un contrat de financement avec la Bank of America, basé sur la valeur des encours clients et du stock, et dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : BBA LIBOR Daily Floating Rate + 3,50 %.

Un prêt régional de maintien de l'emploi a été reçu en juillet 2010 par Egide SA, accordé par la région Provence Alpes Côte d'Azur pour 200 000 € et par le département de Vaucluse pour 100 000 €. Ces emprunts ne présentent aucun risque de taux puisqu'il s'agit de prêts à taux zéro remboursables en 7 ans avec un différé de 2 ans.

Un prêt SOFIRED-PME a été reçu en décembre 2015 par Egide SA, accordé par Bpifrance pour un montant de 600 000 € dont 30 000 € ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. Cet emprunt ne présente aucun risque de taux puisqu'il supporte un taux fixe de 3,85 % l'an. D'une durée de 7 ans, il bénéficie par ailleurs d'une franchise en capital de 2 ans.

Les financements accordés à Egide SA par Bpifrance en contrepartie du nantissement de ses créances de Crédits d'Impôt Recherche et Crédits d'Impôt Compétitivité Emploi font l'objet d'un calcul quotidien d'intérêts basé sur Euribor 1 mois moyenne du mois précédent majoré de 3 % l'an.

Enfin, un financement long terme de 1,56 million de dollars a été obtenu en mai 2012 par Egide USA Inc. auprès de la Bank of America, pour financer l'acquisition de son bâtiment industriel, au taux égal au BBA LIBOR Adjusted Periodically Rate + 3.5 %. Cet emprunt inclut une clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut » (existence de 2 covenants attachés à cet emprunt) et une clause par laquelle, en cas de non-respect de l'un des covenants, la banque se réserve le droit d'appliquer un taux majoré de 6 points par rapport au taux contractuel. A la clôture de l'exercice 2015, les deux covenants bancaires étaient respectés.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Les placements financiers sont réalisés par le biais de comptes à terme, dont la rémunération est fixée à l'ouverture de ces comptes. Il n'y a donc pas de risque de taux sauf à devoir clôturer les comptes avant leur échéance initialement prévue.

Voir également § 10.7 - Engagements et autres obligations contractuelles

4.1.4 Risques actions

La société ne détenant directement ni actions ni actions propres, elle n'est pas exposée au risque actions.

4.2 Risques juridiques

Voir également §20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage

4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. Le cas échéant, la société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

4.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

4.2.3 Assurances

Egide SA et sa filiale Egide USA ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont décrits ci-après :

En millions	Couverture maximum	
	Egide SA	Egide USA
Risques industriels	18,4 M€ - Franchise 0,01 M€	14,5 M\$
Bris de machine	0,12 M€	N/A
Pertes d'exploitation	Marge brute annuelle - Franchise 3 j	2,4 M\$
Responsabilité civile	10 M€	10 M\$
Déplacements professionnels	5 M€	N/A
Auto-mission	Illimitée	N/A
Automobiles	Illimitée	1 M\$
Marchandises transportées	0,15 M€	N/A
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	N/A
Responsabilité civile employeur	0,15 M€	0,15 M€
Arrêt de travail et maladie	N/A	0,5 M\$

Le montant total des primes enregistrées en 2015 s'élève à 311 k€ (199 k€ pour Egide SA et 112 k€ pour Egide USA). Par ailleurs, les différentes polices d'assurance font l'objet de mises à jour régulières par les différents courtiers en charge de leur suivi.

4.2.4 Litiges sociaux

Il n'existe aucun litige social dont l'impact serait significatif sur les comptes du groupe.

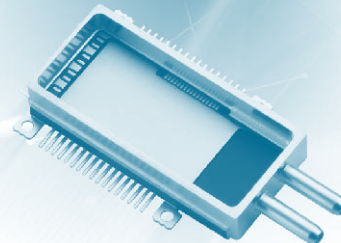
4.2.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Egide n'a pas réellement de lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses clients. En 2015, le premier client a représenté 19 % et le deuxième 14 % du chiffre d'affaires consolidé contre respectivement 17 % et 10 % en 2014. Néanmoins, 68 % des ventes ont été réalisées avec les 10 premiers clients du groupe et quand l'un d'eux réduit son activité, l'impact sur les ventes peut être important. En 2015 comme en 2014, 80 % du chiffre d'affaires est réparti sur 20 clients (sur un portefeuille d'environ 150 clients actifs).

La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs, même si certains d'entre eux se révèlent stratégiques pour la société ou pour ses clients. Ces fournisseurs sont régulièrement suivis par le directeur achats et le directeur qualité afin de s'assurer qu'ils maintiennent le niveau de qualité requis pour satisfaire aux exigences d'Egide.

4.2.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le chiffre d'affaires réalisé en Chine et en Thaïlande (environ 14 % des ventes en 2015 contre 11 % en 2014 et 16 % en 2013) l'est soit avec des filiales de clients européens ou américains, soit avec des entreprises sous-traitantes de renommée internationale implantées localement (comme Sanmina-SCI ou Fabrinet par exemple), ce qui met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. Pour les ventes réalisées avec des clients chinois locaux, les relations de longue date avec ces derniers permettent de limiter les risques de non-paiement. En cas d'incertitudes sur un nouveau client, un paiement d'avance ou un acompte lui sera demandé.



4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. Néanmoins, l'utilisation de produits dangereux (hydrogène, produits chimiques) dans le cadre de l'exploitation augmente les conséquences que pourraient avoir une explosion ou un incendie non rapidement maîtrisés.

En matière d'accident du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles. L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée et pourrait nécessiter d'avoir à procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à cette allergie.

4.3.2 Risques matières premières

Les matières utilisées par Egide sont principalement le Kovar (alliage fer-nickel-cobalt), le molybdène, l'acier, le cuivre-tungstène et le verre pour ce qui concerne le scellement verre métal et l'alumine (à la place du verre), le tungstène et le paratungstate pour ce qui concerne le scellement céramique métal. En matière de traitement de surface, la société utilise principalement du nickel et de l'aurocyanure.

L'évolution des prix des matières premières a bien évidemment un impact sur la valeur des stocks mais il reste limité dans la mesure où la part matière pure représente environ 10 % du coût d'un boîtier. En effet, la part la plus importante provient de la sous-traitance de ces métaux (usinage, emboutissage, moulage), part qui reste indépendante du niveau de prix de la matière travaillée.

En ce qui concerne l'impact de l'évolution du prix de l'or, il est soit répercuté au client par le biais d'une facturation additionnelle spécifique ou bien il fait l'objet d'un réajustement lors de la prochaine cotation du produit. Cependant, compte tenu des faibles épaisseurs déposées sur nos produits (1,27µ en moyenne), l'impact reste mesuré.

Les composants achetés par Egide sont spécifiques à chaque client et à chaque produit. Leur achat est déclenché uniquement lorsque l'on reçoit une commande. Comme évoqué plus bas (paragraphe 4.3.3), notre métier ne permet pas d'avoir des rendements de production de 100 % ; il se peut donc que l'on reste avec des composants en surplus en stock, d'où notre politique de provisionnement (expliquée au paragraphe 20.3.1.5.3.7).

Le traitement spécifique du Kovar est lié au fait qu'il s'agit de matière première brute, elle-même utilisée par les fournisseurs d'Egide (usineurs ou emboutisseurs) pour fabriquer nos composants de base (fonds, cuvettes, cadres, broches, etc...). Cette matière est un alliage de fer, de nickel et de cobalt ; elle est généralement stockée sous forme de plaques de 1828 x 382 mm de différentes épaisseurs (de 7 à 16 mm) ou de tubes de différents diamètres et ne s'altère pas dans le temps. Durant le boom du marché des télécoms des années 1998/2000, Egide utilisait jusqu'à 3 tonnes de Kovar par mois. Après l'éclatement de la bulle internet, le besoin en structures usinées en Kovar a très fortement baissé et la consommation est tombée à environ 1 tonne par an. Pour tenir compte de ce taux de rotation devenu très lent, la société a décidé de provisionner son stock au taux de 75 %, et de maintenir ce taux depuis plusieurs années indépendamment du niveau d'activité. En effet, le Kovar a une valeur minimum de revente en tant que matière première de base et il est appliqué au stock la règle de la juste valeur (valeur marché). A titre d'information, le stock de Kovar était de 7,8 tonnes au 31 décembre 2015.

4.3.3 Risques métiers

Le métier d'Egide est de fabriquer des boîtiers d'interconnexion hermétiques. Combinant plusieurs briques technologiques et nécessitant une expertise de haut niveau, notre industrie ne permet pas d'assurer un rendement de 100 %. Par contre, il est parfois possible de retravailler des pièces mauvaises pour les rendre bonnes.

Quand un produit se révèle non hermétique chez le client, c'est-à-dire refusé par son propre contrôle d'entrée, il est très rapidement retourné pour réparation ou remplacement. Cela donne lieu à l'émission d'un avoir si le retour est accepté par Egide. Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles, des provisions sont enregistrées si des retours qualifiés sont intervenus après la période considérée (par le biais d'avoir à émettre). Excepté ces avoirs à émettre, il n'est enregistré aucune provision relative à un retour potentiel d'un client (les retours étant très peu nombreux chez Egide, cette provision ne pourrait qu'être statistique et la société préfère se baser sur la réalité des retours qui interviennent en général très rapidement après la livraison, permettant de les prendre en compte en comptabilité).

Une fois les produits acceptés par les clients, c'est-à-dire validés par leur contrôle d'entrée, Egide n'est plus responsable des problèmes qui pourraient survenir ultérieurement (pas de garantie après-vente). Aussi, aucune assurance spécifique n'est souscrite par la société autre que la responsabilité civile liée aux dommages corporels, matériels et immatériels causés après livraison (hors applications spatiales et aéronautiques).

Les rendements de production qui n'atteignent pas 100 % sont inhérents au métier et concernent aussi bien Egide que ses concurrents. Cet état de fait est connu et est d'ailleurs intégré lors du calcul des cotations de boîtiers.

4.3.4 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Le processus de fabrication de boîtiers hermétiques entraîne l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure (solution d'or et de cyanure). Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont ainsi régulièrement inspectés.

Préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000, Egide avait fait procéder à un audit d'environnement qui n'avait révélé aucun risque.

L'ensemble des équipements de production utilisés au sein du groupe Egide répond aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...). Egide SA est par ailleurs certifiée ISO 14001.

4.4 Risques technologiques

4.4.1 Lancement de produits de substitution

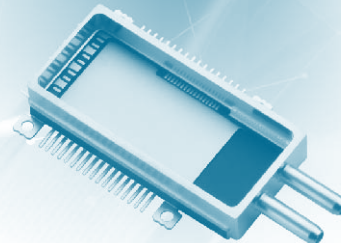
Les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les lasers pour télécommunication haut débit ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou plus généralement la sécurité.

Cependant, dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, d'autres solutions pourraient être utilisées.

4.4.2 Baisse des prix

Certaines applications auxquelles les produits d'Egide s'adressent sont positionnées "haut de gamme" (télécommunications optiques, industries spatiale et aéronautique, défense et sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque notamment du fait du retour à de forts volumes de production. Pour ce qui concerne d'autres produits dont la technologie est plus simple et les volumes plus élevés, les acteurs des pays asiatiques sont souvent mieux placés en termes de prix. Egide a choisi de ne pas chercher à les concurrencer aveuglément pour ne pas affecter son niveau de marge mais reste néanmoins attentive aux prix marchés demandés par ces clients et met tout en œuvre pour répondre à cette demande, souvent synonyme de volumes importants, en recherchant constamment à réduire ses coûts de production.

De plus, et à chaque fois que cela est possible, une recherche de fournisseurs à bas coût mais fiables est effectuée pour les composants utilisés dans la fabrication de nos boîtiers, ce qui permet de limiter les effets d'une baisse des prix de vente sur les marges et de proposer au client un prix satisfaisant par rapport à la concurrence.



4.5 Autres risques

4.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques reste très difficile à acquérir. Il faut en effet être en mesure de produire de façon régulière, dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais également aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide. Néanmoins, le phénomène de baisse des prix évoqué plus haut facilite la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif où la technologie utilisée ne requière pas forcément autant de compétences que celles, haut de gamme, détenues par Egide.

4.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés "high tech"

La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications, en 2009 dans l'aéronautique ou en 2010 dans le spatial. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats, même si depuis peu, les cycles sont très rapprochés, de forte amplitude et liés à un environnement économique et financier mondial de plus en plus impactant et pas forcément en lien direct avec nos débouchés (crise des « subprimes » de 2008, baisse du cours du pétrole en 2015 par exemple).

4.5.3 Risques politiques liés aux implantations géographiques

Les unités opérationnelles du groupe implantées en France ou aux Etats-Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur situation géographique. L'installation du site de production français à quelques kilomètres d'une centrale nucléaire n'a jamais posé de problème particulier.

4.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient peut avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société peut présenter un certain risque de liquidité, même si au cours de l'année 2015, le volume quotidien moyen d'échanges est resté élevé avec 64 352 titres échangés par jour (soit 1,544 % du capital) contre 62 412 en 2014 ou 4 544 en 2013.

4.5.5 Risques liés aux phénomènes météorologiques

Les sites français et américain de production ne sont pas situés dans des zones particulièrement touchées par des phénomènes météorologiques d'ampleur.

L'impact de phénomènes climatiques particulièrement soudains et dangereux (les inondations en Thaïlande en 2011 ou l'ouragan Sandy sur la côte Est des Etats-Unis en 2012 par exemple) peut cependant être significatif si les clients du groupe installés dans les zones géographiques concernées sont touchés. Cela reste heureusement rare et malheureusement en dehors de toute maîtrise par la société.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 338 070 352. Elle était préalablement enregistrée sous ce même numéro au registre du commerce et des sociétés de Versailles avant le transfert du siège social décidé le 28 mai 2010.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé Site Sactar - 84500 Bollène - France (Tél : 04 90 30 97 11) depuis le 28 mai 2010. Il était situé auparavant au 2 rue René Descartes, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes - France (Tél : 01 30 68 81 00), où sont restés les bureaux administratifs.

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par les dispositions du code de commerce ainsi que par ses statuts.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

1986 : création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité "encapsulation" de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers « intelligents ».

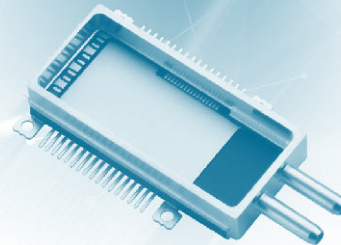
1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : éclatement de la "bulle Internet", qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représentait alors plus de 95 %).

2002 : acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.



2002 : ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société.

2009 : crise économique mondiale (subprimes) impactant tous les marchés de la société et nécessitant une réorganisation industrielle du groupe. La filiale marocaine Egima cesse son activité.

2010 : sortie de crise au second semestre de l'année, forte progression des marchés infrarouge et retour significatif du marché des télécommunications par fibre optique. Transfert juridique du siège social (voir § 5.1.4).

2011 : un bon premier semestre en termes de chiffres d'affaires mais un ralentissement au cours du second semestre à cause d'une crise économique liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis, ayant entraîné une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes à court terme.

2012 : une situation économique mondiale qui s'enlise dans la crise, impactant fortement les marchés d'Egide SA. Ceux des filiales américaine et anglaise restent moins touchés.

2013 : la filiale anglaise Egide UK et la filiale marocaine Egima sont cédées.

2014 : le groupe construit une stratégie ambitieuse autour de ses métiers de base, les boîtiers hermétiques pour applications critiques. Il modifie sa gouvernance en dissociant la fonction de président du conseil (assurée par Philippe Brégi) et celle de directeur général (assurée par Eric Michel puis par James F. Collins).

2015 : le plan stratégique est mis en œuvre. La duplication de la ligne de fabrication de boîtiers céramique HTCC de Bollène (France) sur Cambridge (USA) démarre, financée par une augmentation de capital de 5 millions d'euros, dans le but de fournir au marché militaire américain soumis aux restrictions ITAR des boîtiers céramique fabriqués localement. La première commande est livrée à un client américain, leader dans le domaine de l'imagerie thermique. Le déploiement du réseau commercial, démarré fin 2014, s'est poursuivi et les investissements en équipements sur le site de Bollène ont démarré.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par le groupe concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les sites de production américain et français. En 2015, l'investissement majeur a concerné la création d'une ligne de fabrication de boîtiers céramique HTCC sur le site américain du groupe, où 1,5 million d'euros ont été investis dans une salle blanche avec ses équipements (dont 0,2 million d'euro étaient en immobilisations en cours au 31 décembre 2014), ainsi que dans une ligne de traitement de surface dédiée. Sur le site français, divers matériels destinés à améliorer la maîtrise des procédés de fabrication ont été également été achetés, de même qu'un nouvel ERP dont la mise en service est prévue dans le courant de l'année 2016.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour les années 2013 à 2015 sont les suivantes :

En milliers d'euros	2013	2014	2015
Immobilisations incorporelles	0	33	131
Terrains et constructions	55	0	0
Installations techniques et outillages	631	170	1 618
Autres immobilisations	45	38	81
Total	731	241	1 830

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements du groupe pour l'exercice 2016 est de l'ordre du million d'euros dont environ 60 % est prévu pour Egide SA (réfection des climatisations, nouveaux équipements, sécurité des installations, amélioration des performances, entretien des bâtiments) et 40 % pour Egide USA (deuxième four haute température pour la céramique, sécurité des installations, entretien des bâtiments). Ces investissements seront financés sur fonds propres ou en crédit-bail pour les équipements de production.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

Chez Egide SA, des investissements destinés à automatiser ou moderniser certains processus de production pour en abaisser le coût seront indispensables pour augmenter la compétitivité de l'entreprise. La mise en conformité des bâtiments industriels devra également nécessiter quelques investissements à un horizon moyen terme. L'ensemble de ces engagements est évalué à environ 2 millions d'euros répartis sur plusieurs années.

Chez Egide USA, les investissements significatifs liés à la ligne de production céramique HTCC ayant été réalisés, il n'est pas prévu d'autres engagements importants en dehors des dépenses de renouvellement d'équipements habituelles.

5.2.4 Nantissements des actifs

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant en date du présent document :

Nantissement sur immobilisations :	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles	31 mai 2012	1 ^{er} juin 2027	1 835 675	18 847 892	-
Corporelles					9,74 %
Financières					-
Total			1 835 675	18 847 892	9,74 %

Le nantissement correspond au bâtiment et au terrain d'Egide USA qui a été donné en garantie à la Bank of America qui a octroyé un emprunt à la filiale américain pour financer le rachat dudit tenant immobilier. Au 31 décembre 2015, le solde de cet emprunt est de 1 199 k€.

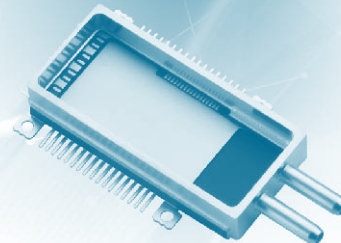
Il est précisé que le capital ne fait l'objet d'aucun nantissement.

5.2.5 Nantissements des biens acquis en crédit-bail

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements liés aux contrats de crédit-bail existant chez Egide SA en date du présent document :

Date de l'inscription	Equipement	Montant	Date d'échéance
14 février 2013	Véhicule Peugeot 208	17 184 €	9 février 2017
16 janvier 2015	15 PC portables	21 659 €	9 décembre 2017
13 mars 2015	Rhéomètre	35 322 €	11 février 2020
13 mars 2015	Machine de découpe céramique	20 604 €	11 février 2020
17 juillet 2015	Machine de mesure dimensionnelle	45 600 €	15 juin 2020
15 février 2016	Machine de mesure dimensionnelle	42 000 €	14 décembre 2020
26 mars 2016	Tour d'usinage	68 400 €	15 février 2021
Total		250 769 €	

Il est précisé qu'aucune inscription de même nature n'existe chez Egide USA.



6 APERÇU DES ACTIVITÉS

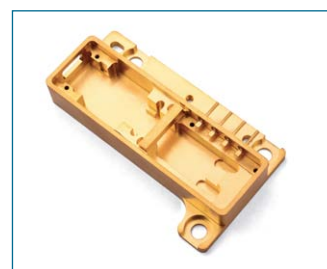
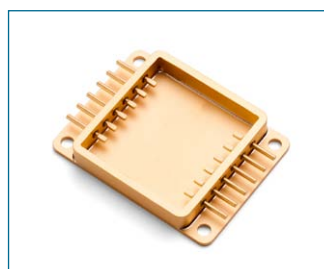
6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques¹.

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique² et modélisation hyperfréquence³. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit sa propre céramique et a la capacité de fabriquer des perles de verre.



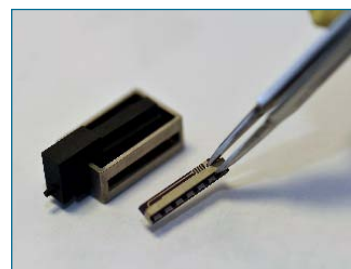
6.1.1.1 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que par exemple le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.



⁽¹⁾ Science de l'étude de composants permettant la génération, la transmission, le traitement (modulation, amplification) ou la conversion de signaux optiques

⁽²⁾ Etude des composants électroniques qui émettent ou interagissent avec la lumière, base des télécommunications par fibre optique

⁽³⁾ Analyse d'une onde radio de fréquence très élevée, comprise entre 1 et 100 GHz, utilisée dans l'électronique

Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques. Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphie, remplaçant ainsi les perles de verre.

D'autres boîtiers utilisent soit des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge, soit des fonds céramique complexes sur lesquels sont reportés des cadres métalliques pour les applications télécoms.

Intégration d'éléments passifs

S'appuyant sur son expertise d'assemblage complexe, Egide a étendu son domaine d'activité en réalisant pour certains de ses clients l'intégration de composants passifs (éléments dissipants, TEC⁴, optiques, ...). Cette offre fait dorénavant partie de la proposition Egide et permet au client de rester centré sur son métier de base.

6.1.1.2 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or, Nickel ou Argent), sur une ligne de traitement de surface semi automatisée ou manuelle selon les sites de production et les applications.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- nickelage des composants céramiques avant leur assemblage
- pré traitements des composants métalliques
- dorure des boîtiers verre - métal et céramique au stade final de la fabrication
- argenture de joints

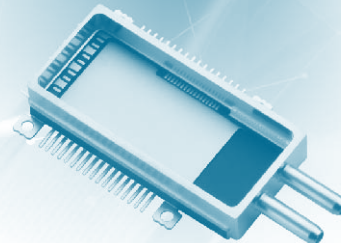
La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production sont des atouts majeurs pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.



6.1.1.3 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou "céramique cofritée à haute température". Source de miniaturisation et de connectivité complexe, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation d'inserts, de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules) ou de composants spécifiques répondant aux besoins des marchés infra-rouge ou télécoms haut de gamme.

⁽⁴⁾ Thermo Electric Cooler ou refroidissement thermoélectrique (technique de refroidissement utilisant la thermoélectricité. On utilise pour cela des composants nommés « modules Peltier » qui transforment un courant électrique en une différence de température)



De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou « green tape »)

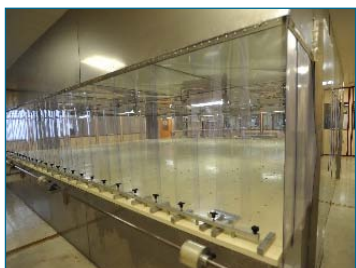
La céramique "crue" est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin d'établir la conduction d'une couche à l'autre.

Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique "crue" dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine – tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).



6.1.1.4 Les perles de verre

Egide fabrique des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre – métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600°) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.



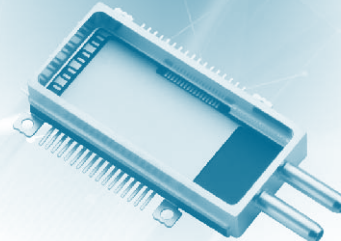
6.1.2 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2013		2014		2015	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	13 156	64,6	12 412	62,2	13 460	65,4
Produits céramique	6 891	33,8	7 249	36,3	7 020	34,1
Etudes	314	1,5	190	0,9	100	0,5
Autre (dont vente d'or)	25	0,1	116	0,6	11	0,0
Sous total boîtiers (Egide SA et Egide USA)	20 386	100,0	19 967	100,0	20 591	100,0
Produits Egide UK + location Egima	2 468	-	-	-	-	-
Total	22 854	-	19 967	-	20 591	-

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2013		2014		2015	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	5 611	43,7	5 400	41,7	5 020	41,3
Produits céramique	6 891	53,7	7 249	56,0	7 020	57,8
Etudes	314	2,5	190	1,4	100	0,8
Autre (dont vente d'or)	24	0,1	116	0,9	11	0,1
Sous total boîtiers Egide SA	12 840	100,0	12 955	100,0	12 151	100,0
Produits verre-métal	7 546	100,0	7 011	100,0	8 440	100,0
Produits céramique	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Etudes	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous total boîtiers Egide USA	7 546	100,0	7 011	100,0	8 440	100,0
Total boîtiers (Egide SA + Egide USA)	20 386	-	19 967	-	20 591	-



6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide a étendu ses activités aux marchés de l'aéronautique civile, de la sécurité et des applications industrielles de l'infrarouge. Cette répartition historique ne correspond plus aujourd'hui à la réalité des productions du groupe, un même boîtier pouvant avoir à la fois un débouché militaire ou industriel. Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle segmentation des marchés a été mise en place, basée sur les applications, quel que soit le secteur final adressé.

6.2.1 L'imagerie thermique

Sont classés dans cette famille les boîtiers pour famille de produits utilisant les radiations infrarouges pour former une image. Les boîtiers pour l'imagerie thermique peuvent concerner tant les détecteurs refroidis par cryogénie pour des applications militaires ou spatiales que des détecteurs sophistiqués dits « non refroidis » pour des applications militaires, industrielles, automobiles ou médicales.

Dans le domaine militaire, les boîtiers fournis par Egide sont utilisés dans la fabrication de caméras thermiques très haute définition, avec une portée de plusieurs kilomètres en vision nocturne. Le désir de renforcer la sécurité a rapidement étendu ces applications infrarouge à des domaines multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz... Dérivées des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

Ce marché de l'imagerie thermique est en plein essor (Source : Marketandmarkets), la part des composants étant évaluée à 6,2 milliards de dollars en 2015. La croissance moyenne attendue est, toujours selon cette étude, de 6,3 % entre 2015 et 2020.

Faisant principalement appel à la technologie céramique, les boîtiers pour applications infrarouges sont pour le moment fournis par Egide SA. Grâce à la mise en place de la ligne de production céramique HTCC sur le site d'Egide USA, opérationnelle depuis la fin de l'année 2015, le marché militaire américain qui requiert une production locale pourra également être servi par la filiale américaine du groupe.

6.2.2 Les boîtiers de puissance

Sont classés dans cette famille les boîtiers utilisés par les convertisseurs de courant. Les applications les plus fréquentes sont les convertisseurs DC-DC, les moteurs électriques, les variateurs de fréquence, les hybrides de puissance, propulseurs de puissance pour les marchés de la défense, du spatial et de l'aéronautique.

Faisant principalement appel à la technologie verre-métal, les boîtiers pour applications de puissance sont majoritairement fournis par Egide USA au sein du groupe, la part réalisée par Egide SA étant plutôt à destination du secteur aéronautique (calculateurs de régulation des moteurs ou FADEC - Full Authority Digital Engine Control).

6.2.3 L'optronique

Sont classés dans cette famille les boîtiers pour famille de produits émettant, détectant ou recevant de la lumière. L'application finale la plus connue du domaine concerne les télécommunications par fibre optique.

Ainsi, les boîtiers d'Egide se retrouvent directement dans plusieurs types de sous-ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables :

- les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre,
- les récepteurs, qui font l'opération inverse,
- les modulateurs, qui servent à transformer un signal optique continu en suite de 0 et de 1,
- les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance,
- les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications,
- les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal,
- les commutateurs de longueurs d'onde (WSS) qui permettent la réutilisation d'une même longueur d'onde par plusieurs utilisateurs.

Si les réseaux longue distance et métropolitains en fibre optique représentent une grosse partie du marché télécoms, les besoins émis par les data-centers émergent rapidement, avec de très gros volumes et des prix serrés. Absent de ce dernier marché, le groupe entend bien profiter de son fort développement et a engagé dès 2016 des actions destinées à se positionner avec une offre concurrentielle.

Les boîtiers pour l'optronique font principalement appel à la technologie céramique et sont pour l'instant fournis par Egide SA, le site américain restant dédié aux produits soumis aux contrôles ITAR (International Trade in Arms Regulations).

6.2.4 Les boîtiers hyperfréquences

Sont classés dans cette famille les boîtiers utilisés par des ensembles qui fonctionnent à des fréquences comprises entre 3 et 100 GHz. Les applications les plus fréquentes concernent les marchés militaires, spatiaux et des télécommunications, notamment les stations de base sans fil (tours cellulaires), les réseaux Wi-Fi, les antenne de satellites, les radars, le contrôle du trafic aérien ou les réseaux de transport de données par fibres optiques.

Ils sont généralement fabriqués en utilisant la technologie céramique HTCC, bien qu'il y ait également des connecteurs verre-métal (GPO, GPPO, etc.) qui répondent aux besoins des clients ; les boîtiers hyperfréquence peuvent donc être fournis par les deux entités du groupe.

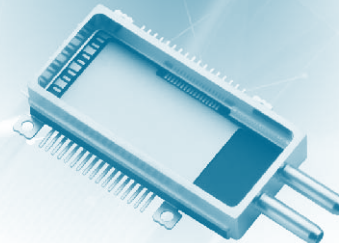
6.2.5 Répartition du chiffre d'affaires par applications

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par applications est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2013		2014		2015	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	6 436	31,6	8 410	42,1	9 248	44,9
Puissance	6 009	29,5	5 569	27,9	5 863	28,5
Optronique	4 500	22,1	3 287	16,4	2 542	12,4
Hyperfréquences	1 908	9,4	1 353	6,8	1 735	8,4
Autres	1 533	7,5	1 348	6,8	1 203	5,8
Sous total boîtiers (Egide SA et Egide USA)	20 386	100,0	19 967	100,0	20 591	100,0
Produits Egide UK + location Egima	2 468	-	-	-	-	-
Total	22 854	-	19 967	-	20 591	-

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par applications est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2013		2014		2015	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	5 030	39,2	7 129	55,1	7 637	62,9
Puissance	1 493	11,6	1 126	8,7	639	5,3
Optronique	4 171	32,5	2 998	23,1	2 079	17,1
Hyperfréquences	1 064	8,3	692	5,3	1 015	8,3
Autres	1 082	8,4	1 010	7,8	781	6,4
Sous total boîtiers Egide SA	12 840	100,0	12 955	100,0	12 151	100,0
Imagerie thermique	1 406	18,6	1 280	18,3	1 612	19,1
Puissance	4 516	59,9	4 445	63,4	5 223	61,9
Optronique	329	4,4	289	4,1	463	5,5
Hyperfréquences	844	11,2	660	9,4	719	8,5
Autres	451	5,9	338	4,8	423	5,0
Sous total boîtiers Egide USA	7 546	100,0	7 012	100,0	8 440	100,0
Total boîtiers (Egide SA + Egide USA)	20 386	-	19 967	-	20 591	-



6.2.6 Les clients

La société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. On peut citer entre autres Foxconn Optical Interconnect (CyOptics), Fabrinet, JDSU, Photop, Sanmina, Alcatel Thales III/V Lab, Astrium, Crane, FLIR, International Rectifier, MBDA, Sagem, SCD, WGST, BKO, Snecma, Sofradir, Textron, Thales Alenia Space, Aéroflex, Ulis ou Welwyn Components.

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2015, tous segments d'activité confondus, ont représenté 68 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients 53 % et le premier client du groupe 19 %. En 2014, ces chiffres étaient respectivement de 68 %, 52 % et 17 %.

Sur la base de ce portefeuille clients, Egide n'estime pas nécessaire de prendre une assurance-crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage. Il arrive par ailleurs qu'une avance à la commande soit demandée à des nouveaux clients, notamment asiatiques. Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients. La durée des contrats commerciaux dépend souvent de la quantité de produits commandés. Pour des projets avec des faibles volumes, les commandes couvriront une période de quelques semaines et seront régulièrement prises au cours d'une année ; pour des programmes impliquant des volumes plus importants, les commandes couvriront une période de plusieurs mois (jusqu'à 18 mois) avec un cadencement des livraisons, voire plusieurs années s'il s'agit de contrats cadres. S'il existe des contrats significatifs, ils sont mentionnés au chapitre 22.

L'organisation commerciale du groupe s'appuie sur des salariés directs pour chacune des filiales opérationnelles (5 chez Egide SA et 3 chez Egide USA) ainsi que sur un réseau d'agents non exclusifs mais spécialisés en produits « high-tech » couvrant l'Italie, le Royaume Uni, les Etats-Unis (Côte Ouest, Côte Est et Floride), la Chine, l'Inde, Israël, la Russie et la Corée du Sud. En octobre 2015, un directeur marketing a rejoint le groupe ; il est basé en France.

6.2.7 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2013		2014		2015	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	6 315	31,0	7 400	37,1	7 100	34,5
Union Européenne (hors France)	1 709	8,4	1 477	7,4	1 251	6,0
Amérique du Nord	8 401	41,2	7 600	38,1	9 074	44,1
Reste du monde	3 961	19,4	3 490	17,4	3 166	15,4
Sous total boîtiers (Egide SA et Egide USA)	20 386	100,0	19 967	100,0	20 591	100,0
Produits Egide UK + location Egima	2 468	-	-	-	-	-
Total	22 854	-	19 967	-	20 591	-

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2013		2014		2015	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	6 315	49,2	7 400	57,2	7 100	58,4
Union Européenne (hors France)	1 694	13,2	1 413	10,9	1 151	9,5
Amérique du Nord	889	6,9	652	5,0	784	6,5
Reste du monde	3 942	30,7	3 490	26,9	3 116	25,6
Sous total boîtiers Egide SA	12 840	100,0	12 955	100,0	12 151	100,0
France	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Union Européenne (hors France)	15	0,2	64	0,9	100	1,2
Amérique du Nord	7 512	99,6	6 948	99,1	8 290	98,2
Reste du monde	19	0,2	0	0,0	50	0,6
Sous total boîtiers Egide USA	7 546	100,0	7 012	100,0	8 440	100,0
Total boîtiers (Egide SA + Egide USA)	20 386	-	19 967	-	20 591	-

6.3 Événements exceptionnels

Le marché des télécommunications (optronique) a connu une crise d'une exceptionnelle ampleur en 2001 et 2002, qui s'est poursuivie jusqu'à mi 2010 malgré un sursaut en 2008. Elle avait conduit à la fermeture du site de production de Trappes.

En 2009, c'est une crise économique mondiale qui a touché tous les secteurs de l'économie, ses conséquences ayant été particulièrement sévères pour toutes les sociétés du groupe Egide. Elle a d'ailleurs conduit la société à mener une réorganisation industrielle, notamment par un repositionnement de la filiale Egide USA sur ses marchés militaires domestiques (entraînant la réduction de moitié de ses effectifs), un transfert de la production de produits télécoms vers le site de production français et l'arrêt de l'activité exercée sur le site marocain à compter du 1^{er} juillet.

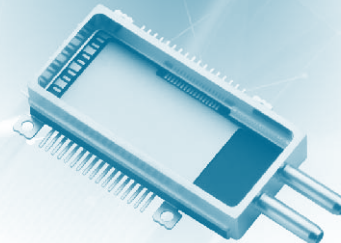
En 2011, la crise liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis a eu des répercussions sur l'industrie, entraînant une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes. Pour Egide, cela s'est d'abord traduit par des rééchelonnements de livraisons au cours du troisième trimestre, puis par des reports de livraisons sur les premiers trimestres 2012 là où la demande était positionnée sur le quatrième trimestre 2011. Tous les clients de la société ont été plus ou moins touchés par ce phénomène, et ce quel que soit leur secteur d'activité. Les clients télécoms ont cependant été les plus touchés, ce qui s'est traduit chez Egide par une révision à la baisse du chiffre prévu au second semestre 2011. L'année 2011 s'est donc close sur une progression du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2010, mais dans des proportions (+ 9 %) moindres par rapport aux attentes de début d'année.

En 2012, la crise économique mondiale s'est installée durablement et a impacté le développement d'Egide SA, seule au sein du groupe à servir en volume le marché des télécommunications, particulièrement touché par cette crise. S'est ajouté un événement géopolitique qui a eu pour conséquence la quasi disparition, toujours dans les ventes de l'entité française, d'un important client militaire israélien consommateur de produits infrarouges. Dans ce contexte morose, seuls les domaines militaires américains, spatiaux européens et industriels anglais ont affiché une croissance, néanmoins insuffisantes pour compenser les pertes subies sur les autres marchés.

En 2013, les restrictions budgétaires ont touché pour la première fois les dépenses militaires aux Etats-Unis, ce qui a fortement impacté les ventes d'Egide USA à partir du 2^{ème} trimestre de l'année, qui sont restées inférieures au budget prévu. Chez Egide SA, un client majeur a dû faire face à une mutation non anticipée de la demande de ses clients vers une gamme de produits ne faisant pas appel aux boîtiers fournis par Egide, ce qui a fortement impacté le chiffre d'affaires de la société.

En 2014, les ventes du groupe dans le secteur des télécoms ont encore baissé, à cause notamment de la disparition d'un client (dépôt de bilan), de la réduction de la demande d'un autre et du moins bon démarrage que prévu du marché chinois sur les produits 100 Gb/s pour lequel Egide est qualifié.

Des événements tels que ceux indiqués ci-dessus restent par définition imprévisibles. Pour se prémunir des conséquences qu'ils entraînent (sur le chiffre d'affaires et sur les résultats), Egide s'attache à diversifier au maximum ses secteurs d'activité et tend à se maintenir au niveau le plus élevé de l'état de l'art, les produits de très haute technologie ayant tendance à résister le mieux à la conjoncture économique.



6.4 Position concurrentielle

Les concurrents d'Egide restent peu nombreux au niveau mondial et sont soit des grands groupes internationaux, dont une branche fabrique des composants électroniques, soit des sociétés filiales de grands groupes, soit des petites structures de type familial. Dans cet univers, Egide est quasiment le seul acteur indépendant dont l'unique activité est la fabrication de boîtiers hermétiques.

Généralement, on rencontrera les concurrents américains plutôt sur la technologie verre – métal alors que les japonais sont spécialisés en technologie céramique. Les autres concurrents asiatiques sont quant à eux plus actifs sur des produits standard à bas coût, qu'ils soient en verre - métal ou en céramique, et ils s'adressent généralement à leurs marchés locaux.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Applications ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	Etats Unis	IT, P, O, HY	€ 1,43 milliard ⁽²⁾	New York	€ 10,4 milliards ⁽³⁾
Kyocéra	Japon	IT, O, HY	€ 1,70 milliard ⁽⁴⁾	Tokyo	€ 15,7 milliards ⁽⁵⁾
Electrovac	Autriche	P, HY	Non disponible	Non cotée	-
Schott	Allemagne	O	Non disponible	Non cotée	-
Sinclair	Etats Unis	P, O	Non disponible	Non cotée	-
NTK	Japon	O, HY	€ 0,43 milliard ⁽⁶⁾	Tokyo	€ 3,8 milliards ⁽⁵⁾
Hirai	Japon	O	Non disponible	Non cotée	-
Metallife	Corée	O	Non disponible	Non cotée	-

⁽¹⁾ IT : imagerie thermique – P : puissance – O : optronique – HY : hyperfréquences

⁽²⁾ source : Rapport annuel. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2015 pour l'activité "électromécanique" - \$1,56 milliard contre \$1,60 milliard en 2014

⁽³⁾ source : New York Stock Exchange. Cours au 29 avril 2016

⁽⁴⁾ source : Communiqué financier du 29 janvier 2016. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2015 pour l'activité "semi-conducteurs" (année civile) - ¥ 223,4 milliards contre ¥ 207,9 milliards en 2014 (année civile)

⁽⁵⁾ source : Tokyo Stock Exchange. Cours au 28 avril 2016

⁽⁶⁾ source : Communiqué de presse du 29 janvier 2016. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2015 pour l'activité « composants céramique » (année civile) - ¥ 56,9 milliards contre ¥ 49,6 milliards en 2014 (année civile)

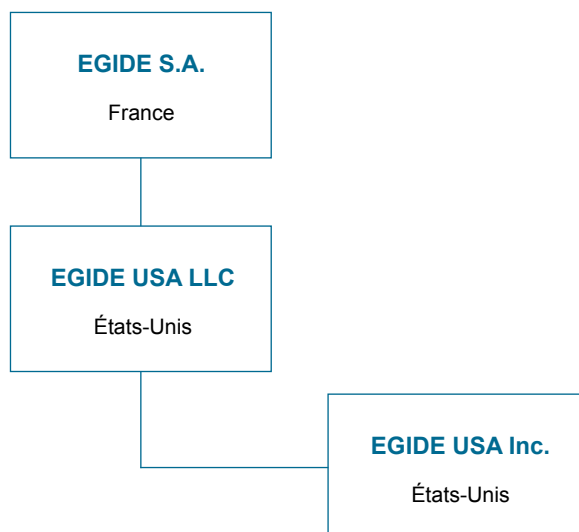
Les concurrents principaux sont présents sur toutes les applications servies par le groupe Egide. Au contraire, les concurrents qu'Egide rencontre moins souvent s'adressent plutôt aux applications optroniques, et dans certains cas, dans le domaine de la puissance ou des hyperfréquences. Grâce à son usine de San Diego aux Etats-Unis, Kyocéra peut proposer des produits céramiques aux clients américains de la défense, ce que peut dorénavant faire Egide USA. Il reste à la filiale américaine du groupe à se positionner sur les nouveaux contrats à venir, la qualification d'anciens produits sur des contrats existant n'étant pas économiquement intéressant pour les clients potentiels.

Dans cet environnement, Egide n'est dépendant d'aucuns brevets ou licences, ses procédés de fabrication comme ceux de ses concurrents étant généralement basés sur un savoir-faire et l'expérience de ses équipes.

Au niveau mondial, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers,...), et occupe une position de tout premier plan aux côtés de Kyocéra.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement 100 % du capital de sa filiale Egide USA LLC aux Etats-Unis, qui elle-même détient directement 100 % du capital de la société Egide USA Inc., basée également aux Etats-Unis.

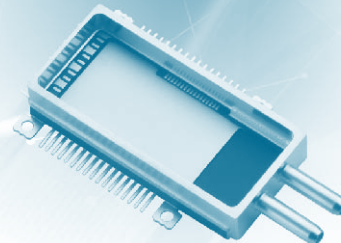
Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc.

Egide SA et Egide USA Inc sont des sociétés qui ont leur activité économique propre dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion. A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire et vendre indépendamment l'une de l'autre. Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA et Egide USA ont le même président et le même directeur général. Elles possèdent chacune leur propre services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études, assurance qualité et services de production. Les directions financière, commerciale et achat sont commune aux deux entités, étant précisé que les salariés en charge sont rattachés à Egide SA.

Les différents échanges entre les sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter-sociétés. Depuis la modification des dispositions légales par ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 qui a modifié l'article L225-39 du code de commerce, ces refacturations ne répondent plus aux règles des conventions réglementées.

Voir § 20.3.2.4.3.21 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations



8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'équipements de production industriels principalement sur deux sites : Bollène (France) et Cambridge (Maryland, USA).

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique - métal ainsi que la fabrication des perles de verre. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 12 ans ayant démarré en 2010, et qui a été prolongé de 3 ans en mai 2015. Ce site était auparavant détenu en pleine propriété.

Le site de Cambridge, MD (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre - métal ou céramique métal. Depuis mi-2015, le site est équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 300 m² et d'équipements de production pour le traitement de la céramique crue reçue d'Egide SA. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre - métal et céramique. Le bâtiment est de nouveau détenu en pleine propriété, suite à son rachat négocié fin mai 2012. Ce site était auparavant pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 10 ans ayant démarré en 2008 et qui a été interrompu prématurément à la demande du bailleur.

Autre site

Les services administratifs, commerciaux, achats et usinage graphite d'Egide SA sont situés en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines), dans un bâtiment d'environ 1 300 m² en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail de 9 ans ayant démarré en 2008. A l'issue du bail, lesdits services déménageront dans un bâtiment proche de l'actuel, mais dont la surface réduite (800 m²) permettra de réduire d'environ 40 % les coûts de location. Ce nouveau bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2016, avec une franchise de loyer de 7 mois.

8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des trois sites de production, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- de deux salles de coulage pour la céramique (chez Egide SA) avec leurs équipements de contrôle atmosphérique,
- de deux salles blanches contenant des équipements pour transformer la céramique crue (une chez Egide SA et une chez Egide USA) : machines de poinçonnage des vias⁽⁵⁾ et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue,
- d'équipements de fabrication de perles de verre,
- de fours de déliantage⁽⁶⁾,
- de fours pour le frittage⁽⁷⁾ à haute température (1 600°) de la céramique,
- de machines de découpe en cuit (scies diamantées),

⁽⁵⁾ Trous percés dans les feuilles céramique

⁽⁶⁾ Elimination des liants avec un impact quasi nul sur les pièces

⁽⁷⁾ Le frittage est un procédé de fabrication de pièces consistant à chauffer une poudre sans la mener jusqu'à la fusion. Sous l'effet de la chaleur, les grains se soudent entre eux, ce qui forme la cohésion de la pièce.

- de machines de sérigraphie des extrémités,
- de fours pour le brasage⁸ sous vide,
- de fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température),
- de fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre,
- d'installations de galvanoplastie⁹ manuelles et/ou contrôlées par ordinateur,
- de machines de contrôle d'herméticité,
- de plusieurs centres d'usinage graphite,
- de plusieurs centres d'usinage métallique,
- de nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont une mesure 3D),
- d'un wire bonder (équipement de câblage),
- de machines de cyclage thermique.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000. Ceux installés sur le site de Cambridge l'ont été en 2015. Pour certains d'entre eux, il s'agit de matériel d'occasion transféré du site de Bollène.

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3 - Risques industriels et environnementaux.

8.3 Impact environnemental de l'activité du groupe

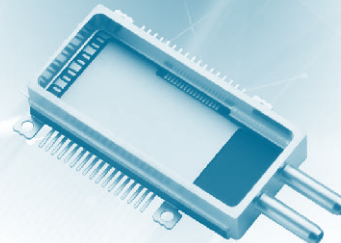
Voir § 26.2 - Impact environnemental.

8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Voir § 26.3 - Engagements sociétaux en matière de développement durable.

⁽⁸⁾ Le brasage des métaux est un procédé d'assemblage permanent qui établit une continuité métallique entre les pièces réunies.

⁽⁹⁾ La galvanoplastie est un traitement de surface sur un objet par un dépôt électrolytique.



9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

9.1.1 Exercice 2014

Que ce soit en France ou aux Etats-Unis, les deux sociétés n'ont pas pu atteindre leur niveau d'activité minimum pour rester neutre en résultat. Cela a été vrai tout au long de l'année chez Egide SA et constaté plutôt en fin d'année chez Egide USA. En conséquence, une partie de la consommation de trésorerie (0,6 million d'euros) a été utilisée pour financer les pertes de l'exercice.

Au 31 décembre 2014, toutes les sociétés du groupe ont un solde de trésorerie positif. La trésorerie disponible à cette date est de 4,08 millions d'euros. L'obtention du préfinancement des Crédits d'Impôt Recherche (CIR) d'Egide SA par Bpifrance est venue renforcer la trésorerie à hauteur de 0,62 million d'euros en tout début d'année 2014. L'augmentation de capital réalisée en juin a également généré une entrée de trésorerie nette de 4,80 millions d'euros. Enfin, en juillet, Bpifrance a préfinancé le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises 2013 et celui de 2014 en germe à hauteur de 0,29 million d'euros. Sur l'année 2015, le recours à l'affacturage sera maintenu chez Egide SA et Egide USA afin de concourir au financement du besoin en fonds de roulement. Le préfinancement du CIR 2013 a par ailleurs été demandé et obtenu en février 2015 pour un montant de 0,21 million d'euros.

L'endettement du groupe à fin 2014 (hors organismes d'affacturage) est de 2,02 millions d'euros (Egide SA à hauteur de 0,88 million d'euros et Egide USA de 1,14 million) contre 1,25 million d'euros à fin 2013. Cette hausse de 0,77 million d'euros est liée au traitement IFRS des financements obtenus des CIR et CICE, qui consiste à inscrire une dette au passif du bilan alors que les crédits d'impôts restent inscrits à l'actif du bilan. Il est précisé que l'emprunt d'Egide USA est assorti de deux covenants, dont l'un n'était pas respecté à la clôture de l'exercice. La banque n'a, ni exigé le remboursement anticipé, ni modifié le taux d'intérêt de l'emprunt comme elle en aurait eu le droit ; la totalité du solde de l'emprunt est néanmoins présentée en passifs non courants dans l'état de situation financière consolidée.

9.1.2 Exercice 2015

Les investissements engagés dans le cadre du déploiement du plan stratégique (installation d'une ligne de production céramique HTCC chez Egide USA et renforcement des forces commerciales chez Egide SA) ont été entièrement financés par le produit de l'augmentation de capital réalisée mi-2014. Les charges liées à ce plan, qui ont été enregistrées en cours d'exercice mais dont les montants avaient été estimés dès le début, ont pesé sur le compte de résultat des deux unités (frais de démarrage de l'activité HTCC chez Egide USA et frais commerciaux chez Egide SA) car elles n'ont pas pour autant généré de revenus équivalents.

Ainsi, l'entité française, dont le niveau de chiffre d'affaires est resté en deçà de son point d'équilibre, affiche encore des pertes en 2015. Quant à l'entité américaine, et bien qu'affichant un profit au niveau de son activité opérationnelle traditionnelle (boîtiers verre-métal), elle génère également des pertes à cause du coût du plan céramique HTCC en 2015.

Au 31 décembre 2015, toutes les sociétés du groupe ont un solde de trésorerie positif. La trésorerie disponible à cette date est de 2,77 millions d'euros, répartie entre Egide SA (2,58 millions d'euros) et Egide USA (0,19 million d'euros). Le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) d'Egide SA au titre de 2014 est venu renforcer la trésorerie à hauteur de 0,32 million d'euros en juin 2015 tandis que l'augmentation de capital réalisée en novembre a également généré une entrée de trésorerie nette de 1,05 million d'euros. Sur l'année 2016, le recours à l'affacturage sera maintenu chez Egide SA et Egide USA afin de concourir au financement du besoin en fonds de roulement.

L'endettement du groupe à fin 2015 (hors organismes d'affacturage) est de 2,38 millions d'euros (Egide SA à hauteur de 1,18 million d'euros et Egide USA de 1,20 million) contre 2,02 millions d'euros à fin 2014. Il est précisé que l'emprunt d'Egide USA est assorti de deux covenants, qui étaient respectés à la clôture de l'exercice. Comme cela n'était pas le cas à fin 2014, la totalité du solde de l'emprunt avait été présentée en passifs courants dans l'état de situation financière consolidée.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs historiques ayant influé sur le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 avait entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La crise économique mondiale de 2009 avait fortement pesé sur le développement de la société ; celle qui a débuté mi-2011 a encore eu des répercussions sur la croissance annuelle du chiffre d'affaires de l'année 2012. De plus, l'absence de commandes d'un client militaire export (produits infrarouge) d'Egide SA en 2012, pour des raisons politiques et économiques, a montré que bien qu'Egide ne soit pas particulièrement dépendant d'un ou plusieurs clients (voir § 6.2.5), la société reste malgré tout très sensible à ce phénomène quand le niveau de chiffre d'affaires total est bas.

En 2013, ce sont les budgets de défense américains qui ont été pour la toute première fois restreints, avec un impact significatif sur les ventes de la filiale Egide USA. En 2014, les ventes du groupe dans le secteur des télécoms ont encore baissé, à cause notamment de la disparition d'un client (dépôt de bilan), de la réduction de la demande d'un autre et du moins bon démarrage que prévu du marché chinois sur les produits 100 Gb/s pour lequel Egide est qualifié.

Face à ces événements, la structure du groupe a constamment été adaptée au niveau d'activité réel mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste plus que déterminant pour maintenir la rentabilité de la société.

9.2.2 Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement sur les revenus d'exploitation

- Evolution des marchés (voir § 6.2)
- Risques de change (voir § 4.1.2)
- Baisse des prix (voir § 4.4.2)
- Evénements exceptionnels (voir § 6.3)
- Risques liés aux phénomènes météorologiques (voir § 4.5.5.)

9.2.3 Eléments synthétiques du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux consolidés

Etat de résultat global au 31 décembre 2014 et 2015 (en millions d'euros)

En millions d'euros	2014		2015				
	Publié		Publié		HTCC ⁽³⁾	Proforma hors HTCC	
CHIFFRE D'AFFAIRES	19,97	100 %	20,59	100 %		20,59	100 %
Achats consommés	- 8,66		- 9,44		- 0,10	- 9,34	
Var. stocks produits finis et encours	0,00	43 %	+ 0,40	44 %		+ 0,40	43 %
Charges de personnel	- 8,68	43 %	- 8,92	43 %	- 0,38	- 8,54	41 %
Charges externes	- 3,13	16 %	- 3,63	18 %	- 0,14	- 3,49	17 %
Impôts et taxes	- 0,33	2 %	- 0,31	2 %		- 0,31	2 %
Amort. et dép. des immobilisations	- 0,29	1 %	- 0,40	2 %	- 0,04	- 0,36	2 %
Dot. et rep. de dép. et provisions	0,00	0 %	0,00	0 %		0,00	0 %
Autres produits et ch. opérationnels ⁽¹⁾	+ 0,21	1 %	+ 0,22	1 %		+ 0,22	1 %
RÉSULTAT OPERATIONNEL	- 0,94	- 5 %	- 1,48	- 7 %	- 0,67	- 0,81	- 4 %
Eléments financiers	+ 0,07	0 %	+ 0,11	1 %		+ 0,11	1 %
RÉSULTAT NET ⁽²⁾	- 0,86	- 4 %	- 1,38	- 7 %	- 0,67	- 0,71	- 3 %

⁽¹⁾ Dont 0,32 m€ de CIR en 2014 et 0,24 m€ en 2015

⁽²⁾ Les écarts sur sommes sont dus aux arrondis

⁽³⁾ HTCC : projet céramique chez Egide USA

Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2015 (en millions d'euros)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	4,86	Capitaux propres	6,99
Autres actifs non courants	0,63	Dettes financières + 1 an	2,19
Stocks et encours	3,41	Provisions non courantes	0,41
Clients et autres débiteurs	3,86	Dettes financières - 1 an	2,54
Trésorerie disponible	2,77	Fournis. et autres créditeurs	3,63
Autres actifs courants	0,23	Autres passifs courants	0,00
Total	15,76	Total	15,76

Tableau de flux consolidé au 31 décembre 2014 et 2015 (en millions d'euros)

ACTIF	2014	2015
Trésorerie en début de période	0,51	4,08
Marge d'autofinancement (hors HTCC)	- 0,64	- 0,37
Marge d'autofinancement HTCC	N/A	- 0,63
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	- 1,49	+ 0,18
Variation des actifs immobilisés (hors HTCC)	- 0,29	- 0,44
Variation des actifs immobilisés HTCC	- 0,21	- 1,22
Variation des dettes financières (hors factor)	+ 0,64	+ 0,23
Variation des dettes factor	+ 0,73	- 0,12
Augmentation de capital	+ 4,80	+ 1,05
Trésorerie en fin de période	4,08	2,77

Voir § 20.5.2 du présent document de référence relatif aux termes du rapport de gestion.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.5.4 - Capitaux propres et résultat par action

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 9.2.3 - Eléments synthétiques du tableau de flux consolidé et § 20.3.1.4 - Tableau de financement consolidé

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

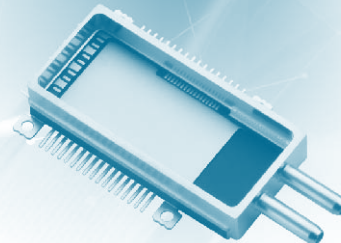
Les dettes financières se décomposent comme suit :

Chez Egide SA

- un contrat d'affacturage France souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) avec un plancher à 0,6 %,
- un contrat d'affacturage Export souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) avec un plancher à 0,6 %,
- un prêt sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) d'un montant de 200 000 euros obtenu en 2010 de la région PACA, à taux 0,
- un prêt sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) d'un montant de 100 000 euros obtenu en 2010 du département de Vaucluse, à taux 0,
- une avance d'un montant de 208 250 euros obtenue en 2014 de Bpifrance, renouvelée jusqu'au 31 juillet 2017, financée à taux variable (Euribor 1 mois moyenne du mois + 3 points) en contrepartie de la créance de Crédit d'Impôt Recherche 2013 cédée dans le cadre de la Loi Dailly,
- une avance d'un montant de 122 690 euros obtenue en 2014 de Bpifrance, jusqu'au 31 octobre 2016 (renouvelable), financée à taux variable (Euribor 1 mois moyenne du mois + 3 points) en contrepartie de la créance de Crédit d'Impôt Compétitivité et l'Emploi 2013 cédée dans le cadre de la Loi Dailly,
- un prêt Sofired-PME Défense sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) d'un montant de 600 000 euros obtenu en 2015 de Bpifrance, à taux fixe de 3,85 %.

Chez Egide USA

- une ligne de crédit basée sur l'encours clients et les stocks souscrite en mai 2012, à taux variable BBA Libor Daily Floating Rate + 3,50 points, d'un montant maximum de 1 500 000 \$. Cette ligne de crédit est assortie de deux covenants calculés tous les trimestres, l'un étant un ratio Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme d'au moins 1,20 et l'autre un ratio dettes sur capitaux propres inférieur à 3,0
- un emprunt long terme sur 15 ans souscrit en mai 2012, à taux variable BBA Libor Adjusted Periodically + 3,50 points, d'un montant de 1 560 000 \$. Cet emprunt est assorti de deux covenants calculés tous les trimestres, l'un étant un ratio Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme d'au moins 1,20 et l'autre un ratio dettes sur capitaux propres inférieur à 3,0. En cas de non-respect d'un covenant, le prêteur se réserve le droit d'appliquer un taux majoré de 6 points par rapport au taux contractuel.



A la clôture de l'exercice 2015, le montant total des dettes financières consolidée s'élevait à 4,724 millions d'euros, dont 2,536 millions à moins d'un an (0,132 million d'emprunt et prêt, 0,057 million de location financement et 2,347 millions d'affacturages) et 2,188 millions à plus d'un an (1,752 million d'emprunts et prêts, 0,105 million de location financement et 0,331 million de préfinancement CIR et CICE). Il est précisé que les covenants liés à l'emprunt d'Egide USA sont respectés à la clôture.

Il n'existe pas d'autres lignes de crédit ouvertes à la société ou à ses filiales que celles mentionnées ci-dessus.

Voir § 20.3.1.5.3.5 - Etat des dettes

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Voir § 20.3.1.5.6.1.1 - Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés

10.5 Sources de financement attendues

Egide SA ayant retrouvé son statut de PME depuis le 1^{er} janvier 2015, la société peut bénéficier du remboursement immédiat du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) s'ils ne sont pas imputés sur l'impôt société. Ainsi, il n'est plus nécessaire de demander à Bpifrance les préfinancements du CIR et du CICE 2015 et un montant total de 425 249 euros devrait être reçu dans le courant de l'exercice 2016.

Dans le cadre du financement des équipements de production inscrits au budget d'investissement, il sera fait appel autant que faire se peut au crédit-bail avec option d'achat ou au système de location financement.

Il n'y a pas d'autres opérations de financement en cours.

10.6 Engagements hors bilan

Voir § 20.3.2.4.3.31

10.7 Engagements et autres obligations contractuelles

Les informations au 31 décembre 2015 concernant les obligations et engagements de l'entreprise et de sa filiale à effectuer des paiements futurs du fait des principaux contrats ou engagements conditionnels sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

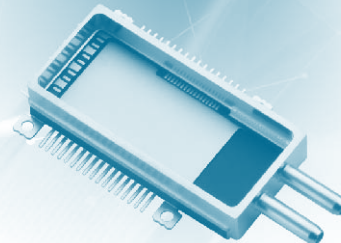
Obligations contractuelles	Total (K€)	Paiements dus par période (K€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
- Egide SA (prêts)	685	56	389	240
- Egide SA (avance Bpifrance)	331	0	331	0
- Egide SA (location financement)	162	57	105	0
- Egide USA (emprunt)	1 199	76	351	772
Contrats de location simple				
- Egide SA (immobilier Trappes) ⁽¹⁾	134	114	20	0
- Egide SA (immobilier Bollène) ⁽²⁾	1 953	207	851	895
- Egide SA (voitures de fonction) ⁽³⁾	57	21	36	0
Total	4 521	531	2 083	1 907

⁽¹⁾ Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008- Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} avril 2009

⁽²⁾ Contrat de location sur 15 ans fermes (prolongé de 3 ans en mai 2015) ayant démarré le 3 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011

⁽³⁾ Contrats de location sur 36 ou 48 mois concernant 3 voitures de fonction, à loyers fixes

Autres engagements donnés	Total (K€)	Paiements dus par période (K€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats d'affacturage				
- Egide SA	1 529	1 529	0	0
- Egide USA	818	818	0	0
Total	2 347	2 347	0	0



11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Egide SA compte une dizaine d'ingénieurs et de techniciens dédiés au sein de la direction Recherche, Développement et Industrialisation auxquels, pour des travaux spécifiques comme les simulations hyperfréquences, viennent parfois s'ajouter des ingénieurs et techniciens du service support technique clients. Ils ont pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés,...), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne,...) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide. Les programmes engagés ou poursuivis au cours de l'exercice ont notamment concerné :

Des développements autour de la céramique :

- Optimisation des matières et des barbotines
- Amélioration des formulations des encres de sérigraphie
- Amélioration des procédés liés au perçage et au remplissage des vias

Des développements autour des boîtiers :

- Procédé de scellement basse température
- Amélioration et développement de procédés de traitement de surface
- Optimisations des performances des signaux hyper fréquence

Des marchés d'études :

- Développement d'un boîtier pour amplificateur optique très large bande (SOA) avec montage optique à diversité de polarisation
- Développement d'un boîtier pour contrôle actif d'un drain à calories pour l'électronique embarquée
- Développement de nouvelles briques technologiques pour la réalisation de boîtiers pour applications spatiales
- Développement d'un boîtier dans le cadre d'un projet lié à l'amplification de lumière
- Développement d'une nouvelle technologie pour applications millimétriques destinées aux télécommunications par satellite

Certains de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés généralement à hauteur de 25 % soit par les régions, soit par Bpifrance, soit par l'ESA (Agence Spatiale Européenne) ou bien par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche). Les projets non financés sont pris en charge en totalité par Egide. La société n'immobilise pas ses frais de R&D à l'actif de son bilan.

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche d'Egide SA sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Egide SA	2013	2014	2015
Dépenses de R&D	1 150 k€	1 094 k€	1 062 k€
% du chiffre d'affaires consolidé	5,64 %	5,48 %	5,16 %
Effectifs (en équivalent personne)	12,7	12,0	12,5

Egide USA ne possède pas de cellule R&D.

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, Egide SA est certifiée ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004. Elle est de plus qualifiée par ASD-EASE (AeroSpace and Defence - European Aerospace Supplier Evaluation). Egide USA est également certifiée ISO 9001:2008.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Faits marquants de l'exercice 2015

Le déploiement du plan stratégique financé grâce à une augmentation de capital de 5 millions d'euros réalisée en juillet 2014 s'est déroulé comme prévu tout au long de l'année. Ce plan comportait trois volets, destinés chacun à développer les ventes du groupe et assurer un retour à la rentabilité durable de chacune des entités.

Le premier volet a concerné le renforcement du réseau commercial du groupe, qui s'est étoffé à la fois par l'embauche de nouveaux salariés (un ingénieur commercial en juin chargé de développer les ventes en Allemagne et en Suisse et un directeur marketing en octobre) et par la signature de nombreux contrats de représentation à travers le monde (en Floride-USA, en Israël, en Italie, au Royaume-Uni, en Corée du Sud, en Inde, en Chine et en Russie). Un nouveau site web, plus orienté « client » qu'il ne l'était auparavant, a par ailleurs été lancé mi-octobre. Cette nouvelle organisation devrait porter ses fruits dès le début de l'année 2016 et venir conforter un carnet de commande bien orienté à fin 2015 qui a rendu possible un objectif d'une croissance à deux chiffres, à taux de change constant, des ventes du groupe en 2016.

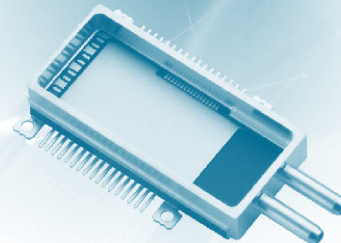
Le second volet a concerné le renforcement industriel du site de Bollène à l'effet notamment d'améliorer les procédés et la productivité pour une meilleure compétitivité. Ainsi, de nouveaux équipements de production ont été achetés, des outils informatiques ont été mis à jour, un nouveau logiciel de modélisation hyperfréquence a été installé tandis que l'implémentation d'un nouvel ERP a été lancée, avec une mise en service opérationnelle attendue dans le courant de l'année 2016. En toute fin d'année, l'investissement dans un nouvel outil de CAO a également été engagé, son installation devant être terminée au premier semestre 2016. Cette reprise des investissements sur le site de Bollène se poursuivra tout au long de l'année suivante, au fur et à mesure que les financements seront débloqués.

Enfin, le dernier volet a consisté en la duplication des installations de production de céramique HTCC de Bollène (France) vers Cambridge, MD (USA) dans le but de servir les clients américains de la défense soumis aux règles strictes ITAR (International Trade in Arms Regulations) et qui imposent de fait une production des composants sur le sol américain. L'installation complète de la ligne HTCC, qui a démarré en début d'année, s'est terminée fin septembre et les premiers prototypes ont été livrés au client en fin d'année pour qualification. Le boîtier sera intégré dans un détecteur infrarouge pour un marché d'imagerie thermique et fait partie d'un programme de 4 à 5 ans dont Egide USA compte bien profiter. Des discussions ont par ailleurs été lancées avec d'autres clients du secteur qui sont intéressés par les nouvelles capacités d'Egide à fabriquer aux Etats-Unis des produits céramique sous ITAR.

En termes de financement, la société a réalisé une augmentation de capital par placement privé de 1,06 million d'euros mi-novembre, dans le but de renforcer les ressources financières du groupe et lui permettre ainsi de poursuivre sa politique d'investissements industriels et d'augmenter sa flexibilité pour mieux répondre à la demande de ses clients. La société Sigma Gestion a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 957 k€, le solde des actions nouvelles émises l'ayant été pour 10 k€ par Philippe Brégi, président du conseil d'administration et pour 90 k€ par James F. Collins, directeur général du groupe.

En décembre, Bpifrance a accordé à Egide SA un prêt SOFIRED - PME Défense d'un montant de 600 k€, qui sera affecté au financement des investissements sur le site de Bollène. Ce prêt est remboursable en 7 ans et bénéficie d'une franchise en capital de 2 ans.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2015, Egide a retrouvé son statut de PME et a pu bénéficier du remboursement immédiat du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et du Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) acquis au titre de l'année 2014 pour 352 k€. La société a également pu prétendre pour la première année au Crédit d'Impôt Innovation (CII) qui lui était refusé tant qu'elle avait le statut d'ETI.



12.2 Perspectives d'avenir

L'accent continuera d'être mis sur les actions commerciales et de marketing afin d'améliorer le carnet de commande du groupe et d'assurer notre objectif de croissance à deux chiffres, à taux de change constant, des ventes en 2016. Le déploiement du réseau commercial, par l'intermédiaire d'agents ou de salariés directs, est ainsi constamment réévalué et l'élargissement de notre base de clientèle, dans tous les secteurs d'activité mais également au niveau géographique, sera également poursuivi, notamment pour fournir au site français un niveau d'activité qui soit supérieur à son point d'équilibre. Du côté de la filiale américaine, la recherche de nouveaux clients et/ou programmes faisant appel à des produits céramique sous réglementation ITAR (International Trade in Arms Regulations) sera intensifiée, dans la mesure où les installations de production sont maintenant opérationnelles. Egide USA, qui a lancé son projet HTCC avec un acteur majeur du domaine de l'imagerie thermique, est d'ailleurs actuellement en discussion avec trois autres à qui des cotations ont été envoyées pour des produits similaires pour applications militaires. Les investissements sur le site industriel français, dont la reprise a été initiée en 2015, seront également maintenus afin de rendre l'unité compétitive en termes de coûts de production et pouvoir ainsi répondre aux besoins de clients dont les marchés sont de plus en plus concurrentiels.

En parallèle à ces actions menées dans le cadre de la croissance organique des ventes du groupe et de la réduction des coûts d'approvisionnement de composants, la société reste attentive à toute opportunité de croissance externe qui pourrait se présenter, dans le domaine sur lequel Egide intervient ou bien dans des domaines complémentaires. Ces axes de développement seront évidemment déployés en respectant l'objectif principal que s'est fixé le groupe, qui reste de limiter sa consommation de trésorerie tout au long de l'année et d'afficher un cash-flow opérationnel (Ebitda) à l'équilibre en 2016.

Voir § 20.6 « Autres informations financières » pour les informations relatives au premier trimestre 2016.

12.3 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés "High Tech" et § 6.3 sur les évènements exceptionnels.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société ne présente pas de prévisions.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Conseil d'administration

En date du présent document, le conseil d'administration de la société Egide est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy 75009 Paris	Président du conseil Directeur général	26/04/2005 02/02/2005	30/06/2017 02/04/2014
Monsieur James F. COLLINS 1553 Comanche Road Arnold, MD 21012 - USA	Administrateur Directeur général	11/09/2014 11/09/2014	30/06/2017 30/06/2020
Madame Colette LUCAS 2 avenue du Grand Mesnil 91400 Orsay	Administrateur	07/07/2014	30/06/2020
Monsieur Jean-Louis MALINGE 44B rue Rouelle 75015 Paris	Administrateur	07/07/2014	30/06/2020

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil. Les administrateurs n'ont par ailleurs aucun lien familial entre eux.

Le tableau ci-dessous précise la situation des administrateurs au regard des critères retenus par la recommandation R8 du code Middlednext pour définir l'indépendance des administrateurs :

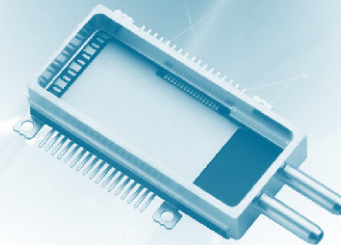
Critères d'indépendance	P. Brégi	C. Lucas	J-L. Malinge	J. F. Collins
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Oui	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Oui	Non	Non	Oui
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	Non	Oui	Oui	Non

En 2015, le conseil d'administration a confié une mission exceptionnelle à la société Asymptotes Conseil, que dirige Madame Colette Lucas. En regard du faible montant que représente le coût de cette mission (13 k€ HT) par rapport aux charges externes de l'entreprise, le conseil considère qu'elle ne remet pas en cause le caractère indépendant de Madame Lucas en sa qualité d'administratrice de la société.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2015, le conseil d'administration a évolué de la façon suivante :

- en date du 15 janvier 2015, la société Sigma Gestion a informé la société qu'elle démissionnait de son poste d'administrateur à compter du 19 janvier 2015, suite à la cession intégrale sur le marché des actions Egide qu'elle détenait en portefeuille. Le poste vacant n'a pas été pourvu.



Concernant le fonctionnement du conseil d'administration, nous vous invitons à vous reporter au rapport du président du conseil d'administration sur la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société qui est présenté au paragraphe 16.4 du présent document. Il est précisé que la société est en conformité avec les 15 recommandations du code de gouvernance Middledenext auquel elle se réfère.

14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel une personne a été sélectionnée en tant qu'administrateur. A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des administrateurs et leurs intérêts privés.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

14.3 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations et indications ont la signification suivante :

- CA = conseil d'administration
- CS = conseil de surveillance
- RP = représentant permanent
- Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2015
- Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2015

Monsieur Philippe BREGI

Société	Adresse	Poste	2015
Egide SA	Bollène (84)	Président du CA	Oui
Egide USA LLC *	Wilmington (Delaware)	Président	Oui
Egide USA Inc *	Cambridge (Maryland)	Président	Oui
Egide UK **	Woodbridge (Suffolk)	Président	Non
Egima **	Casablanca - Maroc	Gérant	Non

* sociétés appartenant ou ** ayant appartenu au groupe Egide.

Madame Colette LUCAS

Société	Adresse	Poste	2015
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Asymptotes SAS	Orsay (91)	Président	Oui

Monsieur Jean-Louis MALINGE

Société	Adresse	Poste	2015
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
ARCH Ventures Partners	Chicago (IL-USA)	Venture Partner	Oui
Auxora Inc.	Baldwin Park (CA-USA)	Administrateur	Non
Kotura Inc.	Monterey Park (CA-USA)	Président et directeur général	Non
Yadais SARL	Paris (75)	Gérant	Oui

Monsieur James F. COLLINS

Société	Adresse	Poste	2015
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Egide USA Inc.	Cambridge (MD - USA)	Administrateur	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

A la connaissance de la société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un administrateur de la société. De même, aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Enfin, aucun des administrateurs de la société n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

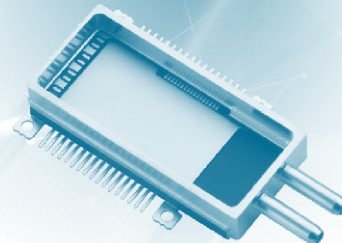
14.4 Informations relatives aux membres du conseil d'administration

Monsieur Philippe BREGI est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un MBA de l'IAE de Lyon. Avant de rejoindre Egide, il a occupé le poste de président – directeur général d'Avanex France, suite à l'acquisition par Avanex d'Alcatel Optronics, la filiale « composants optiques » du groupe Alcatel dont il était le directeur général. Avec plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, il est une personnalité reconnue internationalement dans le domaine des transmissions optiques. Depuis le 22 janvier 2008, il est également président de l'Opticsvalley, association chargée de l'animation du réseau optique, électronique et logiciel en Ile-de-France.

Monsieur James F. COLLINS titulaire d'un "Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering" de l'université de Rutgers NJ (USA). Il a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur process dans l'industrie de l'acier chez General Refractories (Chicago, IL). En 1983, il rejoint la société Coors Ceramics (Golden, CO) où pendant 14 ans, il occupe diverses fonctions d'ingénierie et de management, essentiellement dans le domaine de la céramique pour l'électronique. En 1996, il entre dans une division de Philips Electronics (Cambridge, MD), où il exerce diverses fonctions de management. Cette unité est ensuite vendue pour créer Electronic Packaging Products, qui deviendra Egide USA Inc. en décembre 2000. Il en prend la direction opérationnelle et en est nommé vice-président. Il est nommé directeur général d'Egide SA en septembre 2014.

Madame Colette LUCAS est ingénieure diplômée de l'ISEP. Présidente fondatrice d'Asymptotes Conseil, elle est également chargée de missions Relations et Synergies Entreprise pour l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI). Elle possède une grande expérience, tant technique que commerciale dans les semi-conducteurs, à l'international et en France (elle a travaillé successivement pour Texas Instrument, ST et Atmel) ainsi qu'une large expertise des sciences humaines (recrutement, accompagnement managérial et performance d'équipes). Elle est membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).

Monsieur Jean-Louis MALINGE est ingénieur diplômé de l'INSA Rennes et titulaire d'un Executive MBA du MIT Sloan School de Boston. Il a successivement occupé différents postes de management technique d'abord en France (Thomson CSF – Socapex, Amphénol et Corning) puis aux USA où il devient en 1995 directeur R&D de la division photonique de Corning, dont il sera de 1998 à 2002 le Vice-Président & General Manager. En 2004, il prend le poste de CEO de Kotura, une start-up californienne du domaine de photonique sur silicium, entreprise acquise en août 2013 par le groupe Mellanox.



14.5 Elargissement du conseil d'administration

A l'issue d'un processus de sélection géré par le conseil, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire qui se réunit en 2016 d'élargir le conseil d'administration à 5 membres et de nommer en qualité d'administrateur Madame Véronique Laurent-Lasson, née le 30 juin 1971, demeurant 19 rue du Rocher à Paris (75008). Si cette nomination était entérinée, Madame Laurent-Lasson serait le troisième administrateur indépendant du conseil.

Véronique Laurent-Lasson a commencé sa carrière chez Euronext en tant que responsable des transactions internationales (admission des actions étrangères, des produits de taux et produits dérivés). En 2000, elle fonde le département ECM chez le broker du groupe Crédit Mutuel CIC « CM-CIC Securities » constitué de 24 professionnels (plus de 1 milliards d'euros levés avec plus de 40 introductions en bourse, 25 augmentations de capital réalisées et plus de 40 contrats de liquidité sous gestion). En 2006, elle rejoint Kepler comme responsable de l'équipe ECM puis Aelios Finance en novembre 2010 où elle crée Aelios Bourse et effectue le placement privé de Antenne Réunion et l'introduction en bourse de EOS Imaging. A ce jour, elle dirige la société Sponsor Finance et accompagne les PME-ETI dans leur recherche de financements adaptés à leurs besoins (placements privés, introductions en bourse, augmentations de capital, ...). Diplômée de Dauphine, elle est également administrateur de la SFAF, présidente du groupe IT ainsi que du groupe Valeurs Moyennes.

Avec cette nomination, la société sera en conformité avec la réglementation en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes (article L225-17 al.2 du code de Commerce).

Il sera également proposé à l'assemblée générale de créer un collège de censeurs et de nommer Monsieur Michel Faure au poste de censeur, afin qu'il puisse faire bénéficier l'entreprise de ses compétences et de son expertise.

Michel Faure est diplômé de l'Ecole Polytechnique Paris et ingénieur des Mines Paristech. Il a effectué son début de carrière en tant que haut fonctionnaire (développement industriel et assistance aux entreprises privées) avant de rejoindre le secteur privé, d'abord en qualité de responsable marketing dans une entreprise d'électronique puis en qualité de dirigeant d'un groupe industriel du secteur aéronautique et de défense. Il se tourne ensuite vers le monde financier en rejoignant le groupe Siparex, et prend en charge un portefeuille d'investissements dans le secteur de la sécurité et des télécommunications.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute natures versés durant l'exercice 2015 à chaque mandataire social d'Egide SA sont indiqués dans les tableaux ci-dessous (montants avant impôts mais nets de charges sociales) :

Tableau n° 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2014	Exercice 2015
Philippe BREGI - Président, Directeur général (jusqu'au 02/04/14)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.1)	87 083,29 €	69 268,15 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
Eric MICHEL - Directeur général (02/04/14 au 11/09/14)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.2)	67 388,88 €	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
James F. COLLINS - Directeur général (depuis le 11/09/14)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.3)	25 624,01 €	88 615,15 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	Néant	9 000,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
Philippe LUSSIEZ - Directeur général délégué (depuis le 11/09/14)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.4)	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	180 096,18 €	166 883,30 €

Tableau n° 2.1 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Philippe BREGI				
Rémunération fixe	82 786,33 €	82 786,33 €	65 631,99 €	65 631,99 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : Voiture et GSC	4 296,96 €	4 296,96 €	3 636,16 €	3 636,16 €
TOTAL	87 083,29 €	87 083,29 €	69 268,15 €	69 268,15 €

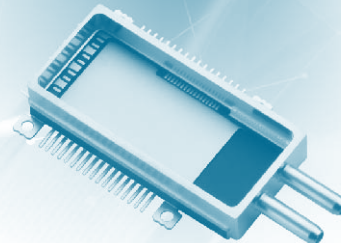


Tableau n° 2.2 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Eric MICHEL				
Rémunération fixe	46 446,68 €	46 446,68 €	Néant	Néant
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	8 400,00 €	8 400,00 €	Néant	Néant
Jetons de présence	2 771,14 €	6 271,14 €	Néant	Néant
Avantage en nature : Voiture et GSC	6 271,06 €	6 271,06 €	Néant	Néant
TOTAL	63 890,88 €	67 388,88 €	0,00 €	0,00 €

Tableau n° 2.3 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
James F. COLLINS				
Rémunération fixe	22 980,95 €	22 980,95 €	70 310,21 €	70 310,21 €
Rémunération variable	Néant	Néant	48 664,87 €	0,00 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : Logement	2 643,06 €	2 643,06 €	18 304,94 €	18 304,94 €
TOTAL	25 624,01 €	25 624,01 €	137 280,02 €	88 615,15 €

Tableau n° 2.4 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Philippe LUSSIEZ				
Rémunération fixe	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Tableau n° 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	Montants versés en 2014	Montants versés en 2015
Catherine GERST, administrateur		
- Jetons de présence	7 194,43 €	0,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Albert SCHUNE, administrateur		
- Jetons de présence	7 194,43 €	0,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Colette LUCAS, administrateur		
- Jetons de présence	2 771,14 €	5 715,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Louis MALINGE, administrateur		
- Jetons de présence	3 694,43 €	5 715,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Sigma Gestion, administrateur		
- Jetons de présence	5 818,00 €	Néant
- Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	26 672,43 €	11 430,00 €

Tableau n° 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe BREGI				Néant		
James F. COLLINS	Plan n° 7.1 06/11/2015	Stock options	9 000,00 €	12 000	2,56 €	06/11/2017 05/11/2022
Philippe LUSSIEZ				Néant		
TOTAL			9 000,00 €	12 000		

A la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'a été souscrit par les dirigeants mandataires sociaux.

Tableau n° 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice
Philippe BREGI	-	Néant	-
James F. COLLINS	-	Néant	-
Philippe LUSSIEZ	-	Néant	-
TOTAL		-	

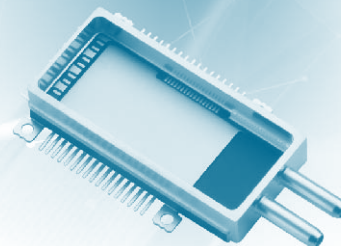


Tableau n° 6 - Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Actions attribuées durant l'exercice à	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe BREGI						Néant
James F. COLLINS						Néant
Philippe LUSSIEZ						Néant
TOTAL		-	-			

Tableau n° 7 - Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Philippe BREGI			Néant
James F. COLLINS			Néant
Philippe LUSSIEZ			Néant
TOTAL		-	

Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat au 31 décembre 2015

Plan n°	5.2	6.2	6.3	7.1
Date d'assemblée	20/06/07	28/05/10	28/05/10	26/06/13
Date du conseil d'administration	05/03/09	06/10/11	30/01/13	06/11/15
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	31 257	712	725	12 000
Dont le nombre pouvant être souscrites par Philippe BREGI	18 063	0	0	0
Dont le nombre pouvant être souscrites par James F. COLLINS	1 626	0	0	12 000
Dont le nombre pouvant être souscrites par Philippe LUSSIEZ	302	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	05/03/11	06/10/13	30/01/15	06/11/17
Date d'expiration	04/03/16	05/10/18	29/01/20	05/11/22
Prix de souscription *	4,81 €	6,71 €	3,67 €	2,56 €
Modalités d'exercice	Levée maximum par quart tous les 30 jours de bourse			
Nombre d'actions minimum à exercer à chaque levée	20	20	20	20
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2015	5 442	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	1 218	109	0	122
Options de souscription restantes en fin d'exercice au 31 décembre 2015	24 597	603	725	603

* les ajustements éventuels interviennent après réalisation d'une opération sur le capital

Tableau n° 9 - Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites*	Prix moyen pondéré*
Options consenties durant l'exercice 2014	-	-
Options levées durant l'exercice 2014	-	-
Options consenties durant l'exercice 2015	-	-
Options levées durant l'exercice 2015	-	-

* après ajustements suite à la réalisation d'une opération sur le capital

Tableau n° 10 - Historique des attributions d'actions gratuites

Information sur les actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2015

Plan n°	-	-	-	-	-	-
Date d'assemblée	-	-	-	-	-	-
Date du conseil d'administration	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions attribuées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dont à :	-	-	-	-	-	-
Date d'acquisition des titres	-	-	-	-	-	-
Date de fin de période de conservation	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	-	-	-	-

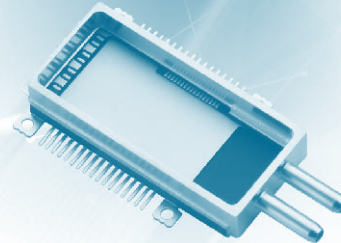
Tableau n° 11 - Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe BREGI		XX		XX		XX		XX
James F. COLLINS		XX		XX		XX		XX
Philippe LUSSIEZ	XX *			XX		XX		XX

* Philippe Lussiez, directeur général délégué, est également directeur administratif et financier et uniquement à ce titre, bénéficie d'un contrat de travail depuis 1992.

C'est le conseil d'administration qui arrête et modifie la rémunération annuelle versée au président du conseil et au directeur général (mandataire social sans contrat de travail). Jusqu'au 31 décembre 2013, la rémunération du directeur général était uniquement fixe. Depuis le 1^{er} janvier 2014, elle est assortie d'une part variable pouvant aller jusqu'à 40 % du salaire fixe, conditionnée par l'atteinte d'indicateurs de performance (objectifs de chiffre d'affaires et d'Ebit fixés annuellement). Ces indicateurs n'ayant été atteints ni en 2014 ni en 2015 au niveau du groupe, aucune part variable n'a donc été versée à ce titre. Le conseil d'administration du 6 novembre 2015 a également décidé d'intégrer un critère qualitatif supplémentaire dans le calcul de la rémunération variable et ainsi d'attribuer au directeur général une prime égale à 15 % de son salaire annuel en cas de succès de la qualification des nouvelles installations céramique de la filiale américaine par son client de lancement. A la clôture de l'exercice 2015, aucune qualification n'a été prononcée ; en conséquence, aucune somme n'a été versée. Au titre de l'exercice 2015, et pour la dernière fois, le directeur général recevra le bonus qui lui était accordé avant sa nomination, au même titre que les principaux cadres d'Egide USA, et qui était basé sur un objectif d'Ebitda annuel de la filiale américaine. Ce bonus s'élèvera à la somme de \$54k et sera payé dans le courant de l'exercice 2016, l'objectif ayant été atteint.

Les avantages en nature accordés au président du conseil d'administration sont une assurance perte d'emploi, une voiture de fonction et le bénéfice d'une mutuelle santé. Du fait de sa nationalité américaine, le directeur général ne bénéficie pas des avantages en matière de couverture sociale mais de la prise en charge par Egide d'un logement de fonction en France (et des charges afférentes), de 4 billets d'avion aller/retour USA-France par an au profit de son épouse et d'un véhicule de fonction aux Etats-Unis.



Il est précisé que la rémunération globale de Monsieur James F. Collins est versée par Egide USA et que la moitié est refacturée à Egide SA (montant mentionné dans le tableau ci-dessus) au titre de sa fonction de directeur général du groupe. Pour information, la rémunération brute annuelle versée à Monsieur Collins par Egide USA a été de \$186 666 en 2015.

Le directeur général délégué, titulaire d'un contrat de travail attaché à ses fonctions de directeur administratif et financier, n'est pas rémunéré au titre de son mandat social (ni fixe, ni variable).

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise au profit des dirigeants. Ces dispositions s'appliquent également au directeur général délégué. Le président et le directeur général ne reçoivent pas de jetons de présence, ni au titre de leur mandat au sein de la société Egide, ni au titre de leurs mandats détenus dans les autres sociétés du groupe.

Les mandataires sociaux bénéficient d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2014 ni en 2015. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options aux dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 5 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président ou au directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions de président ou de directeur général. Par extension, ces dispositions s'appliqueront également au directeur général délégué. En date du présent document, le président est titulaire de 18 063 options de souscription d'action (attribuées en mars 2009), soit 0,40 % du capital, le directeur général est titulaire de 13 626 options de souscription (attribuées en mars 2009 et novembre 2015), soit 0,30 % du capital et le directeur général délégué est titulaire de 302 options (attribuées en mars 2009), soit 0,01 % du capital.

L'enveloppe de jetons de présence accordée par l'assemblée générale des actionnaires est répartie entre administrateurs, à l'exception de ceux recevant une rémunération, au prorata de leur présence aux conseils d'administration. Les jetons de présence versés en 2015 concernent l'année complète alors que ceux versés en 2014 tiennent compte d'une nomination des administrateurs en cours d'année.

Aucune rémunération ou avantage de toute nature autres que ceux mentionnés ci-avant n'a été reçu par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre de l'exercice 2015 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L233-16 du code de Commerce.

Les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de \$ 25 000 par sinistre et la prime annuelle (inchangé par rapport à l'année précédente) est de 11 871 euros hors taxes.

En 2015, le conseil d'administration a confié une mission exceptionnelle (coaching du comité de direction) à la société Asymptotes Conseil, que dirige Madame Colette Lucas, par ailleurs administratrice de la société Egide. Cette mission est donc entrée dans le cadre de la procédure des conventions réglementées conformément aux dispositions légales en la matière ; la rémunération a été fixée à 13 000 €.

15.2 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet dans les comptes annuels et consolidés d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.4).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration

Voir § 14.1 du présent document pour la liste des membres du conseil d'administration

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Compte tenu de la taille (quatre administrateurs) et de la composition du conseil d'administration (le président, le directeur général et deux administrateurs indépendants), il n'est pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit conformément aux dispositions de l'article L823-20 du code de commerce. Au sein de la société, le conseil d'administration se réunit sous forme de comité d'audit uniquement pour ce qui concerne la préparation des comptes annuels. Il est précisé que dans le cas où le conseil se réunit sous forme de comité d'audit, ce dernier est présidé par un administrateur indépendant et non par le président du conseil d'administration, ni par le directeur général. En 2015, le conseil d'administration s'est réuni une fois sous la forme du comité d'audit. L'élaboration de l'information financière et le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est suivi par le conseil d'administration lui-même. La rémunération des dirigeants est également définie par le conseil car il n'existe pas de comité des rémunérations.

16.4 Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 28 avril 2016.

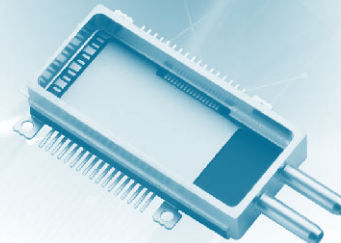
16.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

16.4.1.1 Code de gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L225-37 du code de Commerce, le conseil d'administration du 9 avril 2010 a décidé d'adopter le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par Middelnext comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport, étant précisé que les administrateurs ont pris connaissance des points de vigilance dudit code. Par ailleurs, les 15 recommandations du code seront indiquées en référence de chaque paragraphe concerné dans le présent document.

Le code de gouvernance de Middelnext est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :
http://www.middelnext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf

Les recommandations de l'AMF reprises dans son rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques adapté au émetteurs valeurs moyennes publié le 12 janvier 2015 (DOC 2015-01) sont également prises en compte en complément des recommandations du code Middelnext.



16.4.1.2 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société est composé de 4 membres, toutes personnes physiques :

Administrateurs	Depuis le
Monsieur Philippe Brégi, Président du conseil	26 avril 2005
Monsieur James F. Collins, directeur général	11 septembre 2014
Madame Colette Lucas	7 juillet 2014
Monsieur Jean-Louis Malinge	7 juillet 2014

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Au cours de l'exercice 2015, le conseil d'administration a évolué de la façon suivante :

- en date du 15 janvier 2015, la société Sigma Gestion a informé la société qu'elle démissionnait de son poste d'administrateur à compter du 19 janvier 2015, suite à la cession intégrale sur le marché des actions Egide qu'elle détenait en portefeuille. Le poste vacant n'a pas été pourvu.

Conformément à la recommandation R9 du code Middlednext, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur pour lequel une nomination est proposée est faite aux actionnaires. Ainsi, les dernières nominations de juillet 2014 avait fait l'objet d'une telle mesure par le biais du document de référence déposé à l'AMF le 13 mai 2014 (chapitre 14.4).

Le tableau ci-dessous précise la situation des administrateurs au regard des critères retenus par la recommandation R8 du code Middlednext pour définir l'indépendance des administrateurs :

Critères d'indépendance	P. Brégi	C. Lucas	J-L. Malinge	J.F. Collins
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Oui	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Oui	Non	Non	Oui
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	Non	Oui	Oui	Non

En 2015, le conseil d'administration a confié une mission exceptionnelle à la société Asymptotes Conseil, que dirige Madame Colette Lucas. En regard du faible montant que représente le coût de cette mission (13 k€ HT) par rapport aux charges de l'entreprise, le conseil considère qu'elle ne remet pas en cause le caractère indépendant de Madame Lucas en sa qualité d'administratrice de la société.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 4 années conformément à la loi et à la recommandation R10 du code Middlednext. Il est également rééligible (article 13 des statuts). Il est précisé que cette durée, qui était de 6 ans, a été réduite à 4 ans par approbation de la dix-septième résolution qui était proposée au vote de l'assemblée générale tenue le 16 juillet 2015. Au regard de l'activité de la société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 2 années. Cette disposition s'applique à tout nouvel administrateur qui est nommé à compter de cette assemblée.

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations de résultat de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le conseil d'administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel (recommandation R7 du code Middlednext).

Après approbation de la dix-huitième résolution présentée au vote de l'assemblée générale du 16 juillet 2015, l'article 15 des statuts relatif à l'âge limite pour exercer les fonctions de président du conseil d'administration a été modifié, ledit âge limite passant de 65 à 67 ans.

La société est par ailleurs en conformité avec les dispositions l'article L225-17 al.2 du code de Commerce issu de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

16.4.1.3 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Depuis le 25 mars 2014, avec effet au 2 avril 2014, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ont été séparées au sein de la société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois le 9 avril 2010, afin de fixer les modalités de fonctionnement du conseil ; ils sont mis en ligne sur le site internet de la société. Ces dispositions sont conformes à la recommandation R6 du code Middlednext. Le conseil se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son président. Ce dernier s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique, dans un délai raisonnable, conformément à la recommandation R11 du code Middlednext. Par ailleurs, chaque administrateur peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

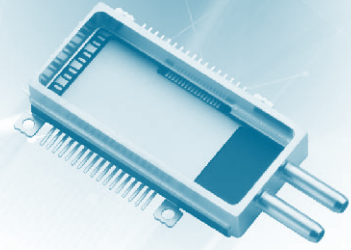
Comme le prévoient les dispositions de l'article L823-20 al.4 du code de Commerce et la recommandation R12 du code Middlednext, il a été décidé que le conseil d'administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, et ce compte tenu de la responsabilité des membres du conseil. Le directeur général, également administrateur, exerçant des fonctions exécutives, s'abstient d'assister aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est confiée à un administrateur indépendant et compétent en matière financière et comptable compte tenu de son expérience professionnelle ; cependant, le directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

La société considère par ailleurs que sa structure et sa taille, associées à la taille réduite de son conseil d'administration, ne nécessitent pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations, l'ensemble des administrateurs étant sollicités collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise.

S'il le juge nécessaire, le conseil d'administration peut confier à l'un de ses membres des missions ponctuelles qu'il rémunère au cas par cas et qui entrent dans le champ des conventions réglementées.

Ainsi, le 3 juin 2015, le conseil d'administration a confié une mission exceptionnelle à la société Asymptotes Conseil, que dirige Madame Colette Lucas. Cette mission (coaching par analyse des préférences comportementales du nouveau comité de direction mis en place par le directeur général) est entrée dans le cadre des dispositions de l'article L225-46 du code de Commerce et a fait l'objet de la procédure applicable aux conventions réglementées. Cette mission s'est terminée en février 2016.

En général, le conseil d'administration se réunit dans les locaux de la société ou de ses avocats et, conformément à la recommandation R13 du code Middlednext, au minimum 4 fois par an et à chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Les membres du comité d'entreprise assistent systématiquement aux conseils (présence physique ou par visioconférence), ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président ou le directeur général doivent s'abstenir. Un procès-verbal de réunion est rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès-verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise. Au cours de l'exercice 2015, le conseil d'administration s'est réuni 9 fois, contre 10 fois en 2014. Le taux de participation a été de 94 % en 2015 et de 89 % en 2014.



Les administrateurs sont également régulièrement informés entre les réunions formelles du conseil, lorsque l'actualité de la société le justifie, de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président et du directeur général, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2015, il a été alloué la somme totale de 18 000 euros au titre des jetons de présence. Conformément à la recommandation R14 du code Middledenext, la répartition des jetons de présence est basée sur la présence effective du mandataire aux conseils d'administration.

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L225-100-3 du code de Commerce).

16.4.1.4 Règles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête et éventuellement modifie les rémunérations annuelles qui seront versées au président et au directeur général (mandataires sociaux sans contrat de travail) ou au directeur général délégué. Le conseil a décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, la rémunération du directeur général serait assortie d'une part variable pouvant aller jusqu'à 40 % du salaire fixe, conditionnée par l'atteinte d'indicateurs de performance (objectifs de chiffre d'affaires et d'Ebit fixés annuellement). Le salaire du président reste quant à lui fixe.

Les avantages en nature accordés au président du conseil d'administration se limitent à une assurance perte d'emploi, une voiture de fonction et le bénéfice d'une mutuelle santé. Du fait de sa nationalité américaine, le directeur général ne bénéficie pas de ces mêmes avantages ; ils sont remplacés par la prise en charge par Egide d'un logement de fonction (et des charges afférentes) et de 4 billets d'avion par an au profit de son épouse.

Le directeur général délégué, titulaire d'un contrat de travail attaché à ses fonctions de directeur administratif et financier, n'est pas rémunéré au titre de son mandat social (ni fixe, ni variable).

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise. Le président et le directeur général ne reçoivent pas de jetons de présence, ni au titre de leur mandat au sein de la société Egide, ni au titre de leurs mandats détenus dans les autres sociétés du groupe.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options aux dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 5 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président ou au directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions de président ou de directeur général. Par extension, ces dispositions s'appliqueront également au directeur général délégué. En date du présent document, le président est titulaire de 18 063 options de souscription d'action (attribuées en mars 2009), soit 0,40 % du capital, le directeur général est titulaire de 13 626 options de souscription (attribuées en mars 2009 et novembre 2015), soit 0,30 % du capital et le directeur général délégué est titulaire de 302 options (attribuées en mars 2009), soit 0,01 % du capital.

Ainsi, en matière de rémunération des mandataires sociaux, les principes de détermination suivis par la société répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre entre les éléments de la rémunération, de benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence. La société est donc en ce point conforme aux recommandations R1, R2, R3, R4 et R5 du code Middledenext.

La société n'a pas mis en place de procédure d'évaluation externe et formelle du fonctionnement des travaux du conseil eu égard à sa structure et à son mode de fonctionnement. En effet et en pratique, les administrateurs échangent leurs points de vue tout au long de l'exercice social, pendant les réunions du conseil et lors de réunions de travail, ainsi que par échange de courriers électroniques. Cependant, conformément à la préconisation énoncée dans la recommandation R15 du code Middledenext, et dans un souci d'amélioration continue, un questionnaire d'autoévaluation a été diffusé aux administrateurs en début d'année 2015, ces derniers étant invités à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Les conclusions qui suivront l'analyse des réponses à ce questionnaire seront inscrites au procès-verbal de la séance qui en discutera.

16.4.1.5 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué

Le conseil d'administration d'Egide SA s'est prononcé sur l'organisation de la direction générale et a décidé qu'elle serait exercée par une personne autre que le président du conseil d'administration.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général, qui les exerce donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le directeur général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros (conseil du 25 septembre 2015), autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 5 novembre 2014 a par ailleurs décidé que les pouvoirs du directeur général délégué seront exercés conformément aux dispositions légales, en précisant qu'au-delà des limitations ci-dessous, ils requerront l'accord du directeur général pour les approuver :

- Signature de tout engagement supérieur à 150 000 €
- Embauche de tout salarié affecté aux domaines directement rattachés au directeur général délégué qui est également le directeur administratif et financier d'Egide et chapeaute donc les domaines Systèmes d'Information, Comptabilité et Ressources Humaines
- Modification des salaires des employés directement ou indirectement rattachés au directeur administratif et financier
- Choix ou changement des conseils de la société (commissaires aux comptes, juristes, fiscalistes, communication, etc....)

16.4.1.6 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

16.4.2 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société

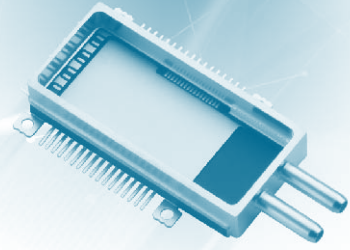
La rédaction du présent rapport a été établie en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF et qui a fait l'objet d'une recommandation le 22 juillet 2010, complété par la Recommandation n° 2015-01 publiée par l'AMF le 12 janvier 2015. L'état des procédures en place a été établi en se basant sur le Manuel Qualité & Environnement de l'entreprise ainsi que sur les discussions avec le service financier.

16.4.2.1 Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société. Ces risques sont par ailleurs repris et expliqués dans le document de référence établi chaque année par la société (chapitre « Facteurs de risques »).

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société (crédibilité)
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques



Au sein d'Egide, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur général et des directeurs opérationnels (technique, commercial, industriel, achat, céramique, qualité et environnement, administratif et financier, marketing), se réunit en session ad hoc.
- un processus de gestion : une cartographie a tout d'abord été réalisée, dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque a ensuite été évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place ; des axes d'amélioration ont par ailleurs été définis. Les risques majeurs ont enfin été regroupés sur un tableau de bord, précisant le responsable du secteur ainsi que le critère de mesure le plus pertinent qui a été choisi. Une fois par an, le comité de direction se réunit spécialement dans le cadre de la revue du dispositif de gestion des risques, afin de mettre à jour la cartographie si cela est nécessaire.
- un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auquel il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les thèmes abordés couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge négative. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, ...) et la société a recours à ses conseillers juridiques quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, salariés, clients, fournisseurs, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction (directeur général, directeur commercial, directeur technique, directeur industriel, directeur achat, directeur marketing, directeur céramique, directeur qualité et environnement, directeur administratif et financier) reçoit toutes les semaines un suivi du chiffre d'affaires du groupe. Une situation de trésorerie mensuelle est également diffusée, mais uniquement au directeur général et au directeur financier.

Tous les mois et à l'occasion de la réunion du comité de direction, ces mêmes informations sont revues et comparées au budget établi pour l'année considérée. Ceci permet de suivre l'activité de la société ainsi que le maintien de sa solidité financière. Un tableau de bord présente les données trimestrielles du compte de résultat, par unité et consolidé. Ces éléments sont également comparés au budget et mettent en évidence, le cas échéant, les dérives constatées par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués par la société mère ou sa filiale, afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Chaque mois, les résultats d'Egide USA sont communiqués au directeur général, au directeur financier et à la responsable du service comptable par le contrôleur financier local tandis que des indicateurs d'activité sont envoyés chaque semaine par le directeur de la filiale à l'ensemble du comité de direction d'Egide SA. Le directeur général du groupe étant basé la moitié de son temps aux Etats-Unis, le suivi de la filiale américaine en est facilité grâce au dialogue direct avec les différents services locaux.

Le directeur général communique chaque mois au président du conseil, sous forme de slides Powerpoint, un ensemble d'indicateurs concernant le groupe et présentant principalement les éléments liés aux prises de commandes et à la facturation, les prévisions de trésorerie à court terme, les effectifs, les rendements de production, les projets de R&D ainsi que les commentaires nécessaires à la compréhension desdits indicateurs. La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs si nécessaire.

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Ainsi, chaque trimestre, la société publie le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Elle publie également une situation intermédiaire consolidée à mi exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité

de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation semestrielle, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les versions papiers des documents peuvent être obtenues au siège social de l'entreprise.

16.4.2.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société.

Comme précédemment exposé, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.

16.4.2.3 Principes généraux de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- La fiabilité des informations financières,

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

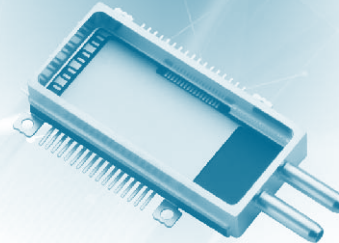
En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

En répondant aux exigences de la norme ISO 9001 (et ISO 14001 pour ce qui concerne Egide SA), Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement du système qualité en place (regroupées au sein de son Manuel Qualité & Environnement). Ce système couvre l'ensemble des activités de production de l'entreprise (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage, chaque année, à appliquer la politique qualité et environnementale qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par la direction qualité et environnement, analysées en comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition) ou lors des revues de direction.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis, les délais d'approvisionnements et le bon déroulement des relations entre Egide, ses fournisseurs et ses clients. A ces informations s'ajoutent des indicateurs spécifiques à l'environnement comme le taux des rejets banals et dangereux, le taux de pollution sonore, le suivi des principales consommations (eau, gaz, électricité), etc....

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité et environnement, en accord avec sa direction et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité et environnement avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité et environnement qui planifie et suit les délais de réalisation.



Une fois par an, la direction effectue une revue du système de management de la qualité et environnement afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. La revue de direction est préparée par la direction qualité et environnement, qui est chargée d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Cette revue est réalisée notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Cette revue permet de mesurer l'efficacité du système de management de la qualité et environnement, de redéfinir les objectifs correspondants et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité et environnement. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité et environnement. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans un plan d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue de l'entreprise.

16.4.2.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur dans chaque pays (France et USA). Il dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, production, ...), il n'est pas encore totalement intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001 et décrites dans le Manuel Qualité et Environnement (seul un « processus comptable et financier » a été créé).

Maison mère Egide SA : la direction financière est assurée par le directeur administratif et financier, qui supervise la responsable comptable et son adjoint. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs afin de faciliter le contrôle par la responsable comptable. Cette dernière, en charge de consolider les données au niveau du groupe, s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.

Filiale Egide USA : la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur du site. Au sein du service, un contrôleur financier et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient régulièrement en support et se rend sur place une fois par trimestre. Il est rappelé que la direction générale d'Egide SA est assumée par l'ancien directeur général d'Egide USA. Le directeur général du groupe, en passant la moitié de son temps aux Etats-Unis, s'assure donc régulièrement de l'application de la politique générale dans la filiale.

De manière globale, la filiale applique les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère. S'agissant des éléments d'information hebdomadaires ou mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par la filiale et d'une révision, le cas échéant, par la responsable comptable d'Egide SA.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, suivi des sociétés de factoring, ...),
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,
- Des procédures d'inventaire physique des stocks,
- Des procédures de suivi et de valorisation des stocks,
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...),
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations.

Les responsables des systèmes d'informations s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

16.4.2.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (direction générale, conseil d'administration, comité d'audit) que l'ensemble des collaborateurs de la société (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

16.4.2.5.1 La direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. A cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières
- la compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne
- la formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables
- la conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers
- l'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel et en outils informatiques)
- l'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part, elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le conseil d'administration, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

16.4.2.5.2 Le conseil d'administration

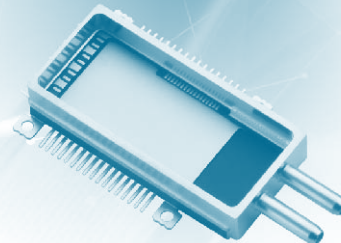
Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil, par la voie de son président, est régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

16.4.2.5.3 Le comité d'audit

Compte tenu de la taille (quatre administrateurs) et de la composition du conseil d'administration (le président, le directeur général et deux administrateurs indépendants), il n'est pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit conformément aux dispositions de l'article L823-20 du code de Commerce. Il est précisé que dans le cas où le conseil se réunit sous forme de comité d'audit, ce dernier est présidé par un administrateur indépendant et non par le président du conseil d'administration, ni par le directeur général. En 2015, le conseil d'administration s'est réuni une fois sous la forme du comité d'audit.



16.4.2.5.4 Le gestionnaire des risques

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition).

16.4.2.5.5 L'audit interne

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition).

16.4.2.5.6 Le personnel de la société

La société s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001 (Egide SA seulement) et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à l'activité de la société. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de la société, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

16.4.2.6 Rôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, prennent connaissance et s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes. Pour les deux entités du groupe (Egide SA et Egide USA), le même cabinet de commissaire aux comptes a été choisi pour procéder au contrôle des comptes.

Les commissaires aux comptes présentent également leur rapport sur la partie du présent rapport du président qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

16.4.2.7 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

16.5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

« Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EGIDE SA et en application des dispositions de l'article L225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L225-37 du code de commerce.

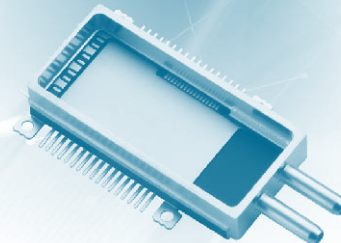
Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L225 37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2016

PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

SYC SAS,
Bernard Hinfray »



16.6 Comité de direction

En date du présent document, le comité de direction de la société est composé de 9 membres chez Egide SA et d'un directeur pour la filiale américaine Egide USA Inc.

Nom	Fonction actuelle	Entré dans la société le
Monsieur James F. COLLINS 1553 Commanche Road, Arnold, MD 21012, USA	Directeur Général	29/12/2000
Monsieur Philippe LUSSIEZ 2 rue des Champs, 78320 La Verrière	Directeur général délégué Directeur administratif et financier	09/06/1992
Monsieur John TRADER 28 Algonquin Road, Cambridge MD 21613, USA	Directeur général adjoint d'Egide USA Directeur industriel Cambridge	27/11/2006
Madame Fatiha BENKOUSSA 157 rue des Papes, 84100 Orange	Directeur qualité, environnement et satisfaction client	08/09/2008
Monsieur Frédéric DISPERATI 3 Chemin des Passadoires, 84420 Piolenc	Directeur technique	01/10/1990
Monsieur Ignace DUPON 30 rue des Vignes, 78240 Aigremont	Directeur commercial	01/12/2006
Monsieur Gérard GUILLOINEAU 12 A route de Montfort, 78760 Jouars Pontchartrain	Directeur des achats	15/03/1993
Monsieur Didier MARTIN 33 avenue du Plan de l'Eglise, 78960 Voisins le Bretonneux	Directeur industriel Bollène	03/08/1992
Monsieur Wladimir MUFFATO Quartier Genève, 26130 Montségur sur Lauzon	Directeur composants céramique	19/12/1994
Monsieur Gérald CHRETIEN 18 Parc de Diane, 78350 Jouy-en-Josas	Directeur marketing	01/10/2015

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société Egide, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction actuelle	Entré dans la société le
Monsieur James F. COLLINS	Vice président d'Egide USA Inc. Vice président d'Egide USA LLC	29/12/2000 29/12/2000
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Secrétaire d'Egide USA Inc. Secrétaire d'Egide USA LLC	28/04/2005 28/04/2005

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

Monsieur James F. COLLINS titulaire d'un "Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering" de l'université de Rutgers NJ (USA). Il a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur process dans l'industrie de l'acier chez General Refractories (Chicago, IL). En 1983, il rejoint la société Coors Ceramics (Golden, CO) où pendant 14 ans, il occupe diverses fonctions d'ingénierie et de management, essentiellement dans le domaine de la céramique pour l'électronique. En 1996, il entre dans une division de Philips Electronics (Cambridge, MD), où il exerce diverses fonctions de management. Cette unité est ensuite vendue pour créer Electronic Packaging Products, qui deviendra Egide USA Inc. en décembre 2000. Il en prend la direction opérationnelle et en est nommé vice-président. Il est nommé directeur général d'Egide SA en septembre 2014.

Monsieur Philippe LUSSIEZ est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieur. Il a rejoint le groupe Egide en 1992 comme responsable de la comptabilité de l'établissement de Bollène, puis a été nommé contrôleur de gestion du groupe et responsable de la communication financière depuis l'introduction en bourse de la société. Depuis le 1^{er} juillet 2006, il occupe les fonctions de directeur financier, puis de directeur administratif et financier du groupe depuis octobre 2013. En septembre 2014, il est également nommé directeur général délégué d'Egide SA.

Madame Fatiha BENKOUSSA est titulaire d'une maîtrise en génie mécanique et d'un DESS en management des entreprises. Ingénieur qualité production dans l'industrie médicale puis ingénieur qualité achats chez un grand équipementier automobile français, elle rejoint Egide en septembre 2008 en qualité de responsable qualité fournisseur puis responsable qualité produits en 2014. En juin 2015, elle se voit confier la direction qualité, environnement et satisfaction client en remplacement de Frédéric Disperati, appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.

Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produits au bureau d'études, avant de passer une année et demi en tant que support technique dans la filiale Egide USA. A son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité d'Egide SA, avant d'étendre ses fonctions à l'environnement et à la satisfaction client. Suite à une réorganisation interne en juin 2015, il prend la tête de la direction technique du site de Bollène en remplacement de Didier Martin, appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.

Monsieur Ignace DUPON est Ingénieur Civil en électronique, diplômé de KU Leuven (Katholieke Universiteit Leuven – Belgique). Il a commencé sa carrière en 1990 en tant que chef de production chez Atlas Copco, puis il rejoint Alcatel Bell Téléphone en 1991. Il passe ensuite cinq années chez Alcatel Optronics en tant que responsable des Achats. Il devient Directeur Business Development chez Highwave Optical Technologies en 2000 puis Directeur des Ventes et du Marketing chez Keopsys en 2003 et Directeur des Ventes pour Intexys Photonics en 2006. Il rejoint l'équipe commerciale d'Egide en 2006 en tant que responsable « business development », puis devient responsable de la zone Asie-Pacifique. Il a pris la direction commerciale du groupe en novembre 2014, poste jusque-là occupé par Didier Martin.

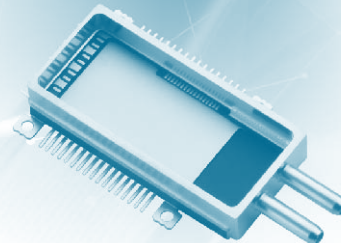
Monsieur Gérard GUILONEAU est titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en bureau d'études. Après avoir débuté sa carrière chez Dassault Electronique, il rejoint le service achat d'Egide SA en 1993 puis prend la direction des achats du groupe en juin 2015, poste jusque-là occupé par Wladimir Muffato.

Monsieur Didier MARTIN est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale de Physique et de Chimie de Caen. Il dispose d'une expérience significative dans le domaine de la production de semi-conducteurs. Son profil est celui d'un manager opérationnel habitué aux impératifs de fabrication. Après avoir été directeur de production du site de Trappes puis celui d'Egide SA, il prend la direction du service commercial, technique et R&D. Suite à une réorganisation interne en juin 2015, il prend la direction industrielle du site de Bollène, en remplacement de Wladimir Muffato appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.

Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction de l'usine de Bollène en janvier 2003. Suite à une réorganisation interne, il prend la direction d'un nouveau service « Composants céramique groupe » en juin 2015.

Monsieur John TRADER débute sa carrière au sein du Corps des Marines des Etats-Unis (US Marine Corps). Durant sa période d'engagement de 1977 à 1981, il y est formé en tant que technicien en électronique spécialisée sur les avions F4 et TA4 et finira technicien inspecteur. Sa période terminée, il travaille comme technicien de maintenance chez Cambridge Scientific Industries. En 1985, il est promu superviseur de production puis responsable de l'usine en 2000. En 2003, il devient directeur des opérations de la société jusqu'à la fermeture du site en 2006. Il rejoint alors Egide USA en tant que directeur industriel, position qu'il occupe jusqu'à sa nomination de directeur général adjoint de la société en 2014.

Monsieur Gérald CHRETIEN est ingénieur diplômé de l'ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris). Il a débuté sa carrière en tant qu'ingénieur Hardware d'abord au CEA, puis chez Philips TRT et Thomson LTT. En 1984, il rejoint FORT Fibres Optiques où il crée l'activité Transmission. En 1986, il rejoint Alcatel d'abord en tant que directeur du laboratoire optoélectronique avant de prendre part à la création d'Alcatel Optronics en tant responsable produits puis de devenir directeur du marketing produits d'Alcatel Optronics en 2000. Il rejoint Avanex France en 2002 en tant que directeur de la stratégie marketing, avant d'être nommé, en 2004, directeur industriel et directeur de site chez HighWave. En 2006, il cofonde Vectrawave et y assume la direction des opérations et de la qualité. Depuis octobre 2015, il est à la tête de la direction marketing du Groupe Egide.



17 SALARIÉS

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2013	2014	2015
Administration et commercial	21	20	21
Production, qualité et R&D	209	206	204
Total	230	226	225

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2013	2014	2015
Egide Trappes et Bollène	158	154	148
Egide USA	72	72	77
Total	230	226	225

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2013	2014	2015
Contrats à durée déterminée	2	2	3
Contrats à durée indéterminée	227	219	220
Apprentis	1	5	2
Total	230	226	225

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée

- à tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Un nouvel accord d'intéressement sera discuté et signé pour une période de 3 ans au cours du premier semestre 2016.
- à tous les collaborateurs, depuis le 1^{er} janvier 2016, un intéressement en fonction des résultats de quatre indicateurs liés à la production (taux de livraisons à l'heure, taux de retours clients, rendements composants céramique et rendements fabrication boîtiers). Cet intéressement est versé trimestriellement et prend la forme d'une prime acquise à concurrence de 25 % par indicateur atteint. Les seuils à atteindre pour chacun des indicateurs est fixé par le directeur général en début d'année alors que le montant de la prime trimestrielle servant de base au calcul est fixé lors des négociations annuelles obligatoires sur les rémunérations et les conditions de travail.

- à certains collaborateurs (comité de direction et cadres clés), depuis le 1^{er} janvier 2016, un intéressement en fonction des résultats d'indicateurs de production cités ci-dessus, de chiffre d'affaires, de prises de commandes, de taux de consommations matières ou d'Ebitda. Cet intéressement, versé annuellement, suppose avant tout que le budget annuel d'Ebitda soit dépassé, ce qui déclenche ensuite le versement lié aux indicateurs propres à chaque bénéficiaire ou groupe de bénéficiaire. La prime est un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire, avec un coefficient multiplicateur pour les membres du comité de direction fonction du taux de dépassement de l'objectif annuel d'Ebitda. Il est précisé que les bénéficiaires de cet intéressement ne le cumuleront pas avec celui éventuellement versé trimestriellement, ce dernier venant s'imputer sur le montant global annuel.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation et de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

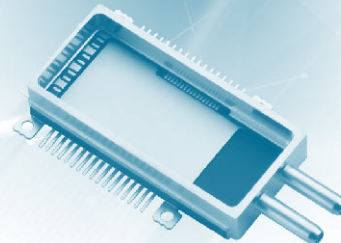
Chez Egide USA, un accord d'intéressement est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède au moins 85 % de celui budgété. Au titre de l'exercice 2015, il a été versé un bonus total de \$136k. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le calcul de cet intéressement est identique à celui retenu pour les salariés d'Egide SA ; il est fonction des résultats d'indicateurs de production (taux de livraisons à l'heure, taux de retours clients et rendements fabrication boîtiers), de chiffre d'affaires, de prises de commandes ou d'Ebitda. Cet intéressement, versé annuellement, suppose avant tout que le budget annuel d'Ebitda soit dépassé, ce qui déclenche ensuite le versement lié aux indicateurs propres à chaque bénéficiaire ou groupe de bénéficiaire. La prime est un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire, avec un coefficient multiplicateur pour les membres du comité de direction fonction du taux de dépassement de l'objectif annuel d'Ebitda.

A l'exception du personnel direct de production, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs de la filiale américaine bénéficie d'une rémunération fixe.

17.3 Plans d'options de souscription d'actions

Depuis l'introduction en bourse de la société, des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains membres de l'encadrement. Au 30 avril 2016, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 1 206 options et celles attribuées et non encore exercées par un salarié d'Egide USA est de 12 000 options (soit un total de 13 206 options).

A l'exception du directeur général, aucun membre du conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société et au 30 avril 2016, le directeur général est titulaire d'un solde de 12 000 options attribuées le 6 novembre 2015 (plan n° 7.1). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du directeur général.



Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 30 avril 2016 :

Numéro du plan	Plan n° 6.2	Plan n° 6.3	Plan n° 7.1	Total
Assemblée générale du Conseil du	28/05/2010 06/10/2011	28/05/2010 30/01/2013	26/06/2013 06/11/2015	
Nombre d'actions initial	600	651	12 000	13 251
- dont aux mandataires sociaux	0	0	12 000	12 000
- dont aux 10 premiers salariés	600	651	0	1 251
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	712	725	12 000	13 437
Date de départ d'exercice	06/10/2013	30/01/2015	06/11/2017	
Date de fin d'exercice	05/10/2018	29/01/2020	05/11/2022	
Modalités d'exercice	Levée maximum par ¼ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 20 actions (100 pour le plan n° 7.1) Salariés Egide SA (tous plans) Cession : blocage 2 ans à compter de la date d'exercice Mandataires sociaux Cession : maximum 80 % des options levées pendant l'exercice du mandat			
Prix de souscription *	6,71 €	3,67 €	2,56 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0	0
Nombre d'options perdues	109	122	0	231
Nombre restant à lever	603	603	12 000	13 206

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital.

Au cours de l'exercice 2015, aucune option n'a été exercée.

Il est rappelé que pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution. De même, en cas de dépassement de la date d'exercice, les stocks options sont automatiquement perdues.

Ainsi, au cours de l'exercice 2015, un total de 364 options a été perdu suite à la démission de 2 salariés bénéficiaires (242 au titre du plan n° 6.1, rendant ce plan caduc, et 122 au titre du plan n° 6.3).

Par ailleurs, à la date du 30 avril 2016, le plan n° 5.2 a dépassé sa date d'échéance qui était fixée au 4 mars 2016, rendant ainsi caduque un total de 24 597 options.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 5 % des actions composant le capital (soit 223 595 options attribuables au 30 avril 2016), il reste donc un solde disponible de 210 389 options, soit 4,70 % du capital. A cette même date, les 13 206 options non exercées représentent une dilution potentielle de 0,30 %.

L'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.1.1). La durée de vie moyenne des options est de 4 ans et demi avec un taux de volatilité de 30 %.

17.4 Impact social de l'activité du groupe

Voir § 26.1 - Informations relatives à l'impact social de l'activité du groupe

17.5 Information sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

En application des dispositions de l'article L225-102-1 alinéa 5 du code de commerce modifié par l'article 9 de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, Egide SA présente chaque année au comité d'entreprise et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (voir indicateurs du paragraphe 26.1 du présent document). Il est par ailleurs précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 30 avril 2016	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
Philippe Brégi (titres au nominatif)	20 226	0,45 %	36 606	0,81 %
James F. Collins (titres au nominatif)	39 614	0,89 %	39 614	0,88 %
Total dirigeants	59 840	1,34 %	76 220	1,69 %
Public (titres au porteur)	4 382 426	98,00 %	4 382 426	97,34 %
Public (titres au nominatif)	29 640	0,66 %	43 815	0,97 %
Total public	4 412 066	98,66 %	4 426 241	98,31 %
Total	4 471 906	100,00 %	4 502 461	100,00 %

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres "Egide" inscrits au nominatif pur. Aucun frais de gestion n'est refacturé par la société à l'actionnaire nominatif.

En date du 30 avril 2016, les actions détenues par les autres membres du conseil d'administration de la société sont les suivantes : Madame Colette Lucas 100 actions et Monsieur Jean-Louis Malinge 100 actions.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L225-102 du code de commerce.

Voir également § 21.1.5 - Modifications intervenues au cours des trois dernières années

18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 30 avril 2016 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
SBD ⁽¹⁾	X	X	X					
Cie financière Sopalia ⁽²⁾	X	X						
Sigma Gestion ⁽³⁾	X	X	X	X	X	X		

⁽¹⁾ Avis AMF du 3 février 2012 (franchissement de seuil à la hausse)

⁽²⁾ Avis AMF du 21 février 2014 (franchissement de seuil à la hausse)

⁽³⁾ Avis AMF du 12 janvier 2016 (franchissement de seuil à la hausse)

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote ; il ne peut donc être exercé un contrôle abusif sur la société. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

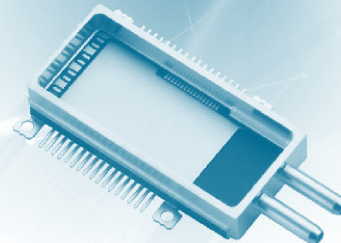


Il est précisé que sur la base des informations obtenues lors de la dernière assemblée générale, et compte tenu du nombre d'actions et de droits de vote constituant le capital de la société au 30 avril 2016, SBD (172 284 actions au 16 juillet 2015) et la société Sopalia Compagnie financière Holding (102 430 actions au 16 juillet 2015) auraient franchi passivement à la baisse le seuil de 5 % de détention du capital et des droits de vote. Néanmoins, aucune déclaration officielle n'a été reçue par la société.

18.3 Droits de vote différents

Conformément à l'article 27 des statuts, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes.

Au 30 avril 2016, 89 480 actions étaient inscrites au nominatif dont 30 555 bénéficiaient d'un droit de vote double.



19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Conventions réglementées

Il est rappelé que les dispositions légales en matière de conventions réglementées telles que définies par l'article L225-38 du code de commerce ont changé depuis le 3 août 2014 (ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014) et que dorénavant, les conventions conclues entre la société et ses filiales détenues à 100 % n'entrent plus dans ce champ. Ainsi, les conventions qui existaient entre Egide SA et ses filiales Egide USA LLC et Egide USA Inc. ne sont plus considérées comme réglementées.

Les conventions réglementées en vigueur au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

Convention conclue au cours de l'exercice 2015 et préalablement autorisée

- Mission de coaching du nouveau comité de direction confiée à la société Asymptotes Conseil, dirigée par Madame Colette Lucas, également administratrice de la société (conseil d'administration du 3 juin 2015). La rémunération de cette mission a été fixée à 1 060 € HT par participant auquel s'ajoute un montant forfaitaire de 2 400 € HT. Le montant enregistré dans les charges de l'exercice 2015 au titre de cette convention est de 9 540,00 €.

Convention conclue au cours de l'exercice 2015, préalablement autorisée et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Néant

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Convention d'engagement de souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise » prise par la société au bénéfice de Monsieur Philippe Brégi, président directeur général (conseil d'administration du 9 novembre 2004). Cette convention a été maintenue en faveur de Monsieur Philippe Brégi, devenu président à compter du 2 avril 2014 (conseil d'administration du 25 mars 2014) et reconduite par le conseil d'administration du 29 avril 2015. Le montant enregistré dans les charges de l'exercice 2015 au titre de cette convention est de 2 089,60 €.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Néant

Voir également § 20.3.1.5.5.1 - Transactions avec les parties liées et § 20.5.1.1 - Activité d'Egide SA

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

« Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article L225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Mission de coaching du nouveau comité de direction

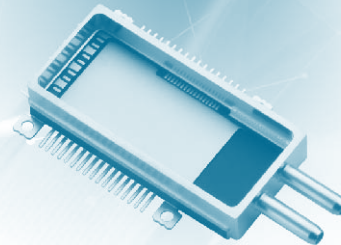
Personne concernée : Madame Colette Lucas, administratrice de votre société et dirigeante de la société Asymptotes Conseil

Nature et objet : Une mission de coaching du nouveau comité de direction a été confiée à la société Asymptotes Conseil. La rémunération de cette mission a été fixée à 1 060 € HT par participant à laquelle s'ajoute un montant forfaitaire de 2 400 € HT. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 23 juin 2015.

Modalités : Les montants facturés s'élèvent à 9 540 € sur l'exercice 2015.

Motifs : Le conseil d'administration a justifié l'intérêt de cette convention par le fait que cette mission a été demandée par le directeur général, dans le but de mieux comprendre les préférences comportementales de chacun des membres du comité de direction d'Egide SA et ainsi d'optimiser l'organisation de son équipe de management. Le conseil d'administration a par ailleurs indiqué que cette mission était d'autant plus importante que le directeur général, passant une partie de son temps aux Etats-Unis, est moins proche de son équipe que s'il était sur place à plein temps.

Le conseil précise également que son choix s'est porté sur la société Asymptotes Conseil car sa compétence et son expertise correspondaient aux besoins exprimés par le directeur général et que, de plus, sa connaissance de la société permettait d'optimiser les délais et les coûts de cette mission.



2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société

Personne concernée : M. Philippe Brégi, président du conseil d'administration de votre société.

Nature et objet : Engagement pris au bénéfice du président directeur général, M. Philippe Brégi, par la société Egide SA, correspondant à la souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise », à la date de sa nomination approuvée par le conseil d'administration du 9 novembre 2004.

Lors de sa séance du 29 avril 2015, votre conseil d'administration a procédé à l'examen annuel de cette convention et a conclu à sa reconduction.

Modalités : Les montants facturés s'élèvent à 2 089,60 € sur l'exercice 2015.

Motifs : Le conseil d'administration a justifié l'intérêt de cette convention par le fait qu'en tant que mandataire social sans contrat de travail, et donc ne cotisant pas au régime général de l'assurance chômage, M. Philippe Brégi ne bénéficie, en sa qualité de président, d'aucune couverture en cas de cessation de ses fonctions. Le conseil d'administration a précisé par ailleurs qu'Egide ne prend en charge qu'une partie de la cotisation et que son montant annuel n'est pas significatif par rapport aux charges de personnel de l'entreprise (1 545 324 € versés en avantages sociaux tels que Sécurité Sociale ou œuvres sociales en 2015).

Le conseil estime qu'il est légitime que le président bénéficie d'une couverture similaire à celle des salariés de l'entreprise.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

SYC SAS,
Bernard Hinfray »

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques (2013 et 2014)

Les états financiers consolidés et annuels des exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document de référence.

Version imprimée du document de référence	2013	2014
Fiche de dépôt AMF	n° D14-0510 du 13 mai 2014	n° D15-0576 du 9 juin 2015
Comptes consolidés et annexes	Pages 75 à 97 (§ 20.3.1)	Pages 78 à 99 (§ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 117 et 118 (§ 20.4.1)	Page 120 (§ 20.4.1)
Comptes annuels et annexes	Pages 98 à 116 (§ 20.3.2)	Pages 100 à 119 (§ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Pages 119 et 120 (§ 20.4.2)	Page 121 (§ 20.4.2)

20.2 Informations financières pro forma

Néant.

20.3 États financiers

20.3.1 Etats financiers consolidés 2015

20.3.1.1 État de situation financière

ACTIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2015	Valeurs nettes au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	3.1	119	32
Immobilisations corporelles	3.1	4 511	3 122
Autres actifs financiers		224	192
Autres actifs non courants	3.2	633	1 406
Actifs non courants		5 487	4 751
Stocks		3 414	2 886
Clients et autres débiteurs	3.3	3 863	3 501
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 773	4 077
Autres actifs courants		226	280
Actifs courants		10 275	10 744
TOTAL ACTIF		15 762	15 495

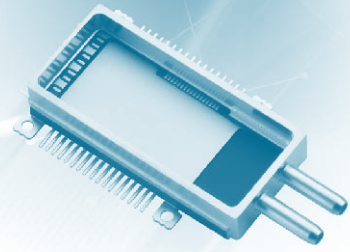
PASSIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2015	Valeurs nettes au 31/12/2014
Capital apporté	4.1	8 944	8 131
Primes liées au capital social		2 058	1 823
Réserve légale		356	356
Réserves consolidées		(283)	574
Résultat net		(1 378)	(863)
Ecart de conversion		(2 709)	(2 641)
Titres d'autocontrôle		0	0
Capitaux propres		6 989	7 380
Provisions non courantes	3.4	413	430
Dettes financières à plus d'un an	3.5	2 188	603
Autres passifs non courants		1	5
Passifs non courants		2 601	1 038
Dettes financières à moins d'un an	3.5	2 536	3 790
Fournisseurs et autres créditeurs	3.5	3 632	3 279
Autres passifs courants		4	7
Passifs courants		6 172	7 076
TOTAL PASSIF		15 762	15 495

20.3.1.2 État de résultat global

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires		20 591	19 967
Achats consommés		(9 442)	(8 657)
Variation stocks de produits finis & en cours		404	(33)
Charges de personnel		(8 921)	(8 675)
Charges externes		(3 634)	(3 128)
Impôts et taxes		(314)	(331)
Amortissement & dépréciation des immobilisations	3.1	(398)	(292)
Dotations et reprises de dépréciation & provision	3.4	17	6
Autres produits opérationnels	3.8	280	345
Autres charges opérationnelles	3.8	(65)	(136)
Résultat opérationnel	3.7	(1 483)	(935)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut	3.9	(207)	(176)
Coût de l'endettement financier net	3.9	(207)	(176)
Autres produits financiers	3.9	467	280
Autres charges financières	3.9	(155)	(33)
Résultat avant impôt		(1 378)	(863)
Impôt sur le résultat	3.6	0	0
Résultat des activités poursuivies		(1 378)	(863)
QP de résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net		(1 378)	(863)
Part du groupe		(1 378)	(863)
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)	4.2	(0.31)	(0.21)
Résultat dilué par action (en €)	4.2	(0.31)	(0.21)
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net			
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net			
Autres éléments du résultat global		0	0
Résultat global		(1 378)	(863)
Part du groupe		(1 378)	(863)
Intérêts minoritaires		0	0

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€, sauf pour les actions	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat de l'exercice	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2013	1 784 797	3 570	1 588	1 550	(516)	(2 537)	3 655
Variation du cap. de la société-mère	2 280 573	4 561	235				4 796
Affectation du résultat de l'exercice 2013				(516)	516		0
Résultat global de l'exercice					(863)		(863)
Options de souscription d'actions				(104)			(104)
Variation de l'écart de conversion						(104)	(104)
Situation au 31/12/2014	4 065 370	8 131	1 823	930	(863)	(2 641)	7 380
Variation du cap. de la société-mère	406 536	813	235				1 048
Affectation du résultat de l'exercice 2014				(863)	863		0
Résultat global de l'exercice					(1 378)		(1 378)
Options de souscription d'actions				5			5
Variation de l'écart de conversion						(68)	(68)
Situation au 31/12/2015	4 471 906	8 944	2 058	73	(1 378)	(2 709)	6 989



Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

Les notes figurant au paragraphe 20.3.1.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net des sociétés intégrées		(1 378)	(863)
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	3.1, 3.4	380	327
- plus-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		(3)	3
- autres	4.1	5	(104)
- incidence des variations de périmètre			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁽²⁾		184	(1 485)
- (augmentation) / diminution des stocks		(427)	46
- (augmentation) / diminution des créances clients	3.3	124	(581)
- (augmentation) / diminution des autres créances	3.3	445	(217)
- augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	3.5	168	(157)
- augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	3.5	(110)	(182)
- augmentation / (diminution) des autres dettes	3.5	(17)	(393)
Flux de trésorerie liés à l'activité		(811)	(2 122)
Acquisitions d'immobilisations	3.1	(1 667)	(495)
Diminutions d'immobilisations		3	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(1 664)	(495)
Augmentations de capital en numéraire	4.1	813	4 561
Variation des autres fonds propres	4.9	235	235
Souscription d'emprunts auprès d'établissements de crédit	3.5	208	744
Remboursement d'emprunts auprès d'établissements de crédit	3.5	(692)	(55)
Souscription d'emprunts divers	3.5	834	
Remboursements d'emprunts divers	3.5	(124)	(51)
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	3.5	(118)	733
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		1 155	6 168
Variation de trésorerie		(1 320)	3 551
Trésorerie de clôture *		2 773	4 077
Trésorerie d'ouverture *		4 077	512
Incidence des variations de cours des devises		(15)	- 15
Variation de la trésorerie		(1 320)	3 551

⁽¹⁾ hors dépréciations sur actif circulant

⁽²⁾ en valeurs nettes

* Pour information, les montants de trésorerie au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 se décomposent comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 773	4 077
Découverts bancaires et intérêts courus		
Trésorerie dans le tableau de flux	2 773	4 077

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2015, dont le total de l'état de situation financière est de 15 762 K€, et l'état de résultat global, présenté sous forme de liste, dégage une perte de - 1 378 K€ arrêtée par le Conseil d'Administration du 28 avril 2016.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

20.3.1.5.2 Principes et périmètre de consolidation

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Les comptes consolidés sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Egide (voir § 2.4) présente ses états financiers consolidés au 31 décembre 2015 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2015. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2015. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne :

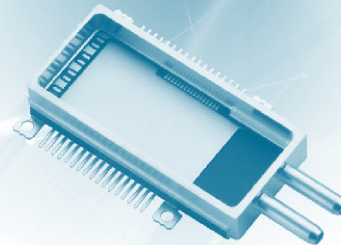
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Certaines normes, interprétations ou amendements de normes existantes sont d'application obligatoire dans le référentiel IFRS aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier ou 1^{er} février 2015 mais ils n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du groupe :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
IFRIC 21	Taxes prélevées par une autorité publique	20/05/2013	13/06/2014
Amendements IAS 19	Contribution des employés	21/11/2013	09/01/2015
Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013)	Processus d'améliorations annuelles	12/12/2013	09/01/2015

Les états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2015 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2015 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Le groupe n'envisage pas que ces textes aient un impact sur les états financiers consolidés :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
Amendements à IFRS 11	Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe	06/05/2014	25/11/2015
Amendements à IAS 16 et IAS 38	Clarification sur les modes d'amortissement acceptables	12/05/2014	03/12/2015
Amendement à IAS 27	Mise en équivalence des comptes individuels	12/08/2014	23/12/2015
Améliorations annuelles (2012-2014)	Processus d'améliorations annuelles	25/09/2014	15/12/2015
Amendement à IAS 1	Présentation des états financiers	18/12/2015	19/12/2015



Les textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2015 et non en vigueur dans l'Union Européenne ne devraient pas avoir d'impact sur les états financiers du groupe. Ces textes sont les suivants :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB
IFRS 9	Instruments financiers (doit remplacer IAS 39)	12/11/2009
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	01/05/2014
Amendements à IFRS 10 et IAS 28	Ventes ou contributions d'actifs réalisés entre le groupe et les entités mises en équivalence	11/09/2014
Amendements à IFRS 10 et 12 et IAS 28	Exemption d'établissement de comptes consolidés pour les entités d'investissement	18/12/2014

L'activité du groupe n'est pas affectée par une saisonnalité particulière.

20.3.1.5.2.2 Estimations et jugements comptables déterminants

Le groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le groupe peut être amené à réaliser. En effet, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

20.3.1.5.2.3 Gestion du risque financier

20.3.1.5.2.3.1 Risque de change

En 2015, Egide a réalisé 66% de ses ventes à l'exportation, dont 44% à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 15% à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 2,0 MUSD (contre-valeur : 1,8 M€), Egide USA Inc. a facturé pour 9,4 MUSD (contre-valeur : 8,5 M€). En 2015, la parité du dollar face à l'euro (1,1096 en moyenne sur l'année contre 1,3288 en 2014) a eu un effet significatif sur le chiffre d'affaires du groupe. Ainsi à parité constante, le chiffre d'affaires du groupe facturé en USD aurait été 16% plus faible. Cependant cette évolution de la parité a été quasiment neutre sur la marge puisque dans le même temps les achats du groupe en devises ont vu leur contre-valeur en euro diminuer considérablement.

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (1,5 MUSD en 2015) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (1,6 MUSD en 2015). Le solde positif en USD est conservé sur des comptes bancaires ouverts dans cette devise. En cas d'insuffisance de devise, les dollars sont achetés au cours du jour sur le marché à partir des comptes en euros. Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

20.3.1.5.2.3.2 Risque de taux

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0.60 %. En mai 2012, Egide USA Inc. a signé un contrat de financement avec la Bank of America, basé sur la valeur des encours clients et du stock, et dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : BBA LIBOR Daily Floating Rate + 3,50 %.

Un prêt régional de maintien de l'emploi a été reçu en juillet 2010 par Egide SA, accordé par la région Provence Alpes Côte d'Azur pour 200 K€ et par le département de Vaucluse pour 100 K€. Ces emprunts ne présentent aucun risque de taux puisqu'il s'agit de prêts à taux zéro remboursables en 7 ans avec un différé de 2 ans.

Un prêt SOFIRED-PME a été reçu en décembre 2015 par Egide SA, accordé par Bpifrance pour un montant de 600 K€ dont 30 K€ ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. Cet emprunt ne présente aucun risque de taux puisqu'il supporte un taux fixe de 3,85 % l'an. D'une durée de 7 ans, il bénéficie par ailleurs d'une franchise en capital de 2 ans.

Les financements accordés à Egide SA par Bpifrance en contrepartie du nantissement de ses créances de Crédits d'Impôt Recherche et Crédits d'Impôt Compétitivité Emploi font l'objet d'un calcul quotidien d'intérêts basé sur Euribor 1 mois moyenne du mois précédent majoré de 3 % l'an.

Enfin, un financement long terme de 1,56 MUSD a été obtenu en mai 2012 par Egide USA Inc. auprès de la Bank of America, pour financer l'acquisition de son bâtiment industriel, au taux égal au BBA LIBOR Adjusted Periodically Rate + 3.5 %. Cet emprunt inclut une clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut » (existence de 2 covenants attachés à cet emprunt) et une clause par laquelle, en cas de non-respect de l'un des covenants, la banque se réserve le droit d'appliquer un taux majoré de 6 points par rapport au taux contractuel. A la clôture de l'exercice 2015, les deux covenants bancaires étaient respectés.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Les placements financiers sont réalisés par le biais de comptes à terme, dont la rémunération est fixée à l'ouverture de ces comptes. Il n'y a donc pas de risque de taux sauf à devoir clôturer les comptes avant leur échéance initialement prévue.

20.3.1.5.2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe Egide au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Bollène (Vaucluse)	100 %	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington - Delaware (USA)	100 %	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge - Maryland (USA)	100 %	Intégration globale	29/12/2000

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle d'Egide SA et monnaie de présentation des comptes du groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc. (filiale autonome) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, l'état de situation financière étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

Les comptes d'Egide USA LLC (filiale non autonome) sont convertis selon la méthode du cours historique, l'état de situation financière étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés en totalité lors de la préparation des états financiers consolidés.

20.3.1.5.3 Notes sur l'activité

20.3.1.5.3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Actifs dont le groupe est propriétaire

Compte tenu du caractère "sur mesure" des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif de l'état de situation financière du groupe.

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif de l'état de situation financière du groupe au 31 décembre 2015 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans
Constructions	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	3 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement. La valeur d'origine des biens est portée sur la ligne d'immobilisation correspondante et un emprunt divers est enregistré au passif. La durée d'amortissement appliquée à ces biens est conforme aux durées usuelles retenues par le groupe.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les actifs loués ne sont pas, dans ce cas, comptabilisés au bilan du groupe.

Les immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent comme suit :

Valeurs brutes	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2014	336	1 713	14 172	1 319	333	17 873
Augmentation	131		1 618	81	17	1 847
Réduction			(969)		(209)	(1 179)
Ecart conversion		197	478	62	37	774
Au 31/12/2015	467	1 910	15 298	1 462	178	19 315

Amortissements et dépréciations	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2014	304	131	13 220	1 063		14 718
Augmentation	44	59	247	51		401
Réduction			(969)			(969)
Ecart conversion		15	459	62		536
Au 31/12/2015	348	205	12 956	1 176		14 685

Valeurs nettes	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2014	32	1 582	952	255	333	3 153
Augmentation	87	(59)	1 371	30	17	1 446
Réduction					(209)	(210)
Ecart conversion		182	19	0	37	238
Au 31/12/2015	119	1 705	2 342	286	178	4 630

Les sorties correspondent à une mise à jour de l'inventaire des immobilisations et à la constatation de la mise au rebut de divers équipements chez Egide SA dont la valeur nette comptable était déjà nulle.

La création d'une salle blanche chez Egide USA Inc. a nécessité un investissement en matériel industriel de 1 246 K€, nette de la reprise partielle des immobilisations en cours existants au 31 décembre 2014.

La conclusion de contrats de crédit-bail et de location début 2015 par Egide SA a conduit à activer, en application d'IAS 17, les immobilisations concernées représentant 130 K€ en immobilisation incorporelle (logiciels) et 85 K€ en matériel industriel.

La valeur actuelle des actifs inscrits dans l'état de situation financière au 31 décembre 2015 permettant de couvrir leur valeur nette comptable, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

20.3.1.5.3.2 Autres actifs non courants

Les postes inclus dans la rubrique Autres actifs non courants sont les suivants :

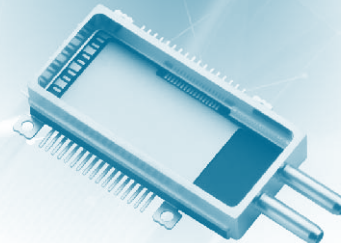
Rubriques - Montants en K€	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Créance cession bâtiment Egide SA	242	242
Crédit Impôt Recherche 2012		256
Crédit Impôt Recherche 2013	262	262
Crédit Impôt Recherche 2014		319
Crédit Impôt Compétitivité Emploi 2013	129	129
Crédit Impôt Compétitivité Emploi 2014		197
Total	633	1 406

La créance de 242 K€ liée à la cession du bâtiment de Bollène chez Egide SA, correspond au paiement différé d'une partie du prix de vente lié à la notation Cofacering d'Egide SA.

Le CIR 2012 est classé en actif courant au 31 décembre 2015 car son remboursement par l'administration fiscale interviendra en 2016, soit à l'expiration des trois années suivant son année de constatation. Les CIR et CICE 2013 seront remboursés en 2017.

Par contre, Egide SA ayant été considérée comme PME au sens communautaire à la date du 31 décembre 2014, les créances de CIR et CICE relatives à l'exercice 2014 lui ont été remboursées en juin 2015. De même, les créances relatives à l'exercice 2015 sont classées en actif courant car elles seront remboursées en 2016.

Le CIR 2015 est inclus dans le poste « Autres produits opérationnels » de l'état de résultat global tandis que le CICE 2015 est enregistré en diminution des « charges de personnel ».



20.3.1.5.3.3 Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

Les postes inclus dans la rubrique Clients et autres débiteurs sont les suivants :

Rubriques - Montants en K€	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Avances et acomptes sur commandes	11	14
Créances clients et comptes rattachés	3 079	3 103
Personnel et comptes rattachés	2	1
Taxe sur la valeur ajoutée	62	56
Etat impôts divers (CIR et CICE)	682	251
Débiteurs divers	18	75
Total	3 863	3 501

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) 2012 d'Egide SA de 256 K€ sera remboursé par les services fiscaux au milieu de l'année 2016. Les CIR de 243 K€ et CICE de 182 K€ relatifs à l'exercice 2015 seront également remboursés en 2016.

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés est le suivant :

	Total	Non échues	Echues de 0 à 30 jours	Echues de 31 à 60 jours	Echues de 61 à 90 jours	Echues à plus de 91 jours
Solde au 31/12/2014	3 103	2 560	365	133	12	33
Solde au 31/12/2015	3 079	2 575	428	42	26	8

20.3.1.5.3.4 Provisions

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans, en fonction de l'année de naissance
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 %
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 2,33 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+)
- les provisions sont calculées hors charges patronales.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc) est constaté intégralement dans l'état de résultat global. Les écarts actuariels liés à la provision pour avantages au personnel sont de 27 K€.

Les provisions sont non courantes et sont les suivantes :

Rubriques	Provisions pour avantages au personnel
Au 31/12/2014	430
Dotation	37
Reprise (provision utilisée)	(23)
Reprise (provision non utilisée)	(31)
Au 31/12/2015	413

20.3.1.5.3.5 Etat des dettes

Les dettes sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

L'activation des contrats de location financement a pour conséquence le positionnement au passif d'une dette financière diverse du même montant initial. Cette dette s'étale sur la durée du contrat de location financement.

20.3.1.5.3.5.1 Emprunts et dettes financières échues à plus d'un an

Rubriques	Solde au 31/12/2015	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans	Solde au 31/12/2014	Dû de 1 à 5 ans
Emprunt bâtiment - Egide USA Inc. Préfinancements CIR et CICE - Egide SA	1 123 331	351 331	772	518	518
Total auprès des établissements de crédit	1 454	682	772	518	518
Prêt Sofired PME Défense - Egide SA Dettes de location financement - Egide SA PRME - Egide SA	600 105 29	360 105 29	240	85	85
Total divers	734	494	240	85	85
Total emprunts et dettes financières	2 188	1 176	1 012	603	603

Il n'y avait pas de dettes dues à plus de 5 ans au 31 décembre 2014.

Les covenants relatifs à l'emprunt immobilier d'Egide USA Inc. étant respectés au 31 décembre 2015, la présentation de cette dette entre passif non courant et courant est à nouveau possible alors qu'au 31 décembre 2014, leur non-respect avait conduit à la présenter entièrement en passif courant.

La conclusion de contrats de crédit-bail et de location début 2015 par Egide SA a conduit à activer les immobilisations concernées, en application d'IAS 17, en contrepartie de l'inscription d'une dette à hauteur de 105 K€ à plus d'un an et 57 K€ à moins d'un an.

20.3.1.5.3.5.2 Dettes échues à moins d'un an

Les dettes, présentant toutes une échéance inférieure à un an, s'analysent comme suit :

Rubriques	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Emprunt bâtiment - Egide USA Inc. Préfinancements de CICE - Egide SA	76	1 139 226
Total auprès des établissements de crédit	76	1 365
Dettes d'affacturage et crédit-revolving Dettes de location financement - Egide SA PRME - Egide SA	2 347 57 56	2 372 53
Total divers	2 460	2 425
Total emprunts et dettes financières	2 536	3 790

Rubriques	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Avances et acomptes reçus sur commandes Dettes fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts et taxes Créditeurs divers Dettes sur immobilisations	119 2 086 1 194 23 96 79 34	58 1 836 1 107 19 115 85 60
Total fournisseurs et autres créditeurs	3 632	3 279

20.3.1.5.3.6 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

	Au 31/12/2015
Résultat annuel des entreprises intégrées avant impôt	(1 378)
Produit d'impôt théorique au taux en vigueur au 31 décembre 2015	459
Incidence des pertes reportables	(459)

Pour mémoire, la situation fiscale latente au 31 décembre 2014 est composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 48 866 K€ pour Egide SA et de 5 478 K€ pour Egide USA Inc.

L'impôt différé correspondant aux déficits reportables ne sera pas porté à l'actif à court terme étant donné le volume de ces déficits.

20.3.1.5.3.7 Information sectorielle

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

Conformément aux méthodes de reporting interne du Groupe, un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et engager des charges, et pour laquelle une information financière est disponible.

Ainsi, deux secteurs, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité, sont ainsi déterminés : Egide SA et Egide USA Inc.

Les principes comptables appliqués à l'information donnée sur ces secteurs sont les mêmes que ceux servant de base aux comptes consolidés.

Les secteurs opérationnels identifiés représentent les valeurs suivantes :

Rubriques - En K€	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Egide SA	Egide USA Inc	Total	Egide SA	Egide USA Inc	Total
Chiffre d'affaires	12 150	8 441	20 591	12 955	7 011	19 967
Résultat opérationnel	(1 198)	(285)	(1 483)	(907)	(27)	(935)
Actifs immobilisés nets	1 519	3 334	4 854	1 354	1 991	3 345
Dépenses d'investissement de l'exercice	444	1 223	1 667	124	371	495
Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	(1 262)	(205)	(1 466)	(1 262)	(205)	(1 466)
Emprunts et dettes financières non courants	1 065	1 123	2 188	829	0	829
Emprunts et dettes financières courants	1 641	895	2 535	1 601	1 963	3 564

20.3.1.5.3.8 Autres produits et charges opérationnels

Le détail de ce poste est le suivant :

En K€	31/12/2015		31/12/2014	
	Produit	Charge	Produit	Charge
Crédit d'Impôt Recherche - Egide SA	243		319	
Application des règles de prescription - Egide SA		(3)		(54)
Jetons de présence		(18)		(32)
Divers	37	(44)	25	(50)
Total	280	(65)	345	(136)

20.3.1.5.3.9 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant dans l'état de situation financière et la commission de financement liée à l'affacturage.

Le détail des autres produits et charges financiers est le suivant :

En K€	31/12/2015		31/12/2014	
	Produit	Charge	Produit	Charge
Résultat de change	458	(155)	267	(33)
Produits et charges divers	9		13	
Total	467	(155)	280	(33)

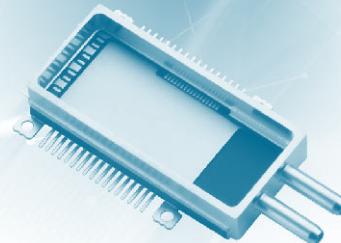
20.3.1.5.4 Capitaux propres et résultat par action

20.3.1.5.4.1 Informations sur le capital apporté

L'opération d'augmentation de capital réservée réalisée le 13 novembre 2015 a conduit à émettre 406 536 actions à 2,60 euros dont 2 euros de valeur nominale. Au 31 décembre 2015, le capital social est composé de 4 471 906 actions de 2 euros de nominal représentant 8 943 812 euros.

La prime d'émission au 31 décembre 2015 s'élève à 1 741 193 euros. L'opération d'augmentation de capital a conduit à augmenter la prime d'émission à hauteur de 243 922 euros le 13 novembre 2015.

Les frais relatifs à l'opération ont été imputés sur la prime d'émission pour la somme de 9 K€.



20.3.1.5.4.1.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 26 juin 2013 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 26 août 2016, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, peut être ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2015, 12 000 options ont été attribuées.

Par ailleurs, suite au départ de deux salariés du groupe, un total de 364 options a été perdu au cours de l'exercice 2015, ce qui a notamment entraîné la clôture du plan 6.1.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice en ressort comme suit :

Numéro du plan	Plan 5.2	Plan 6.2	Plan 6.3	Plan 7.1	Total
Options attribuées non exercées	24 597	603	603	12 000	37 803
Prix de souscription	4,81 €	6,71 €	3,67 €	2,56 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2015 a été de 3,14 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2015 est de 3,65 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 185 792 options au 31 décembre 2015.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (durée de vie de l'option de 4,5 ans et volatilité de 30%). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2015.

20.3.1.5.4.1.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 16 juillet 2015 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital à émettre régis par les articles L228-91 et suivants du code de Commerce et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, pour un montant nominal maximum de 5 000 K€, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Elle a par ailleurs autorisé le conseil à augmenter le nombre de titre à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Ces émissions sont autorisées pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 15 septembre 2017. Elle a enfin autorisé les émissions par offre publique visées à l'article L411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 10 % du capital social sur la durée totale de l'autorisation. Cette émission est autorisée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 15 janvier 2017.

Ces autorisations ont été partiellement utilisées au cours de l'exercice, avec la réalisation le 13 novembre 2015 d'une augmentation de capital par émission de 406 536 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes visées à l'article L411-2 du code Monétaire et financier (voir § 20.3.1.5.3.2, § 20.3.1.5.3.3 et § 20.3.1.5.3.6).

20.3.1.5.4.2 Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le "Résultat net - part du groupe" tel qu'il ressort de l'état de résultat global.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date de prise en compte	Nombre d'actions	Au 31/12/2015		Au 31/12/2014	
		Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
03/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942	1	4 942
21/08/2006	285 738	1	285 738	1	285 738
31/12/2006	1 837	1	1 837	1	1 837
31/12/2007	288	1	288	1	288
31/12/2008	3	1	3	1	3
31/12/2009	153	1	153	1	153
10/06/2011	25	1	25	1	25
17/02/2012	493 080	1	493 080	1	493 080
04/04/2012	5 417	1	5 417	1	5 417
30/06/2014	2 280 573	1	2 280 573	0,5	1 140 287
13/11/2015	406 536	0,13	50 817		
Actions ordinaires			4 116 187		2 925 084
Nombre d'actions théoriques supplémentaires			0		0
Impact des instruments dilutifs			4 116 187		2 925 084

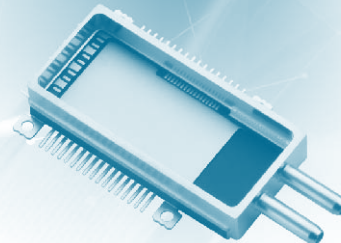
20.3.1.5.5 Parties liées

20.3.1.5.5.1 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont au nombre de cinq, le président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général délégué et deux administrateurs indépendants.

La rémunération brute versée au président du Conseil d'Administration s'est élevée à 87 K€ au titre de l'exercice 2015 (83 K€ de salaire et 4 K€ d'avantages en nature). Elle ne comprend que des éléments fixes. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions. Les avantages en nature accordés au président du Conseil d'Administration sont une assurance perte d'emploi, une voiture de fonction et le bénéfice d'une mutuelle santé.

La rémunération brute versée au directeur général s'est élevée à 103 K€ au titre de l'exercice 2015 (84 K€ de salaire et 18 K€ d'avantages en nature). La rémunération du directeur général est assortie d'une part variable pouvant aller jusqu'à 40 % du salaire fixe, conditionnée par l'atteinte d'indicateurs de performance (objectifs de chiffre d'affaires et d'Ebit fixés annuellement). Ces indicateurs n'ayant pas été atteints en 2015 au niveau du groupe, aucune part variable n'a donc été versée à ce titre. Le conseil d'administration du 6 novembre 2015 a par ailleurs décidé d'intégrer un critère qualitatif supplémentaire dans le calcul de la rémunération variable et ainsi d'attribuer au directeur général une prime égale à 15 % de son salaire annuel en cas de succès de la qualification des nouvelles



installations céramique de la filiale américaine par son client de lancement. A la clôture de l'exercice 2015, aucune qualification n'a été prononcée ; en conséquence, aucune somme n'a été versée. Enfin, au titre de l'exercice 2015, et pour la dernière fois, le directeur général recevra le bonus qui lui était accordé avant sa nomination, au même titre que les principaux cadres d'Egide USA, et qui était basé sur un objectif d'Ebitda annuel de la filiale américaine. Ce bonus s'élèvera à la somme de \$55k et sera payé dans le courant de l'exercice 2016, l'objectif ayant été atteint. Du fait de sa nationalité américaine, le directeur général ne bénéficie pas des avantages en matière de couverture sociale mais de la prise en charge par Egide d'un logement de fonction en France (et des charges afférentes), de 4 billets d'avion aller/retour USA-France par an au profit de son épouse et d'un véhicule de fonction aux Etats-Unis.

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaire d'un contrat de travail pour ses fonctions techniques distinctes de directeur administratif et financier, ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat social.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du président du Conseil d'Administration qui, au 31 décembre 2015, est titulaire de 18 063 options de souscription d'actions, du directeur général titulaire de 13 626 options et du directeur général délégué titulaire de 302 options.

Il a été versé au cours de l'exercice 2015 un total de 18 K€ de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut, augmenté de 4 K€ de charge de forfait social pour Egide SA).

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4 500 K€ maximum, la franchise aux USA est de 25 KUSD et la prime annuelle de 13 K€ hors taxes.

20.3.1.5.5.2 Ventilation de l'effectif moyen

	2015	2014
Cadres et assimilés	50	51
Agents de maîtrise et techniciens	25	26
Ouvriers et employés	148	164
Total	223	240

20.3.1.5.6 Engagements et autres obligations contractuelles

20.3.1.5.6.1 Engagements liés au financement de la société

20.3.1.5.6.1.1 Engagements donnés

20.3.1.5.6.1.1.1 Engagements en faveur des sociétés liées

La société s'est portée caution en faveur de la banque Bank Of America dans le cadre d'un contrat d'emprunt signé par Egide USA Inc. en mai 2012 pour financer l'achat de son bâtiment industriel, à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc. représentant au maximum le capital et les intérêts restant dus, estimé à 1 777 KUSD ou 1 632 K€ au 31 décembre 2015.

20.3.1.5.6.1.1.2 Engagements en faveur des établissements de crédit

En application des articles L313-23 à L313-34 du code Monétaire et financier, Egide a cédé à Bpifrance les créances représentées par le Crédit d'Impôt Recherche 2013 et par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi 2013. Cette cession de créances Dailly a permis de nantir ces créances en contrepartie :

- de l'octroi en février 2015 d'un crédit de trésorerie à hauteur de 80% du CIR 2013 soit 208 K€
- d'un financement reçu en juillet 2014 représentant 95% du CICE 2013 soit 123 K€

Ce nantissement garantit le remboursement par Egide de toutes sommes dues au titre de ses engagements envers Bpifrance.

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques - En K€	31/12/2015	31/12/2014
Nantissements Cautions données	331 1 632	744 1 595
Total	1 963	2 339

20.3.1.5.6.1.2 Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

20.3.1.5.6.1.3 Engagements réciproques

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance-crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 000 K€.

20.3.1.5.6.2 Engagements donnés liés aux activités opérationnelles de la société

La ventilation par échéance des engagements non comptabilisés de location simple est la suivante :

Rubriques - En K€	Valeur au 31/12/2015	Dû à moins d'1 an	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans
Location immobilière Trappes - Egide SA ⁽¹⁾	134	114	20	0
Location immobilière Bollène - Egide SA ⁽²⁾	1 953	207	851	895
Voitures de fonction - Egide SA ⁽³⁾	57	21	36	0
Total	2 144	342	907	895

⁽¹⁾ Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} avril 2009

⁽²⁾ Contrat de location sur 15 ans fermes ayant démarré le 3 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011

⁽³⁾ Contrats de locations sur 36 ou 48 mois concernant 3 voitures de fonction, à loyers fixes

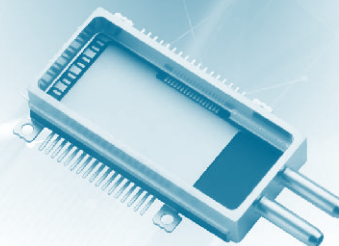
20.3.2 États financiers annuels 2015

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2015	Amortissement et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2015	Valeurs nettes au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	489 345	468 051	21 293	31 534
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	336 896	315 602	21 293	31 534
Fonds commercial	152 449	152 449	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 179 676	9 076 954	1 102 722	1 151 572
Terrains				
Constructions				
Install. techniques mat. & out. industriels	9 180 990	8 371 735	809 255	878 820
Autres immobilisations corporelles	822 896	553 268	269 629	265 423
Immobilisations corporelles en cours	159 280	151 951	7 329	7 329
Avances & acomptes	16 510		16 510	
Immobilisations financières	77 146 861	73 629 295	3 517 566	1 289 527
Participations	74 484 637	73 629 295	855 342	0
Créances rattachées à des participations	2 444 846		2 444 846	1 102 935
Autres immobilisations financières	217 378		217 378	186 592
ACTIF IMMOBILISÉ	87 815 882	83 174 300	4 641 582	2 472 632
Stocks et encours	5 711 136	3 569 304	2 141 832	2 068 054
Matières premières & approvisionnements	3 728 851	2 565 124	1 163 727	1 212 866
En cours de production de biens	567 544	2 308	565 236	475 606
En cours de production de services	68 926		68 926	63 639
Produits intermédiaires & finis	1 293 244	952 626	340 618	311 730
Marchandises	52 571	49 246	3 325	4 213
Créances	423 351		423 351	542 169
Avances & acomptes versés sur commandes	10 925		10 925	13 785
Clients et comptes rattachés				
Capital souscrit - appelé non versé	412 426		412 426	528 384
Autres créances	1 479 236	86 493	1 392 743	1 527 210
Disponibilités	2 589 104		2 589 104	3 955 023
Valeurs mobilières de placement	1 051 352		1 051 352	
Disponibilités	1 537 752		1 537 752	3 955 023
Charges constatées d'avance	194 297		194 297	239 311
ACTIF CIRCULANT	10 397 124	3 655 797	6 741 327	8 331 767
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	98 213 006	86 830 097	11 382 909	10 804 399



PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2015	Valeurs au 31/12/2014
Capital	8 943 812	8 130 740
Primes d'émission, de fusion	1 741 193	1 506 328
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	355 876	355 876
Rés. statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(2 734 079)	(1 530 254)
Résultat de l'exercice	(1 051 859)	(1 203 824)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 254 943	7 258 866
Avances conditionnées	6 390	12 780
AUTRES FONDS PROPRES	6 390	12 780
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	412 514	429 760
PROVISIONS	412 514	429 760
Dettes financières	813 780	437 352
Emprunts & dettes auprès des états de crédit	122 690	287 352
Emprunts et dettes financières divers	691 091	150 000
Av. & acpts reçus s/commandes en cours	119 396	58 315
Dettes diverses	2 623 474	2 472 658
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 373 382	1 151 778
Dettes fiscales et sociales	1 136 285	1 175 908
Dettes fournisseurs d'immobilisations	34 455	59 766
Autres dettes	79 351	85 207
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 556 650	2 968 324
Écarts de conversion passif	152 411	134 669
TOTAL GÉNÉRAL	11 382 909	10 804 399



20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques	France	Export	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises	72 037	227 326	299 363	613 321
Production vendue (biens)	6 717 789	4 585 006	11 302 795	11 766 567
Production vendue (services)	306 989	432 973	739 962	602 142
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	7 096 816	5 245 305	12 342 120	12 982 030
Production stockée			165 787	68 392
Subventions			665	4 500
Reprises de dépr. & prov. - Transf. de chg.			90 187	165 950
Autres produits			23 681	2 229
Produits d'exploitation			12 622 440	13 223 101
Achats de marchandises			28 871	25 059
Variations de stocks de marchandises			(845)	218
Achats matières premières et approvis.			4 124 662	4 301 125
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			67 747	27 596
Autres achats et charges externes			3 433 715	3 080 806
Impôts et taxes			265 890	294 114
Salaires et traitements			4 277 887	4 676 758
Charges sociales			1 545 324	1 756 403
Dotations aux amortis. & dépr. sur immobilis.			214 162	213 560
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			76 934	59 429
Dotations aux provisions			21 114	48 612
Autres charges d'exploitation			54 313	104 792
Charges d'exploitation			14 109 775	14 588 474
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 487 335)	(1 365 372)
Intérêts et produits assimilés			11 330	10 605
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.			940 957	166 374
Différences positives de change			248 927	21 165
Produits nets s/ cessions de VMP				86
Produits financiers			1 201 215	198 229
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions			940 957	268 795
Intérêts et charges assimilés			50 501	58 379
Différences négatives de change			19 909	4 473
Charges nettes s/ cessions de VMP				
Charges financières			1 011 367	331 647
RÉSULTAT FINANCIER			189 848	(133 417)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(1 297 487)	(1 498 790)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			5 200	7 711
Produits exceptionnel sur opérations en capital			2 585	
Autres opérations en capital				
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.				
Produits exceptionnels			7 785	7 711
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			5 202	28 893
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions				2 788
Charges exceptionnelles			5 202	31 681
RESULTAT EXCEPTIONNEL			2 583	(23 970)
Impôt sur les bénéfices			(243 045)	(318 936)
Participation des salariés				
TOTAL DES PRODUITS			13 831 440	13 429 041
TOTAL DES CHARGES			14 883 299	14 632 865
BENEFICE OU PERTE			(1 051 859)	(1 203 824)

20.3.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Rubriques	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	(1 051 859)	(1 203 824)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	196 916	354 127
- plus ou moins values de cessions d'immobilisations	(2 585)	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)		
- stocks et travaux en cours	(73 778)	(39 804)
- créances clients	115 958	35 885
- autres créances et charges constatées d'avance	182 341	379 687
- dettes fournisseurs	221 605	(199 039)
- autres dettes et produits constatés d'avance	33 346	(141 881)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	(378 056)	(814 848)
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	(180 383)	(117 297)
- immobilisations financières	(2 228 040)	(523 522)
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	2 585	
- immobilisations financières		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 405 838)	(640 819)
Augmentation de capital en numéraire	1 047 937	4 795 863
Augmentation des autres fonds propres		
Réduction des autres fonds propres	(6 390)	(6 390)
Distribution de dividendes		
Augmentation des dettes financières	601 091	287 352
Remboursement des dettes financières	(224 662)	(60 000)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	1 417 975	5 016 824
Variation des disponibilités	(1 365 919)	3 561 157
Variation des concours bancaires		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(1 365 919)	3 561 157
Trésorerie d'ouverture	3 955 023	393 866
- dont VMP disponibles		65 028
- dont disponibilités	3 955 023	328 838
Trésorerie de clôture	2 589 104	3 955 023
- dont VMP disponibles	1 051 352	
- dont disponibilités	1 537 752	3 955 023
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(1 365 919)	3 561 157

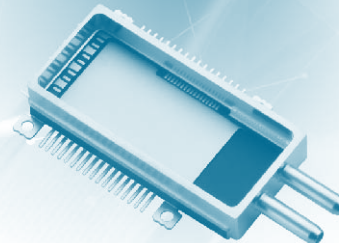
20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes annuels

20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2015, dont le total du bilan est de 11 382 909 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 1 051 859 euros arrêtée par le conseil d'administration du 28 avril 2016. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.



20.3.2.4.2 Règles et méthodes comptables

20.3.2.4.2.1 Règles de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2015 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L123-12 à L123-28 du code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du règlement ANC 2014-03.

20.3.2.4.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.4 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Egide procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

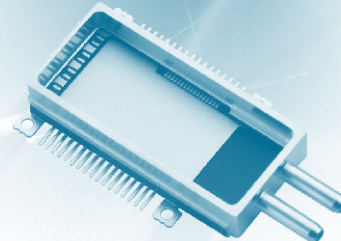
Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

En application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006, pour permettre la déductibilité fiscale de la dépréciation consécutive à un test de dépréciation, celle-ci est transférée en compte d'amortissement à hauteur du montant d'amortissement définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable (dépréciation déduite) et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation. Cette reprise est étalée sur la durée d'utilisation restant à courir du bien.

20.3.2.4.2.5 Outillages

Les participations aux frais d'outillages facturées par les fournisseurs, mais dont Egide n'a pas le contrôle, sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les outillages dont Egide a le contrôle sont enregistrés en « Installations techniques » et sont amortis sur une durée d'utilité prévue de 3 ans au cours de laquelle ils généreront des avantages économiques futurs à la société.



20.3.2.4.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

20.3.2.4.2.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

20.3.2.4.2.8 Opérations et comptes en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

20.3.2.4.2.9 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

20.3.2.4.2.10 Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite contractuellement les en-cours autorisés par client financé à 250 k€.

20.3.2.4.2.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du "premier entré - premier sorti" (F.I.F.O.).

20.3.2.4.2.12 Avances remboursables

Les avances reçues de l'état et remboursables en une ou plusieurs fois selon des conditions définies par convention sont enregistrées en autres fonds propres.

20.3.2.4.2.13 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans, en fonction de l'année de naissance,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009,
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement,
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 2,33 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+),
- la provision est calculée hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.2.4.2.14 Provisions

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêt des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

20.3.2.4.2.15 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm « départ usine ». Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.2.4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

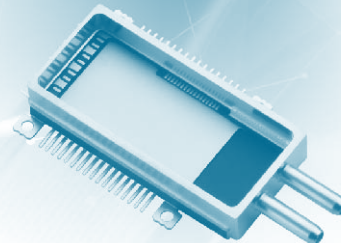
20.3.2.4.3.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.2.4.2.4., les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

20.3.2.4.3.2 Capital social

L'augmentation de capital réalisée le 13 novembre 2015 a conduit à émettre 406 536 actions à 2,60 euros dont 2 euros de valeur nominale. Au 31 décembre 2015, le capital social est composé de 4 471 906 actions de 2 euros de nominal représentant 8 943 812 euros.



20.3.2.4.3.3 Prime d'émission

La prime d'émission au 31 décembre 2015 s'élève à 1 741 193 euros. L'augmentation de capital évoquée au § 20.3.2.4.3.2. a conduit à augmenter la prime d'émission à hauteur de 243 922 euros le 13 novembre 2015.

Les frais relatifs à l'opération ont été imputés sur la prime d'émission pour la somme de 9 057 euros.

20.3.2.4.3.4 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 26 juin 2013 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 26 août 2016, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, peut être ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2015, 12 000 options ont été attribuées.

Par ailleurs, suite au départ de deux salariés du Groupe, un total de 364 options a été perdu au cours de l'exercice 2015, ce qui a notamment entraîné la clôture du plan 6.1.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice en ressort comme suit :

Numéro du plan	Plan 5.2	Plan 6.2	Plan 6.3	Plan 7.1	Total
Options attribuées non exercées	24 597	603	603	12 000	37 803
Prix de souscription	4,81 €	6,71 €	3,67 €	2,56 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2015 a été de 3,14 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2015 est de 3,65 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 185 792 options au 31 décembre 2015.

20.3.2.4.3.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 16 juillet 2015 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital à émettre régis par les articles L228-91 et suivants du code de Commerce et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, pour un montant nominal maximum de 5 000 k€, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Elle a par ailleurs autorisé le conseil à augmenter le nombre de titre à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Elle a enfin autorisé les émissions par offre publique visées à l'article L411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 10 % du capital social sur la durée totale de l'autorisation. Ces émissions sont autorisées pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 15 septembre 2017.

Ces autorisations ont été partiellement utilisées au cours de l'exercice, avec la réalisation le 13 novembre 2015 d'une augmentation de capital par émission de 406 536 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes visées à l'article L411-2 du code Monétaire et financier (voir § 20.3.2.4.3.2, § 20.3.2.4.3.3 et § 20.3.2.4.3.6).

20.3.2.4.3.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net comptable Soit par action	(1 051 859) (0,24)	(1 203 824) (0.30)
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus) Soit par action	1 047 937 0,23	4 795 863 1.18
Dividende proposé Soit par action	- -	- -
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	8 462 690 - (1 203 824) 7 258 866	4 055 725 - (388 898) 3 666 827
Variations en cours d'exercice :		
Variations du capital social : - 30/06/2014 : émission de 2 280 573 actions de 2.25 euros - 30/06/2014 : imputation des frais d'augmentation de capital - 13/11/2015 : émission de 406 536 actions de 2.60 euros - 13/11/2015 : imputation des frais d'augmentation de capital	1 056 994 (9 057)	5 131 289 (335 426)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	8 306 802	8 462 690
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	(3 922)	3 592 039

20.3.2.4.3.7 Avances remboursables

Dans le cadre de la mise en conformité du site de production de Bollène, la société a reçu au cours de l'exercice 2004 une avance de 63 900 euros attribuée par l'Agence de l'eau. Cette avance est remboursable en 10 annuités de 6 390 euros chacune, à compter du 16 septembre 2007.

20.3.2.4.3.8 Provisions

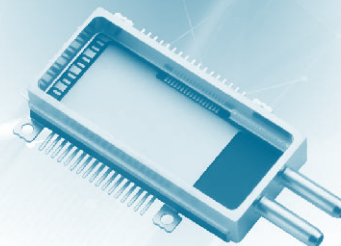
La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Provisions pour perte de change Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	429 760	21 114	38 360	0 412 514
Total	429 760	21 114	38 360	412 514
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		21 114	38 360	

20.3.2.4.3.9 Emprunts et dettes financières divers

Dans le cadre d'un plan régional de maintien de l'emploi, la société a reçu en juillet 2010 un prêt de 200 000 euros de la région PACA et un prêt de 100 000 euros du département de Vaucluse. Ces prêts à taux zéro sont remboursables en 7 ans, avec un différé de remboursement total de 2 ans, à hauteur de respectivement 40 000 euros et 20 000 euros par an.

Un prêt SOFIRED - PME Défense a été octroyé le 16 décembre 2015 par Bpifrance pour un montant de 600 000 euros dont 30 000 euros ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. Ce prêt, remboursable en 7 ans, bénéficie d'une franchise en capital de 2 ans et supportera un intérêt à 3,85 % l'an.



20.3.2.4.3.10 Tableau des dépréciations

Rubriques - En euros	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	606 489		348 743	257 746
Immobilisations financières	73 629 295			73 629 295
Stocks et encours	3 544 197	76 934	51 827	3 569 304
Créances	86 493			86 493
Total	78 018 923	76 934	400 570	77 695 287

20.3.2.4.3.11 Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2014	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2015
Concessions, brevets, licences	335 879	1 017		336 896

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortissement cumulés au 31/12/2014	Dotations	Reprises et sorties	Amortissement cumulés au 31/12/2015
Concessions, brevets, licences	304 345	11 257		315 602

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés.

20.3.2.4.3.12 Fonds commercial

Euros	31/12/2015	31/12/2014
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	(152 449)	(152 449)
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM » qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.

20.3.2.4.3.13 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2014	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2015
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installation techniques et outillage industriel	10 058 802	91 664	969 477	9 180 990
Autres immobilisations corporelles	777 015	45 881		822 896
Immobilisations corporelles en cours	159 280			159 280
Avances et acomptes	0	16 510		16 510
Total	10 995 097	154 056	969 477	10 179 676

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Amortissement cumulés au 31/12/2014	Dotations	Reprises et sorties	Amortissement cumulés au 31/12/2015
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Installation techniques et outillage industriel	8 725 445	161 229	620 734	8 265 940
Autres immobilisations corporelles	511 592	41 676		553 268
Total	9 237 037	202 905	620 734	8 819 208

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 202 905 euros.

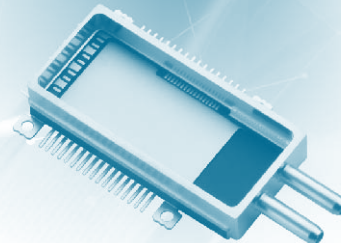
Les sorties correspondent à une mise à jour de l'inventaire des immobilisations et à la constatation de la mise au rebut de divers équipements dont la valeur nette comptable était déjà nulle.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Dépréciation cumulées au 31/12/2014	Dotations	Reprises et sorties	Dépréciation cumulées au 31/12/2015
Installation techniques et outillage industriel	454 538		348 743	105 795
Immobilisations corporelles encours	151 951			151 951
Total	606 489		348 743	257 746

L'arrêt de l'exploitation de l'usine de Trappes avait donné lieu à l'enregistrement de dépréciations en 2001 à hauteur 455 K€ pour le matériel industriel. La dépréciation concernant les équipements a été reprise à hauteur de 349 K€ en 2015 suite aux mises au rebut effectuées.

La valeur actuelle des actifs inscrits au bilan au 31 décembre 2015 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.



20.3.2.4.3.14 Immobilisations financières

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2014	Variation	Valeur brute au 31/12/2015	Dépréciation au 31/12/2014	Variation	Dépréciation au 31/12/2015
Participation Egide USA LLC	72 688 338	1 796 300	74 484 637	72 688 338	940 957	73 629 295
Créances ratt. aux particip. Egide USA Inc.	2 043 892	400 954	2 444 846	940 957	(940 957)	0
Autres titres immobilisés	100		100			
Dépôt de garantie	186 492	786	187 278			
Gage espèce prêt Sofired PME Défense		30 000	30 000			
Total	74 918 822	2 228 039	77 146 861	73 629 295	0	73 629 295

L'augmentation des créances rattachées aux participations de 401 K€ correspond à hauteur de 2 109 K€ aux avances faites à Egide USA Inc. correspondant au transfert à la filiale des fonds provenant de l'augmentation de capital de juin 2014 pour réaliser les investissements prévus dans le cadre du projet céramique USA, sous déduction d'un montant de 1 708 K€ représentant 2 000 KUSD de créances ayant été convertis en titres de la filiale Egide USA LLC. Pour ce faire, Egide SA a cédé à Egide USA LLC sa créance rattachée à la participation dans Egide USA Inc. en échange de titres de Egide USA LLC, puis Egide USA LLC a abandonné cette créance qui a été convertie en titres Egide USA Inc.

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritères pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières, le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide sur la base du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

La valeur d'utilité déterminée au 31 décembre 2015 selon cette approche a conduit à n'enregistrer aucune dépréciation pour l'exercice 2015.

20.3.2.4.3.15 Stocks et encours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2014	Valeur brute au 31/12/2015	Dépréciation au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/2015
Mat. prem. & approv.	3 796 598	3 728 851	2 583 732	23 124	41 733	2 565 124
Encours	540 685	636 470	1 440	2 308	1 440	2 308
Produits finis	1 223 242	1 293 244	911 512	49 768	8 654	952 626
Marchandises	51 726	52 571	47 513	1 733		49 246
Total	5 612 251	5 711 136	3 544 197	76 934	51 827	3 569 304

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

20.3.2.4.3.16 Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2014	Valeur brute au 31/12/2015	Dépréciation au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/2015
Créances clients	528 384	412 426	0			0

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur de 78 % du chiffre d'affaires réalisé. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 1 724 K€ au 31 décembre 2015, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 2 136 K€ au 31 décembre 2015 contre 2 377 K€ au 31 décembre 2014.

20.3.2.4.3.17 État des créances et des dettes

Etat des créances (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 444 846		2 444 846
Autres immobilisations financières	217 378		217 378
Avances et acomptes versés	10 925	10 925	
Créances clients non litigieuses	412 426	412 426	
Personnel et comptes rattachés	1 803	1 803	
Etat : crédit d'impôt recherche 2012 (remboursement en 2016)	256 426	256 426	
Etat : crédit d'impôt recherche 2013 (part non cédée à Bpifrance)	1 908		1 908
Etat : crédit d'impôt recherche et innovation 2015	243 045	243 045	
Etat : crédit d'impôt compétitivité emploi 2015	182 204	182 204	
Etat : créances diverses	86 493		86 493
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	61 767	61 767	
Etat : régularisation de CVAE 2015	9 556	9 556	
Bpifrance : créance de CIR 2013 cédée et non financée	52 062		52 062
Bpifrance : créance de CICE 2013 cédée	129 147		129 147
Factors	195 257	195 257	
Débiteurs divers	259 568	17 568	242 000
Charges constatées d'avance	194 297	194 297	
Total	4 759 108	1 585 274	3 173 834

Egide ayant retrouvé le statut de PME (au sens communautaire) le 1^{er} janvier 2015, les Crédit Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi 2014 ont été remboursés par l'administration fiscale mi 2015 ; il en sera de même en 2016 pour les crédits d'impôts 2015.

Les Crédits Impôt Recherche 2012 et 2013 n'avaient pas bénéficié de ce statut et seront donc remboursés à la fin de la 3^{ème} année suivant celle de leur octroi c'est-à-dire en 2016 et 2017.

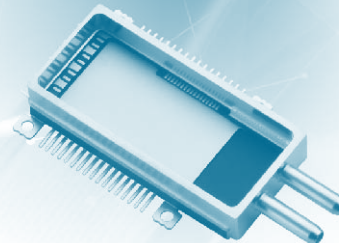
Le CIR de 2013 a fait l'objet d'un acte de cession de créance en février 2015 au profit de Bpifrance afin d'obtenir un crédit de trésorerie qui apparaît dans le poste « Disponibilités » pour 208 K€, représentant 80 % de la valeur de ce CIR.

Le CIR de 2011 a été remboursé par l'administration fiscale en juillet 2015 et le remboursement de celui de 2012 est attendu dans le courant du premier semestre 2016.

Le produit de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi 2015 a été enregistré en résultat en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Bpifrance a financé partiellement le CICE 2013 (95 %) en juillet 2014. Cependant la créance correspondante reste à l'actif en contrepartie de l'inscription au passif d'une dette au poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » pour 129 K€. Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du CGI, ce crédit d'impôt a été utilisé afin de financer l'acquisition de l'ERP et la mise en place de 4 contrats de crédit-bail pour du matériel de production.

La créance représentée par un avoir fiscal de 86 K€ provenant de la retenue à la source due au Maroc (liée à l'ancienne filiale Egima cédée en 2013) a été totalement dépréciée au regard de la faible probabilité de son imputation future sur le paiement d'un impôt sur les sociétés d'Egide SA.



La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé.

Lors de la cession du bâtiment de l'usine de Bollène, une partie du prix de vente (soit 242 K€) a été retenue par l'acquéreur dans l'attente de l'amélioration de la notation de la société auprès de Cofacering.

Etat des dettes (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	À plus d' 1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'éts de crédit	122 690		122 690	
Emprunts et dettes financières divers	691 091	61 091	270 000	360 000
Clients acomptes reçus	119 396	119 396		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 373 382	1 373 382		
Personnel et comptes rattachés	483 126	483 126		
Sécurité sociale, autres org. soc.	533 816	533 816		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	23 407	23 407		
Etat : autres impôts et taxes	95 937	95 937		
Dettes sur immobilisations	34 455	34 455		
Autres dettes	79 351	79 351		
Total	3 556 650	2 803 961	392 690	360 000

20.3.2.4.3.18 Charges constatées d'avance

Euros	31/12/2015	31/12/2014
Loyers et charges locatives	103 606	90 251
Assurances	33 099	93 844
Divers (Maintenance,...)	57 591	55 215
Total	194 297	239 311

20.3.2.4.3.19 Charges à payer

Rubriques - En euros	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs - factures non parvenues	290 971	257 456
Personnel - indemnités de sécurité sociale	1 061	2 935
Personnel - indemnités de prévoyance	164	1 221
Personnel - dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	625 369	640 360
Personnel - dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	12 055	27 024
Etat - Autres charges à payer	95 937	108 647
TVA sur avoirs à recevoir	466	176
Notes de frais à payer	5 053	2 772
Commissions à payer	30 975	29 726
Autres charges à payer	34 326	34 326
Total	1 096 377	1 104 643

20.3.2.4.3.20 Produits à recevoir

Rubriques - En euros	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs - avoirs à recevoir	14 927	9 645
Autres produits à recevoir	242 000	301 694
TVA sur factures non parvenues	46 844	41 883
Etat - produit à recevoir	9 556	3 566
Total	313 327	356 788

20.3.2.4.3.21 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Tableau des filiales et participations

Rubriques - En euros	EGIDE USA, LLC Wilmington DE - USA
Capital	68 878 828 USD
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	(366 144) USD
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur comptable des titres détenus : - Brute - Nette	74 484 637 € 855 342 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Néant
Montant des cautions et avals donnés par la société	Néant
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Néant
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(279) USD
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant
Autres informations	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'EGIDE USA Inc.

Créances et dettes avec les entreprises liées

Rubriques - En euros	31/12/2015	31/12/2014
Créances rattachées à des participations	2 444 846	2 043 892
Créances clients et comptes rattachés	45 799	24 128
Fournisseurs et comptes rattachés	0	22 062

20.3.2.4.3.22 Écarts de conversion

Poste concerné	Devise	Écart actif (en euros)	Écart passif (en euros)
Fournisseurs	USD		791
Clients	USD		(1 241)
Divers (dont c/c Egide USA Inc)	USD		152 861
Total			152 411

Aucune provision pour perte de change n'a été comptabilisée.

20.3.2.4.3.23 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à 49 441 €. Un crédit d'impôt recherche et innovation a été comptabilisé au titre de l'exercice 2015 pour 243 K€ et un crédit d'impôt compétitivité emploi pour 182 K€. Ils seront remboursés en 2016.

20.3.2.4.3.24 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements - En euros	2015	2014
Ecart de conversion actif	0	0
Total	0	0
Taux d'imposition	33.33%	33.33%
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	0	0

Allègements - En euros	2015	2014
Indemnité de départ en retraite	21 114	12 966
Allocation ancienneté et médaille du travail	0	22 392
Organic	0	20 752
Ecart de conversion passif	152 411	134 669
Provision pour risque de change	0	21 691
Déficits reportables fiscalement	50 381 871	48 865 783
Total	50 555 396	49 078 253
Taux d'imposition	33.33%	33.33%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	16 851 799	16 359 418

20.3.2.4.3.25 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2015 correspond principalement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité - En euros	31/12/2015	31/12/2014
Verre métal	5 019 310	5 399 616
Céramique	7 019 983	7 249 013
Etudes	100 874	190 136
Activités annexes	9 698	116 356
Groupe (Egide USA Inc)	192 256	26 910
Total	12 342 120	12 982 030

20.3.2.4.3.26 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques - En euros	31/12/2015	31/12/2014
France	7 100 313	7 400 443
CEE hors France	1 151 246	1 412 544
USA et Canada	782 924	652 070
Autres pays	3 115 381	3 490 063
Groupe	192 256	26 910
Total	12 342 120	12 982 030

Les activités annexes sont incluses dans le secteur « France ».

20.3.2.4.3.27 Résultat financier

Rubriques - En euros	31/12/2015	31/12/2014
Produits nets sur cessions de V.M.P.	2 996	86
Résultat net des opérations en devises	229 019	46 654
Dépréciation des créances rattachées aux participations	0	(132 384)
Commission spéciale de financement - affacturage	(34 176)	(34 495)
Autres charges et produits financiers	(7 990)	(13 278)
Total	189 848	(133 417)

Le compte courant entre la société Egide SA et sa filiale Egide USA Inc. donne lieu à rémunération au taux de 0,094 % l'an. A la clôture, la société Egide SA a enregistré un produit financier correspondant aux intérêts sur comptes courants de 2 K€.

20.3.2.4.3.28 Résultat exceptionnel

Rubriques - En euros	31/12/2015	31/12/2014
Indemnités d'assurance non affectées à des charges *		7 711
Résultat sur rebuts et cessions d'éléments d'actifs	2 585	(2 788)
Divers	(2)	28 893
Total	2 583	(23 970)

* Sommes dédommagées par les assureurs, liées aux dépenses de remplacement d'équipements enregistrées en immobilisations suite à l'incendie du 1^{er} mars 2012 et aux dégâts de l'orage de grêle du 7 août 2013

20.3.2.4.3.29 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée au Président du conseil d'administration s'est élevée à 87 K€ en 2015, y compris les avantages en nature.

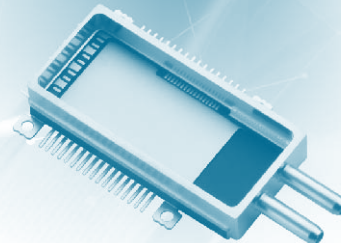
La rémunération brute versée dans le cadre de la fonction de directeur général s'est élevée à 103 K€ en 2015, y compris les avantages en nature.

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaire d'un contrat de travail pour ses fonctions techniques distinctes de directeur administratif et financier, ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat social.

Les jetons de présence versés en 2015 à 2 membres du conseil d'administration représentent 18 K€ (montant brut) au titre de l'exercice 2015.

20.3.2.4.3.30 Autres engagements
20.3.2.4.3.30.1 Engagements donnés
20.3.2.4.3.30.1.1 Engagements en faveur des sociétés liées

La société s'est portée caution en faveur de la banque Bank Of America dans le cadre d'un contrat d'emprunt signé par Egide USA Inc en mai 2012 pour financer l'achat de son bâtiment industriel, à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc représentant au maximum le capital et les intérêts restant dus, estimé à 1 776 753 USD ou 1 631 995 euros au 31 décembre 2015.



20.3.2.4.3.30.1.2 Engagements en faveur des établissements de crédit :

En application des articles L313-23 à L313-34 du code Monétaire et financier, Egide a cédé à Bpifrance les créances représentées par le Crédit d'Impôt Recherche 2013 et par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi 2013. Cette cession de créances Dailly a permis de nantir ces créances en contrepartie :

- de l'octroi en février 2015 d'un crédit de trésorerie à hauteur de 80% du CIR 2013 soit 208 K€
- d'un financement reçu en juillet 2014 représentant 95% du CICE 2013 soit 123 K€

Ce nantissement garantit le remboursement par Egide de toutes sommes dues au titre de ses engagements envers Bpifrance.

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques - En euros	31/12/2015	31/12/2014
Nantissements	330 939	744 247
Cautions données	1 631 995	1 594 636
Total	1 962 934	2 338 883

20.3.2.4.3.30.1.3 Engagements de crédit-bail :

Les engagements de crédit-bail, par poste de bilan concerné, se résument comme suit :

Matériel industriel (euros)	31/12/2015
Valeur des biens à la date de signature du contrat	101 526
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis : - au cours de l'exercice - cumulées à l'ouverture de l'exercice	10 576 0
Redevances payées : - au cours de l'exercice - cumulées à l'ouverture de l'exercice	14 788 0
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	93 338
Prix d'achat résiduel	1 015

Autres immobilisations corporelles (euros)	31/12/2015
Valeur des biens à la date de signature du contrat	38 843
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis : - au cours de l'exercice - cumulées à l'ouverture de l'exercice	10 312 8 004
Redevances payées : - au cours de l'exercice - cumulées à l'ouverture de l'exercice	11 336 7 265
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	19 191
Prix d'achat résiduel	6 754

20.3.2.4.3.30.2 Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

20.3.2.4.3.30.3 Engagements réciproques

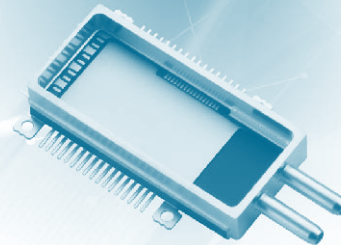
Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance-crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 K€.

20.3.2.4.3.31 Ventilation de l'effectif moyen

	2015	2014
Cadres et assimilés	32	32
Agents de maîtrise et techniciens	19	22
Employés	4	3
Ouvriers	95	110
Total	150	167

20.3.2.4.4 Événements postérieurs à la clôture

Néant.



20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2015

« Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EGIDE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 1.2 précise que les estimations et jugements comptables déterminants concernent principalement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le Groupe peut être amené à réaliser dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier que la valeur de marché de ces actifs est supérieure à leurs valeurs nettes comptables et que les notes 1.2 et 2.1 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

SYC S.A.S,
Bernard Hinfray »

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2015

« Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EGIDE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.6 et 2.14 de l'annexe relatives aux immobilisations financières précisent que votre société constitue des dépréciations de ses titres de participation ainsi que des créances rattachées aux participations lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition.

Comme exposé dans les notes 1.3, 1.4 et 2.13 de l'annexe relative aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'approche mise en œuvre.

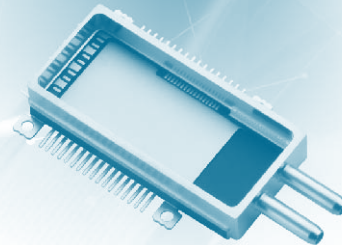
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments



recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

SYC S.A.S,
Bernard Hinfray »

Notes

Les notes 1.2 et 2.1 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondent aux paragraphes 20.3.1.5.2.2 et 20.3.1.5.3.1 du présent document de référence.

Les notes 1.3, 1.4, 1.6, 2.13 et 2.14 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.2.4.2.3, 20.3.2.4.2.4, 20.3.2.4.2.6, 20.3.2.4.3.13 et 20.3.2.4.3.14 du présent document de référence.

20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 12,34 millions d'euros en 2015 contre 12,98 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 6 %.

Comme l'année passée, le secteur d'activité défense et spatial a encore fortement progressé (+ 13 %) avec un chiffre d'affaires de 8,16 millions d'euros en 2015 contre 7,20 millions en 2014. Cette augmentation est principalement due aux ventes de produits infrarouge et d'électronique militaire.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine des télécommunications affiche une forte baisse (- 41 %) à 1,60 million d'euros en 2015 contre 2,72 millions d'euros en 2014, le principal client de la société dans ce secteur ayant continué de réduire sa demande de produits arrivés en fin de vie chez lui.

Les marchés industriels sont également en baisse (- 21 %) avec un chiffre d'affaires de 2,39 millions d'euros en 2015 contre 3,03 millions d'euros en 2014. Ce secteur, qui regroupe principalement les produits infrarouge pour application civile et les produits à destination de l'aéronautique civile, a pâti de la réduction de la demande des deux principaux clients d'Egide, malheureusement non compensée par les autres acteurs du secteur.

La facturation intra-groupe, qui correspond à la refacturation des frais de direction commerciale et financière entre Egide SA et sa filiale Egide USA, a augmenté en 2015 par rapport à l'exercice précédent (respectivement 0,19 million d'euros contre 0,03 million d'euros). Cette hausse correspond à la refacturation des frais liés au projet céramique HTCC engagés en 2015, et notamment des heures d'assistance du personnel français passées sur le site américain.

La répartition des ventes entre la technologie verre-métal et la céramique-métal est restée stable d'une année sur l'autre. Ainsi, avec 5,02 millions de ventes en 2015, le verre-métal représente 41 % du chiffre d'affaires (42 % en 2014) et avec un chiffre d'affaires de 7,02 millions d'euros en 2015, la technologie céramique-métal reste la principale technologie mise en œuvre par Egide SA (58 % du chiffre d'affaires en 2015 contre 56 % en 2014). L'évolution entre les deux technologies tient principalement au mix produit dans le secteur de l'infrarouge.

La société a facturé 0,10 million d'euros au titre d'études au cours de l'exercice 2015, un montant en baisse par rapport à celui de l'année 2014 qui était de 0,19 million d'euros, à cause d'un planning de facturation différent et plus étalé dans le temps. Les efforts de Recherche & Développement sont néanmoins restés similaires d'un exercice à l'autre.

Egide SA réalise 58 % de son chiffre d'affaires 2015 (hors groupe) en France (contre 57 % en 2014). L'Europe hors France représente 10 % et l'Amérique du Nord 6 % des ventes de l'exercice, des chiffres relativement stables d'une année sur l'autre. La part réalisée en dehors de ces régions est de 26 % en 2015, contre 27 % en 2014, et concerne principalement Israël, la Chine et la Thaïlande.

20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 8,50 millions d'euros en 2015 (dont 0,06 million d'euros de facturation à Egide SA) contre 7,05 millions d'euros en 2014. Cette forte hausse de plus de 20 % est uniquement due à l'impact de la parité euro / dollar, qui est passée de 1,3288 en moyenne en 2014 à 1,1096 en 2015 ; la croissance des ventes en dollars reste quant à elle inférieure à 1 %. Dans un environnement économique américain incertain marqué par les élections présidentielles à venir (pas ou peu de nouveaux grands contrats et programmes militaires seront signés avant novembre 2016), la filiale américaine a donc réussi à maintenir son niveau de ventes d'une année sur l'autre.

L'activité « défense et spatial » a représenté 76 % du chiffre d'affaires 2015, contre 75 % en 2014, avec respectivement 6,41 et 5,25 millions d'euros. Le secteur industriel est également resté stable en pourcentage et représente 22 % du chiffre d'affaires (1,86 million d'euros en 2015 contre 1,51 million d'euros sur l'exercice précédent). Le secteur des télécommunications, pour lequel Egide USA ne fournit que quelques produits de niche bien particuliers, a légèrement baissé et représente 2 % du chiffre d'affaires de l'année contre 4 % durant l'exercice précédent (à respectivement 0,19 et 0,25 million d'euros).

Les produits vendus font appel uniquement à la technologie verre-métal, l'activité céramique-métal n'ayant pas encore démarré au niveau industriel sur le site. Le marché nord-américain a quasiment absorbé la totalité des ventes (98 %) de la filiale américaine en 2015 comme en 2014 (hors ventes au groupe).

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes :

- Egide SA, maison mère (composée d'un établissement principal sis à Bollène et d'un établissement secondaire sis à Trappes)
- Egide USA LLC, détenue directement à 100 %,
- Egide USA Inc, détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC.

Il est précisé que chez Egide SA, les produits et les charges sont principalement libellés en euros. Les ventes en devises (dollar américain) représentent environ 15 % du chiffre d'affaires de l'entité française et sont compensées par les achats en devises effectués auprès de fournisseurs étrangers. Pour ce qui concerne la filiale Egide USA, l'ensemble des produits et charges sont libellés en dollar américain. Ainsi, la forte variation de la parité euro/dollar entre 2014 et 2015 (cours moyen respectivement de 1,3288 et 1,1096) n'a d'impact significatif que sur la conversion ligne à ligne des données d'Egide USA en euros lors de la consolidation et n'a qu'un effet négligeable sur le résultat consolidé. Aucune couverture de change n'est donc nécessaire au niveau du groupe.

Afin de neutraliser l'impact du lancement du projet céramique HTCC chez Egide USA au cours de l'exercice 2015, les charges qui lui sont liées ont été isolées afin de présenter un compte de résultat 2015 pro-forma qui soit comparable avec l'exercice précédent en termes de périmètre d'activité :

En millions d'euros	2014 publié		2015 publié		HTCC ⁽³⁾ 2015	2015 pro-forma hors HTCC	
Chiffre d'affaires	19,97	100%	20,59	100%		20,59	100%
Achats consommés	- 8,66	43%	- 9,44	44%	- 0,10	- 9,34	43%
Variations stocks PF & EC	- 0,00		+ 0,40			+ 0,40	
Charges de personnel	- 8,68	43%	- 8,92	43%	- 0,38	- 8,54	41%
Charges externes	- 3,13	16%	- 3,63	18%	- 0,14	- 3,49	17%
Impôts et taxes	- 0,33	2%	- 0,31	2%		- 0,31	2%
Amort. & depr. Immo.	- 0,29	1%	- 0,40	2%	- 0,04	- 0,36	2%
Dotations et rep. Provisions	0,00	0%	+ 0,00	0%		+ 0,00	0%
Autres prod. et ch. opérat. ⁽¹⁾	+ 0,21	1%	+ 0,22	1%		+ 0,22	1%
Résultat opérationnel	- 0,94	- 5%	- 1,48	- 7%	- 0,67	- 0,81	- 4%
Eléments financiers	+ 0,07	0%	+ 0,11	1%		+ 0,11	1%
Résultat global ⁽²⁾	- 0,86	- 4%	- 1,38	- 7%	- 0,67	- 0,71	- 3%

⁽¹⁾ Dont 0,32 M€ de CIR en 2014 et 0,24 M€ en 2015

⁽²⁾ Les écarts sur sommes sont dus aux arrondis

⁽³⁾ HTCC : projet céramique chez Egide USA

Le chiffre d'affaires consolidé 2015 s'établit à 20,59 millions d'euros (19,20 millions d'euros à taux de change constant) et dégage une perte opérationnelle de 1,48 million d'euros, contre une perte opérationnelle de 0,94 million d'euros en 2014 pour un chiffre d'affaires de 19,97 millions d'euros.

Le maintien du niveau des consommations de matières et la baisse des frais de personnel (avec un effectif moyen du groupe passé de 240 personnes en 2014 à 223 personnes en 2015) ont permis de compenser cette baisse d'activité (à taux de change constant) et son impact sur les résultats du groupe. La hausse des charges externes est principalement liée à l'augmentation des dépenses commerciales (notamment des frais de voyage) et aux coûts de location des logiciels informatiques (Office 365 et nouvel ERP). La baisse des taxes constate la suppression de l'Organic chez Egide SA tandis que la hausse des amortissements provient des investissements également réalisés chez Egide SA (pour mémoire, les investissements chez Egide USA ne concernent que le projet céramique HTCC, exclus dans les comptes pro-forma). En termes de résultat opérationnel, la perte pro-forma de l'exercice 2015 (0,81 million d'euros) est une amélioration significative par rapport à celle de l'exercice précédent (0,94 million d'euros), grâce principalement à l'ajustement des frais de personnel qui a été réalisé (réduction des CDD et non renouvellement de départs).

Le crédit d'impôt recherche d'Egide SA, conformément aux règles IFRS, a été enregistré en « produits opérationnels » pour 0,24 million d'euros. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'Egide SA a été enregistré en diminution des « charges de personnel » pour 0,18 million d'euros.

Le résultat financier de l'exercice comprend le coût de l'endettement financier : intérêts liés à l'utilisation de l'affacturage sur les deux entités du groupe et intérêts de l'emprunt américain. Comme lors de l'exercice précédent, les opérations de change ont généré un gain : 0,30 million d'euros en 2015 contre 0,23 million d'euros en 2014.

Le résultat net publié affiche une perte de 1,38 million d'euros, incluant le coût de lancement du projet céramique HTCC pour 0,67 million d'euros. Cette perte était de 0,86 million d'euros en 2014.

Pour ce qui concerne l'état de situation financière, il n'existe plus d'écart d'acquisition non amorti dans le bilan consolidé de la société depuis la clôture de l'exercice 2003.

La trésorerie courante s'élève à 2,77 millions d'euros, contre 4,08 millions à fin 2014. Rappelons qu'elle a été renforcée en novembre 2015 à hauteur de 1,05 million d'euros suite à une augmentation de capital et en décembre 2015 par l'obtention d'un prêt de 0,6 million d'euros par Egide SA ; la principale utilisation des fonds l'a été dans le cadre du déploiement du plan céramique HTCC aux Etats-Unis et du renforcement des forces marketing et commerciales en France.

L'endettement long terme de 2,19 millions d'euros (0,61 million d'euros à fin 2014) est constitué :

- du Prêt Régional au Maintien de l'Emploi (PRME) obtenu par Egide SA en 2010, remboursable en 7 ans dont 2 ans de différé de paiement (0,03 million d'euros)
- de l'emprunt souscrit par Egide USA en mai 2012 pour financer le rachat de son bâtiment industriel, remboursable en 15 ans et assorti de deux covenants respectés à la clôture (1,12 million d'euros)
- des financements accordés par Bpifrance à Egide SA en 2014 et en 2015 en contrepartie du nantissement de ses créances de CIR et CICE (0,33 million d'euros)
- des contrats de location-financement ouverts en 2015 (0,11 million d'euros)
- du prêt Sofired PME Défense obtenu par Egide SA en 2015, remboursable en 7 ans dont 2 ans de différé de paiement (0,60 million d'euros).

L'endettement à moins d'un an représente le financement des créances clients par les organismes d'affacturage (2,35 millions d'euros) et la part à moins d'un an des emprunts listés ci-dessus (0,19 million d'euros). Il est précisé qu'Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Le besoin en fonds de roulement représente 68 jours de chiffre d'affaires contre 61 jours en 2014. Cette hausse résulte, d'une part de l'augmentation des créances courantes chez Egide SA à cause du reclassement de la créance de CIR qui faisait l'objet d'une ligne de crédit en 2014 (donc classée en trésorerie), non renouvelée en 2015 car la créance sera remboursée par l'Etat en 2016 et d'autre part, de l'augmentation des stocks chez Egide SA (facturation en hausse au premier trimestre 2016) et chez Egide USA (mise en place d'une politique de réduction des délais de livraison clients).

20.5.2.2 Résultats annuels

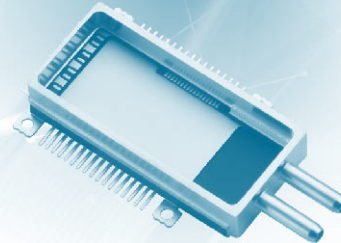
Les comptes annuels d'Egide SA arrêtés au 31 décembre 2015 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 12,34 millions d'euros contre 12,98 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 5 %. Le total des produits d'exploitation est de 12,62 millions d'euros contre 13,22 millions d'euros en 2014.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 14,11 millions d'euros, en baisse de 3 % par rapport à celles de l'exercice 2014 qui étaient de 14,59 millions d'euros. Le taux de consommation de matières premières et approvisionnements est resté quasiment stable d'un exercice à l'autre (33,5 % en 2015 contre 33,2 % en 2014) tandis que les coûts du personnel ont baissé grâce notamment au recours à l'activité partielle rendue obligatoire par le niveau d'activité (16 jours en 2015 contre seulement 12 jours en 2014).

L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) est passé de 167 personnes en 2014 à 149 personnes en 2015. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi a été enregistré en diminution des frais de personnel en 2015 pour un montant de 0,2 million d'euros comme en 2014. Du fait qu'Egide a retrouvé son statut de PME depuis le début de l'année 2015, son remboursement interviendra dans le courant de l'année 2016.

Le niveau des autres charges externes est en hausse à 3,43 millions d'euros, contre 3,08 millions d'euros en 2014. Les principaux postes qui ont évolué à la hausse concernent les locations (nouvel ERP) ainsi que les frais liés aux déplacements du service commercial. Il convient également de préciser que depuis la nomination de Monsieur James F. Collins au poste de directeur général,



la moitié de sa rémunération est refacturée par Egide USA et les charges en découlant sont enregistrées en « personnel extérieur » chez Egide SA. Les années précédentes, la rémunération du directeur général était enregistrée en « charges de personnel ».

Un test de dépréciation avait été réalisé au 31 décembre 2005 et consistait à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement revus en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultaient. Ce test avait entraîné l'enregistrement d'une dépréciation de 1,08 million d'euros dans les comptes de l'exercice 2005. Aucune dépréciation complémentaire n'avait été enregistrée depuis. En résultante du test de dépréciation au 31 décembre 2015, aucune dépréciation complémentaire des immobilisations n'a été enregistrée sur l'exercice et le niveau de dépréciation a été maintenu. Le montant des amortissements sur immobilisations est stable à 0,20 million d'euros.

Malgré les efforts d'ajustement des frais de personnel et la bonne tenue des indicateurs de rendement et de productivité, la baisse du chiffre d'affaires et le niveau des frais fixes n'a pas permis de dépasser le seuil d'équilibre sur l'exercice 2015. Ainsi, le résultat d'exploitation affiche une perte de 1,49 million d'euros, contre une perte de 1,37 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice est resté stable, à 1,1 million d'euros. Ces frais ne sont pas immobilisés.

Le résultat financier net est positif à 0,19 million d'euros, contre une perte de 0,13 million d'euros en 2014. Il est constitué principalement de gains de change alors que l'année précédente, il était constitué essentiellement de la dépréciation des créances rattachées à la participation dans Egide USA Inc (aucune dépréciation complémentaire en 2015).

Le résultat courant avant impôt de l'exercice fait apparaître une perte de 1,30 million d'euros contre une perte de 1,50 million d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2015 est nul alors qu'il représentait une légère perte de 0,02 million d'euros en 2014.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Innovation (CII) de l'exercice ont été enregistrés dans les comptes pour 0,24 million d'euros contre 0,32 million d'euros pour l'exercice précédent. Il est précisé que l'encaissement des subventions obtenues au titre des études financées a été supérieur en 2015 à celui de 2014. Ces montants venant en déduction de la base de calcul du CIR et du CII, le crédit d'impôt a été réduit bien que les dépenses affectées à la R&D soient restées d'un niveau équivalent d'une année sur l'autre.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice 2015 se solde par une perte nette de 1,05 million d'euros, contre une perte de 1,20 million d'euros en 2014.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la société s'élevait à 11,38 millions d'euros contre 10,80 millions d'euros pour l'exercice précédent. La trésorerie est de 2,59 millions d'euros à la fin de l'exercice, contre 3,96 millions au 1^{er} janvier 2015 ; elle a été renforcée mi-novembre par la réalisation d'une augmentation de capital de 1,05 million d'euros nets et fin décembre par l'obtention d'un prêt SOFIRED-PME de 0,6 million d'euros. La dette financière est ainsi de 0,81 million d'euros au 31 décembre 2015 et comprend, outre ce prêt, les financements reçus de Bpifrance relatifs au CIR et au CICE 2013 et le solde du prêt qui a été accordé en juillet 2010 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le département de Vaucluse dans le cadre d'un PRME (Prêt Régional au Maintien de l'Emploi).

20.5.3 Information en matière de délais de paiement (Egide SA)

En application de l'article L441-6-1 du code de Commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde par date d'échéance des dettes d'Egide SA au 31 décembre 2014 et 2015 à l'égard des fournisseurs :

Euros	2014	%	2015	%
Non échu (factures non parvenues)	257 456	22,35	265 619	19,34
Echu	18 958	1,65	45 401	3,31
A 30 jours	633 738	55,02	596 186	43,41
A 60 jours	231 766	20,12	414 205	30,16
A plus de 60 jours	9 860	0,86	51 972	3,78
Total	1 151 778		1 373 383	

Les dettes échues à la clôture 2015 correspondent principalement à des factures de composants en attente d'avoirs partiels et qui seront réglées en début 2016. Egide appliquant des délais de paiement contractuels de 60 jours date de facture, cela explique qu'il existe des dettes à plus de 30 jours (délai légal de paiement). Les dettes à plus de 60 jours au 31 décembre 2015 et 2014 correspondaient principalement à des factures payables en plusieurs fois.

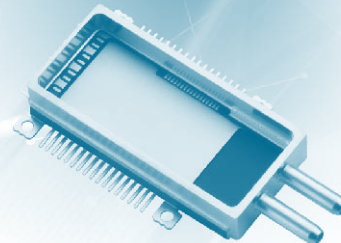
20.5.4 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

Date d'arrêté	31/12/15	31/12/14	31/12/13	31/12/12	31/12/11
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	8 943 812	8 130 740	3 569 594	3 569 594	2 572 600
Nombre d'actions - ordinaires - à dividende prioritaire	4 471 906 -	4 065 370 -	1 784 797 -	1 784 797 -	1 286 300 -
Nombre d'actions max. à créer - par conversion d'obligations - par droit de souscription	- 223 595	- 203 268	- 89 239	- 89 239	- 64 315
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (€)					
Chiffre d'affaires HT	12 342 120	12 982 030	12 869 215	14 030 704	17 699 368
Résultat avant impôt, participation, dépréciations et provisions	(1 072 881)	(1 211 938)	(733 838)	(915 245)	(180 597)
Impôts sur les bénéfices	(243 045)	(318 936)	(262 220)	(256 426)	(251 235)
Dépréciations et provisions	222 023	310 822	(82 720)	97 767	(154 390)
Résultat net	(1 051 859)	(1 203 824)	(388 898)	(756 586)	225 028
RÉSULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov.	(0,19)	(0,23)	(0,26)	(0,37)	0,05
Résultat après impôt, participation, dépréciations et provisions	(0,24)	(0,30)	(0,22)	(0,42)	0,17
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	150	167	166	182	224
Masse salariale (€)	4 277 887	4 676 758	4 599 353	5 027 992	5 886 758
Sommes versées en avantages sociaux (€)	1 545 324	1 756 403	1 637 192	1 940 840	2 284 458

20.5.5 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2015 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
Titres immobilisés		
Actions Egide USA LLC	-	0
Sous total titres immobilisés		0
Valeurs mobilières de placement		
CAR Thesauris (BPVF)	1	1 051 352
Sous total VMP		1 051 352
Total valeur nette comptable		1 051 352



20.5.6 Informations sur les charges non fiscalement déductibles (Egide SA)

Aucune dépense somptuaire non déductible visée par le Code Général des Impôts n'a été enregistrée dans les comptes sociaux de l'exercice 2015.

20.5.7 Informations sur les dividendes (Egide SA)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

20.5.8 Informations sur les prêts consentis par la société (Egide SA)

Il n'existe aucun prêt accordé par la société à des microentreprises, des PME ou des ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques (article L511-6, 3bis du code Monétaire et financier).

20.6 Autres informations financières

Le groupe a annoncé avoir conclu un contrat de fabrication et d'approvisionnement avec son client Sofradir pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable automatiquement avec le consentement des parties. L'objet de cet accord est l'achat par Sofradir de produits fabriqués par Egide selon les spécifications de Sofradir, avec la possibilité pour Egide d'utiliser de temps à autres des composants fournis par Sofradir. Egide assurera la conception et la fabrication des produits pour Sofradir, sur la base des prévisions fournies par ce dernier. Egide s'est engagée à garantir des prix fixes sur une période de 12 mois ainsi qu'un stock de sécurité en contrepartie d'une prévision annuelle sur les quantités à fournir. La société est l'un des fournisseurs privilégiés de Sofradir pour les produits objets du contrat. Celui-ci comporte des indicateurs de performance et les droits de propriété industrielle de chacune des parties sont protégés.

Le groupe a par ailleurs publié un chiffre d'affaires (non audité) du premier trimestre 2016 à 5,75 millions d'euros, en hausse de 15,5 % par rapport au premier trimestre 2015 et de 2,3 % par rapport au trimestre précédent. Egide SA représente 63 % du chiffre d'affaires consolidé du trimestre et Egide USA 37 %.

Depuis le début de l'année 2016, le groupe a choisi de modifier la segmentation de ses activités ; ainsi, la répartition des ventes du premier trimestre se décompose comme suit :

- Imagerie thermique : 46 % (contre 46 % au premier trimestre 2015)
- Optronique : 11 % (contre 12 %)
- Hyperfréquences : 10 % (contre 9 %)
- Puissance : 27 % (contre 27 %)
- Autre électronique : 6 % (contre 6 %)

Enfin, dans le cadre du démarrage de l'activité céramique HTCC chez Egide USA, la qualification des premières pièces par un client américain leader dans le domaine de l'imagerie thermique a été prononcée avec succès courant mars. Cela conforte la décision prise par le groupe de se positionner comme un acteur de qualité avec des produits céramique HTCC fabriqués localement à destination du marché militaire américain.

20.7 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. A court terme, la société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2016.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance en date du présent document, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A la date du présent document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2015.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 30 avril 2016, le capital social est de 8 943 812 euros, divisé en 4 471 906 actions de 2 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 30 avril 2016 est le suivant :

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	16/07/15	15/09/17	Actions 5 000 000 €	Non	Non	Actions 4 186 928 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec et sans DPS	16/07/15	15/09/17	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du code monétaire et financier	16/07/15	15/01/17	Maximum 10 % du capital par an	Non	Oui (100%)	Néant
Autorisation d'augmenter le capital au profit des salariés avec suppression du DPS	16/07/15	15/09/17	Maximum 1 % du capital	Non	Non	-
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	26/06/13	25/08/16	5 % du capital	Oui	Oui	4,70 % du capital

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, toutes jouissant d'un droit préférentiel de souscription.

21.1.3 Capital potentiel

Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 26 juin 2013 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 25 août 2016.

La situation des plans en vigueur au 30 avril 2016 est donnée au § 17.3 du présent document.

21.1.4 Évolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission Brute (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15.24 €	457 347
15/12/87	Augmentation ⁽¹⁾	320 143			51 000	15.24 €	777 490
30/09/88	Augmentation ^{(1) (2)}	654 311			93 920	15.24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation ⁽¹⁾	419 235		76 301	121 420	15.24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation ^{(1) (3)}	449 725			150 920	15.24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction ⁽⁴⁾		920 304		150 920	9.15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation ⁽¹⁾	1 829 388			350 920	9.15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation ⁽¹⁾	927 262			452 294	9.15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation ⁽⁵⁾	1 749 846		1 751 013	643 598	9.15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation ⁽⁶⁾	3 659		3 297	643 998	9.15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation ⁽⁷⁾	841 509		11 670 355	735 997	9.15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation ⁽⁸⁾	2 244 037		93 435 443	981 329	9.15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation ⁽⁹⁾	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation ⁽¹⁰⁾	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation ⁽¹¹⁾	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation ⁽¹²⁾	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation ⁽¹³⁾	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation ⁽¹⁴⁾	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation ⁽¹⁵⁾	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation ⁽¹⁶⁾	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation ⁽¹⁷⁾	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation ⁽¹⁸⁾	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220
31/12/09	Augmentation ⁽¹⁹⁾	1 530		3 060	1 286 275	10 €	12 862 750
28/11/11	Augmentation ⁽²⁰⁾	250			1 286 300	10 €	12 863 000
28/11/11	Réduction ⁽²¹⁾		10 290 400		1 286 300	2 €	2 572 600
16/02/12	Augmentation ⁽²²⁾	986 160		1 479 240	1 779 380	2 €	3 558 760
31/12/12	Augmentation ⁽²³⁾	10 834		18 093	1 784 797	2 €	3 569 594
30/06/14	Augmentation ⁽²⁴⁾	4 561 146		570 143	4 065 370	2 €	8 130 740
16/11/15	Augmentation ⁽²⁵⁾	813 072		243 922	4 471 906	2 €	8 943 812

⁽¹⁾ Apports en numéraire

⁽²⁾ Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F)

⁽³⁾ Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F)

⁽⁴⁾ Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F)

⁽⁵⁾ Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris - Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999

⁽⁶⁾ Levée de stock-options suite au décès d'un bénéficiaire

⁽⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000

⁽⁸⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000

⁽⁹⁾ Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F)

⁽¹⁰⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2001

⁽¹¹⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2003

⁽¹²⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2004

⁽¹³⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2005

⁽¹⁴⁾ Levée de stock-options au 28 février 2006

⁽¹⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006

⁽¹⁶⁾ Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles

⁽¹⁷⁾ Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles

⁽¹⁸⁾ Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles

⁽¹⁹⁾ Exercice de 612 BSA au cours de l'exercice 2009 entraînant la création de 153 actions nouvelles

⁽²⁰⁾ Levée de stock-options au 28 novembre 2011

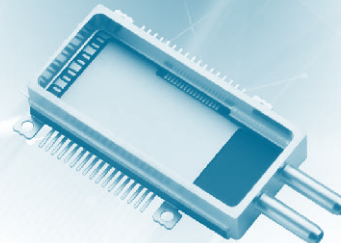
⁽²¹⁾ Réduction du nominal de 10 € à 2 € - AGE du 28 novembre 2011

⁽²²⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 12-024 du 17 janvier 2012

⁽²³⁾ Levée de stock-options au 31 décembre 2012

⁽²⁴⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 14-247 du 28 mai 2014

⁽²⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire - Placement privé sans offre au public (voir ci-dessous)



Le conseil d'administration réuni le 6 novembre 2015 a utilisé la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 juillet 2015 dans sa 14^{ème} résolution, et a ainsi décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 813 072 euros par émission de 406 536 actions nouvelles de 2 euros de nominal au prix de 2,60 euros par action, soit un montant total de 1 056 933,60 euros prime d'émission incluse au profit d'investisseurs visées à l'article L411-2 du code Monétaire et financier. Cette opération visait à renforcer les ressources financières du groupe pour lui permettre de continuer sa politique d'investissements industriels et augmenter sa flexibilité pour répondre à la demande de ses clients.

Les dispositions de cette délégation de compétence stipulaient que le prix des actions nouvelles émises devait être au minimum de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur l'Eurolist d'Euronext précédant sa fixation, diminuée d'une décote maximale de 5 %. Ainsi, la moyenne pondérée du cours de l'action du 3 au 5 novembre 2015 ayant été de 2,74 euros, le prix d'émission a été fixé après décote de 5 % à 2,60 euros.

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/15			Situation au 31/12/14			Situation au 31/12/13		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
P. Brégi	20 226	0,45	0,81	16 380	0,41	0,54	16 380	0,92	0,91
J. F. Collins	39 614	0,89	0,88	5 000	0,12	0,12	0	0,00	0,00
Public	4 412 066	98,66	98,31	4 043 990	99,47	99,34	1 768 417	99,08	99,09
Total	4 471 906	100,00	100,00	4 065 370	100,00	100,00	1 784 797	100,00	100,00

La situation de l'actionnariat au 30 avril 2016 est donnée au paragraphe 18.1 du présent document.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- la conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique,
- dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger,
- et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : « La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de quatre années. Tout administrateur est rééligible. »

Article 14 des statuts : « Les administrateurs doivent être propriétaire d'une action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de six mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office. »

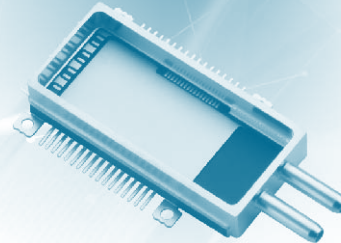
Article 15 des statuts : « Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 67 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus. »

Article 16 des statuts : « Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L232-1 et L233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Article 17 des statuts : « Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

Sous réserve de l'approbation de la 22^{ème} résolution proposée à la prochaine assemblée générale des actionnaires, relative à la création d'un collège de censeurs, un article 17bis sera ajouté aux statuts dont la rédaction est la suivante :

Article 17bis des statuts : « La société est dotée d'un collège de trois censeurs au maximum, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Ils sont nommés chacun pour une durée de 4 ans par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. Si un ou plusieurs sièges de censeurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut procéder ou non à une ou plusieurs nominations qui seront soumises à ratification lors de la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, le censeur est nommé pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur. Les censeurs, au terme de leur mandat, sont rééligibles. Les censeurs participent aux réunions du conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, à l'initiative du conseil, aux comités créés par celui-ci. Ils ont communication de tous les documents fournis au conseil. Ils sont tenus au secret des délibérations. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision mais sont à la disposition du conseil et de son président pour fournir leurs avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière. Au cours des délibérations du conseil, ils ne disposent que d'une voix consultative, et ne participent pas au vote. Sur proposition du président, le conseil d'administration décide de la rémunération éventuelle des censeurs. »



21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 9 des statuts (forme des actions) : « A compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire sous les réserves fixées par la réglementation en vigueur. »

Article 10 des statuts (cession et transmission des actions - Inscription en compte des actions - Mutation de la propriété des titres) : « Les actions, quelle que soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités réglementaires en vigueur. Les titres inscrits sont librement cessibles et se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de mouvement de titres. La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux dispositions des articles L228-2 et L228-3 du code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respective, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. »

21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts : « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés dans les conditions fixées à l'article L225-103 du code de commerce. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article R225-73 du code de commerce. »

Article 24 des statuts : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

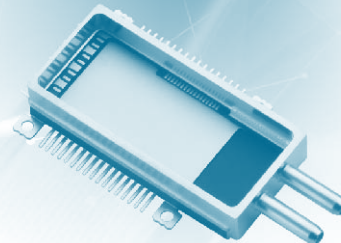
Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

Article 28 des statuts : « L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Article 30 des statuts : « S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. »

Article 31 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi. »



21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils

Article 11 des statuts (extrait) : « Conformément aux dispositions de l'article L233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L233-14 du code de commerce s'appliqueront. »

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : « Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite. »

Il n'avait pas été demandé d'autorisation pour mettre en place un programme de rachat d'actions à l'assemblée des actionnaires réunie en 2015. Il en sera de même à l'assemblée générale convoquée le 16 juin 2016.

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu de la liquidité quotidienne du titre Egide en 2015, à savoir supérieure à 100 000 euros quotidien sur Euronext Paris, la société a été informée par Euronext que ses titres sont éligibles au SRD « Long seulement » depuis le 29 décembre 2015.

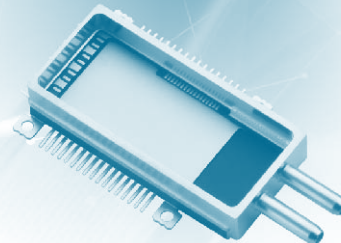
Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2015 de 4 471 906 et d'un cours de clôture à cette même date de 3,65 €, la capitalisation boursière était de 16,3 millions d'euros.

En date du 29 avril 2016, la capitalisation boursière de la société était de 14,31 millions d'euros (4 471 906 actions au cours de 3,20 €).

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions de l'action depuis le 1^{er} janvier 2015 (Source : Euronext) :

	Cours de l'action en euros			Volume moyen des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres
Janvier 2015	2,62	3,74	3,00	145 467
Février 2015	2,55	5,22	3,58	351 769
Mars 2015	3,21	3,98	3,59	39 576
Avril 2015	3,24	4,36	3,74	114 062
Mai 2015	3,48	3,87	3,62	16 601
Juin 2015	2,80	3,60	3,11	28 058
Juillet 2015	2,92	3,44	3,12	16 440
Août 2015	2,23	3,12	2,82	8 842
Septembre 2015	2,35	2,87	2,63	4 094
Octobre 2015	2,24	3,35	2,60	28 648
Novembre 2015	2,53	3,09	2,80	22 061
Décembre 2015	2,71	3,73	3,20	24 329
Janvier 2016	2,72	3,70	3,31	13 614
Février 2016	2,62	3,55	3,00	6 675
Mars 2016	3,09	3,49	3,19	6 247
Avril 2016	3,10	3,44	3,22	6 324

Le mode de négociation du titre Egide sur Euronext Paris est une cotation en « continu ».



22 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats long terme suivants signés et toujours en cours en date du présent document sont présentés ci-dessous :

Egide SA :

- contrat de location du bâtiment de Trappes signé en 2008 (voir § 8.1.1 et 20.3.1.5.4.19.2)
- contrat de location du bâtiment de Bollène signé en 2010 (voir § 8.1.1 et 20.3.1.5.4.19.2)
- contrat de location du nouveau bâtiment de Trappes signé en 2016 (voir § 8.1.1)
- contrat de fabrication et d'approvisionnement avec le client Sofradir (communiqué de presse du 28 janvier 2016)

Egide USA :

- ligne de crédit basée sur l'encours client et le stock signée en 2012 (voir § 10.3)
- emprunt bancaire long terme signé en 2012 avec Bank of America dans le cadre du rachat du bâtiment industriel (voir § 10.3)

En dehors du contrat ci-dessus, il n'existe aucun autre contrat long terme significatif signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social ou sur le site administratif :

- statuts
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence
- les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document de référence

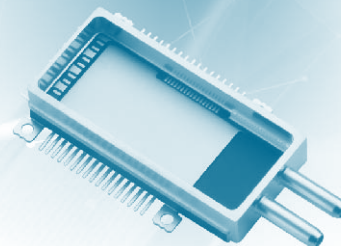
24.2 Document d'information annuel

Il est précisé que depuis l'application de la Directive Transparence le 20 janvier 2007, la société utilise les services d'un diffuseur réglementé au sens de l'AMF pour assurer la diffusion de toutes ses informations.

24.2.1 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide-group.com) :

13/01/2015	Chiffre d'affaires de l'exercice 2014
21/01/2015	Evolution du conseil d'administration
18/03/2015	Egide confirme son éligibilité au PEA-PME
20/03/2015	Egide déploie sa présence commerciale à l'international
09/04/2015	Résultats de l'exercice 2014 - Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2015
05/06/2015	Report de l'assemblée générale annuelle mixte
10/06/2015	Mise à disposition du document de référence de l'exercice 2014
01/07/2015	Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2015
15/07/2015	Chiffre d'affaires du premier semestre 2015
30/07/2015	Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2015
01/10/2015	Résultats du premier semestre 2015
05/10/2015	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2015
12/10/2015	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2015
16/11/2015	Réalisation d'une augmentation de capital par placement privé de 1,06 millions d'euros
30/11/2015	Nouvelle direction marketing au sein du groupe Egide, arrivée de Gérald Chrétien
05/01/2016	Entrée des titres Egide au SRD « Long seulement »
15/01/2016	Chiffre d'affaires de l'exercice 2015
28/01/2016	Egide signe un contrat long terme avec Sofradir
14/03/2016	Egide participera à l'European Smallcap Event 2016
06/04/2016	Résultats de l'exercice 2015 - Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2016
29/04/2016	Mise à disposition du rapport financier 2015



24.2.2 Documents de référence

Les documents de référence sont disponibles en téléchargement, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

28/09/2001	Document de référence - Exercice 2000
30/07/2002	Document de référence - Exercice 2001
05/06/2003	Document de référence - Exercice 2002
08/07/2004	Document de référence - Exercice 2003
14/06/2005	Document de référence - Exercice 2004
23/06/2006	Document de référence - Exercice 2005
06/06/2007	Document de référence - Exercice 2006
07/07/2008	Document de référence - Exercice 2007
29/07/2009	Document de référence - Exercice 2008
18/05/2010	Document de référence - Exercice 2009
21/04/2011	Document de référence - Exercice 2010
17/01/2012	Actualisation du document de référence - Exercice 2010
23/04/2012	Document de référence - Exercice 2011
20/06/2013	Document de référence - Exercice 2012
13/05/2014	Document de référence - Exercice 2013
09/06/2015	Document de référence - Exercice 2014

24.2.3 Informations publiées au BALO

Les informations suivantes ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, et sont disponible sur le site Internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr), étant précisé que depuis le 1^{er} septembre 2008 (décret n°2008-258 du 13 mars 2008 - JO du 15 mars 2008), certaines publications financières au BALO ont été supprimées :

11/05/2015	Avis préalable à l'assemblée générale mixte du 16 juin 2015 Avis de convocation d'une assemblée générale mixte le 16 juin 2015 Avis de convocation d'une assemblée générale mixte (suite à report au 29 juin 2015) Second avis de convocation d'une assemblée générale mixte le 16 juillet 2015 Affectation du résultat de l'exercice 2014
29/05/2015	
10/06/2015	
03/07/2015	
17/07/2015	
03/02/2016	Désignation de teneur de compte de titres nominatifs Avis préalable à l'assemblée générale mixte du 16 juin 2016
11/05/2016	

24.2.4 Opérations financières

16/11/2015	Réalisation d'une augmentation de capital par placement privé de 1,06 millions d'euros
------------	--

24.3 Calendrier de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
6 avril 2016	Présentation des comptes non audités de l'exercice 2015	Réunion SFAF
6 avril 2016		Communiqué de presse
16 juin 2016	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2016	Communiqué de presse
12 juillet 2016	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2016	Assemblée générale
4 octobre 2016	Résultats semestriels 2016	Communiqué de presse
11 octobre 2016	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2016	Réunion SFAF
10 janvier 2017	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2016	Communiqué de presse
		Communiqué de presse

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir § 7.2 - Liste des filiales.

Voir § 20.3.2.4.3.21 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations.

26 INFORMATION EN MATIÈRE DE RSE

En application des dispositions de l'article L225-102-1 alinéa 5 du code de Commerce et de l'article R225-105-1 du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, les informations sur la manière dont la société et ses filiales incluses dans le périmètre du groupe Egide au 31 décembre 2015 prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité ainsi que sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable sont exposées ci-après. Ce périmètre inclus Egide SA (maison mère) et sa filiale américaine Egide USA.

La société ne s'appuie sur aucun référentiel externe pour établir son rapport mais se réfère à une procédure interne dédiée.

26.1 Informations relatives à l'impact social de l'activité

Les informations présentées ont été collectées auprès des responsables Ressources Humaines de chacun des sites (Trappes et Bollène pour Egide SA, Cambridge, MD pour Egide USA).

a) Emploi

Effectif total (tous types de contrats)

Au 31 décembre 2014 et 2015, l'effectif rémunéré total du groupe incluant le président du conseil et le directeur général est le suivant (ventilation par sexe et par zone géographique) :

	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2015		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France - Trappes)	13	4	17	15	4	19
Egide SA (France - Bollène)	35	102	137	31	98	129
Egide USA (Etats-Unis)	25	47	72	24	53	77
Total	73	153	226	70	155	225

La répartition des effectifs ci-dessus par tranche d'âge est la suivante :

	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2015		
	18-35	36-55	56-70	18-35	36-55	56-70
Egide SA (France - Trappes)	1	12	4	2	12	5
Egide SA (France - Bollène)	30	89	18	21	81	27
Egide USA (Etats-Unis)	13	31	28	19	25	33
Total	44	132	50	42	118	65

Ces effectifs ne tiennent pas compte des absences longues durée pour maladie, toujours inscrits mais non rémunérés.

En 2014, Egide a employé 23 salariés à temps partiel (21 à Bollène, 1 à Trappes et 1 à Cambridge-USA) dont 6 à mi-temps ou inférieur (5 à Bollène et 1 à Cambridge-USA) et 17 personnes principalement en 4/5ème soit 80 % du temps de travail hebdomadaire (16 à Bollène et 1 à Trappes). Le reste du personnel travaille à temps plein.

En 2015, Egide a employé 26 salariés à temps partiel (23 à Bollène et 3 à Cambridge-USA) dont 11 à mi-temps ou inférieur (8 à Bollène et 3 à Cambridge-USA) et 15 personnes principalement en 4/5ème soit 80 % du temps de travail hebdomadaire (toutes à Bollène). Le reste du personnel travaille à temps plein.

Il est précisé que le temps partiel répond uniquement à une demande des salariés et concerne toutes les catégories de personnel (ingénieurs, techniciens, opérateurs, hommes et femmes).

L'ancienneté moyenne est de 13,1 ans chez Egide SA et de 12,8 ans chez Egide USA.

Embauches, départs et licenciements

Au cours des années 2014 et 2015, le groupe a procédé aux embauches ou constaté les retours suivants :

Embauches ou retours	Exercice 2014			Exercice 2015		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France - Trappes)	3	0	0	2	0	0
Egide SA (France - Bollène)	3	27	5	8	16	2
Egide USA (Etats-Unis)	5	12	0	19	6	0
Total	11	39	5	29	22	2

Les 10 CDI en plus se décomposent en 2 embauches, 7 retours de longue maladie et 1 retour de congé parental. Le groupe Egide n'éprouve pas de difficultés particulières lors des recrutements.

Au cours des années 2014 et 2015, le groupe a constaté les départs suivants :

Départs (hors licenciements)	Exercice 2014			Exercice 2015		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France - Trappes)	1	0	0	0	0	0
Egide SA (France - Bollène)	11	27	0	12	15	5
Egide USA (Etats-Unis)	8	1	0	12	6	0
Total	20	28	0	24	21	5

En 2014, les départs chez Egide SA font suite à 5 démissions, 2 départs en congé parental, 3 départs en retraite, 1 départ en congé sabbatique, 27 fins de CDD et une fin de période d'essai. Chez Egide USA, il y a eu 3 départs en retraite et 6 démissions.

En 2015, les départs chez Egide SA font suite à 2 démissions, 2 départs en congé parental, 6 départs en retraite, 2 départs en longue maladie, 15 fins de CDD et la fin de 5 contrats d'apprentissage. Chez Egide USA, il y a eu 2 départs en retraite et 12 démissions.

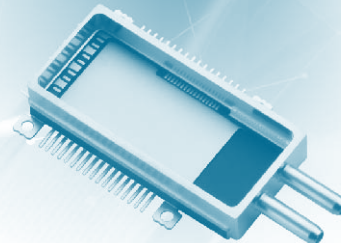
Les contrats à durée déterminée sont principalement liés à des surcroûts d'activité ponctuels.

Au cours des années 2014 et 2015, le groupe a procédé aux licenciements suivants :

Licenciements	Exercice 2014			Exercice 2015		
	CDI	CDD	Autres	CDI	CDD	Autres
Egide SA (France - Trappes)	0	0	0	0	0	0
Egide SA (France - Bollène)	3	0	0	2	0	0
Egide USA (Etats-Unis)	6	3	0	2	0	0
Total	9	3	0	4	0	0

En 2014, chez Egide SA, 1 licenciement est lié à un motif personnel et 2 à une inaptitude au poste. Chez Egide USA, les procédures engagées l'ont été pour raisons d'inadéquation avec le poste et d'adaptation de la capacité de production au niveau d'activité.

En 2015, chez Egide SA, les 2 licenciements sont liés à une inaptitude au poste. Chez Egide USA, les procédures engagées l'ont été pour raisons d'adaptation de la capacité de production au niveau d'activité.



Rémunérations et évolutions, charges sociales

L'ensemble du personnel d'Egide SA est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Le personnel d'Egide USA est payé toutes les deux semaines. Aucun salarié du groupe n'est payé au rendement.

Les masses salariales brutes et les charges sociales patronales versées en 2014 et en 2015 par les sociétés du groupe sont les suivantes :

	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Bruts	Charges	Bruts	Charges
Egide SA (France)	€ 4 676 758	€ 1 756 403	€ 4 277 887	€ 1 545 324
Egide USA (Etats-Unis)	\$ 2 584 497	\$ 497 086	\$ 2 812 866	\$ 502 107

En 2014, l'augmentation moyenne des salaires a été de 1,2 % en France, dont 1 % au titre de l'augmentation générale conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui a été signé entre la société et ses délégués syndicaux et dont 0,2 % au titre des autres revalorisations (changements d'échelons ou de fonctions, mérite, promotion). Aux Etats-Unis, aucune augmentation n'a été accordée au cours de l'exercice.

En 2015, l'augmentation moyenne des salaires a été de 2,9 % en France, dont 1 % au titre de l'augmentation générale conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui a été signé entre la société et ses délégués syndicaux et dont 1,9 % au titre des autres revalorisations (changements d'échelons, changements de fonctions et promotions consécutifs à la réorganisation de l'équipe de management). Aux Etats-Unis, la mesure de réduction des salaires de 5 % appliquée à l'ensemble du personnel depuis 2013 a été annulée au cours de l'exercice, ce qui a entraîné une augmentation de 5 % des frais de personnel par rapport à l'année précédente.

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 13 juin 2013 entre la société Egide SA et son personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise, et en présence des délégués syndicaux. Il a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, en remplacement du précédent accord qui était arrivé à échéance. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2015 ; il en était de même pour l'exercice 2014. Un nouvel accord d'intéressement est en cours d'élaboration et devrait être signé avant le 30 juin 2016 pour une nouvelle période de 3 ans (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018).

Par ailleurs, l'ensemble du personnel d'Egide SA bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi ; compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre des exercices 2014 et 2015. Il n'existe pas au sein de l'entreprise de plan d'épargne en faveur des salariés.

Chez Egide USA, un système de bonus est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède au moins 85 % de celui budgété. Au titre de l'exercice 2014, il n'a été versé aucun bonus, les objectifs n'ayant pas été atteints. En 2015, un total de 140 k\$ a été provisionné et sera versé dans le courant de l'année 2016 à 10 personnes au total.

b) Organisation du travail

En France, l'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30 sur 5 jours. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Aux Etats Unis, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 4 jours (du lundi au jeudi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés.



Heures supplémentaires

Au cours des exercices 2014 et 2015, les heures supplémentaires suivantes ont été payées :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Egide SA (France - Trappes)	2 209	1 680
Egide SA (France - Bollène)	12 143	8 935
Egide USA (Etats-Unis)	4 021	6 592
Total (heures)	18 373	17 207

Pour rappel, toute heure supplémentaire est celle qui dépasse la durée légale hebdomadaire de 35 heures en France et de 40 heures aux Etats Unis. La majeure partie des heures supplémentaires chez Egide SA est liée aux 2 heures bonifiées comprises entre 35 et 37 heures.

Absentéisme

Au cours des exercices 2014 et 2015, les heures d'absence (hors activité partielle) ont été les suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Egide SA (France - Trappes)	411	826
Egide SA (France - Bollène)	38 272	28 029
Egide USA (Etats-Unis)	250	890
Total (heures)	38 933	29 745

Ces absences sont principalement imputables à des congés maladie (courte et longue durée) ou à des congés maternité. 11 personnes étaient en longue maladie en 2014 et 6 le sont en 2015 (représentant au total respectivement 15 073 heures et 9 803 heures par an).

Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2014, Egide SA avait enregistré dans ses charges 25 803 euros payés à deux sociétés d'intérims dans le cadre de remplacements de congés maladie et de surcroît de travail et 8 333 euros aux deux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représentait l'équivalent de 0,73 % de la masse salariale annuelle.

Au titre de l'exercice 2015, Egide SA a enregistré dans ses charges 5 510 euros payés à une société d'intérim pour faire face à un surcroît de travail très ponctuel et 6 779 euros à la société de services qui a mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représente l'équivalent de 0,29 % de la masse salariale annuelle.

Egide USA n'a pas eu recours à l'intérim durant les exercices 2014 et 2015.

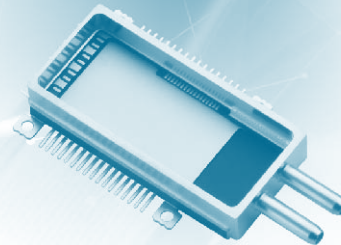
c) Relations sociales

Relations professionnelles et accords collectifs

En France, les élections du comité d'entreprise ont été organisées en 2014. Un seul comité d'entreprise regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans. A l'étranger, il n'existe pas de comité d'entreprise.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise et les organisations syndicales quand ces organes existent, le groupe Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leurs personnels. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il soit besoin de structure particulière pour cela.

Il n'existe qu'un seul accord collectif signé entre Egide SA et ses salariés : l'accord d'intéressement aux résultats.



Chez Egide SA, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) et Force Ouvrière ont désigné chacun un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Il n'y a pas de syndicat chez Egide USA

Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide SA entre en contact avec les antennes locales de Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent. La filiale américaine utilise les organismes similaires lorsqu'ils existent et privilégie les embauches locales.

Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide SA entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Il n'existe pas de liens similaires dans la filiale américaine.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient une filiale basée aux Etats Unis, dont les salariés sont issus du bassin d'emploi local.

Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, Egide SA propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé et à une caisse de prévoyance. En 2015, la société a ainsi engagé 122 196 euros au titre des tickets restaurant (134 110 euros en 2014), 58 021 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle (56 810 euros en 2014) et 44 960 euros pour la prise en charge partielle de la prévoyance (46 843 euros en 2014). Par ailleurs, la société alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 51 217 euros pour l'exercice 2015 (55 864 euros en 2014), soit 1,2 % de la masse salariale (dont 0,2 % affecté au budget de fonctionnement). Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc...

Chez Egide USA, la prise en charge partielle d'une mutuelle et d'une prévoyance a coûté \$226 294 à la société en 2015 (\$231 702 en 2014).

Egide USA a mis en place un plan de retraite au profit de ses salariés (401K – Retirement plan) dans lequel la société prend en charge la totalité des premiers 3 % de cotisations salariales et ajoute la moitié de la cotisation supplémentaire qui peut aller jusqu'à 2 % (soit un maximum pris en charge par Egide USA de 4 %). Le coût annuel pour la société a été de \$44 328 en 2015 (\$47 911 en 2014).

d) Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail d'Egide SA s'est réuni 4 fois à Bollène au cours de l'exercice 2015 (4 fois en 2014). Il n'existe pas d'organismes similaires chez Egide USA.

En 2015, la société française a été amenée à déclarer 2 accidents de travail ayant touché ses salariés, dont 1 seul avec arrêt de travail (3 en 2014, tous avec arrêt de travail), soit un taux de fréquence¹⁰ de 7,4 (10,4 en 2014). La filiale américaine n'a pas constaté d'accidents de travail en 2015 (2 accidents en 2014, avec arrêt de travail d'une journée). Pour information, Egide SA n'a pas déclaré d'accidents de trajet en 2015 (comme en 2014).

En 2015, Egide SA a déclaré 1 maladie professionnelle (troubles musculo-squelettiques) contre 1 en 2014 (qui s'est poursuivie en 2015), avec un taux de gravité¹¹ de 2,06 (0,52 en 2014).

⁽¹⁰⁾ Taux de fréquence : nombre d'accident x 1000 / heures travaillées

⁽¹¹⁾ Taux de gravité : nombre de jours perdus x 1000 / heures travaillées

Les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site	Taux 2014	Cotisation 2014	Taux 2015	Cotisation 2015
Trappes (FR)	1,02 %	9 797 €	1,00 %	9 070 €
Bollène (FR)	1,34 %	49 467 €	1,21 %	40 620 €
Cambridge (USA)	N/A	-	N/A	-

Egide utilise des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) dans le cadre de son activité industrielle. En France, un comité de travail se réunit chaque trimestre afin de sécuriser l'usage desdits produits et de les substituer par des produits non CMR. La liste des produits utilisés et les actions mises en place par ce comité sont revus par le comité de direction dans le cadre ses réunions et lors de la revue annuelle des risques.

Chez Egide SA, des réunions se sont tenues en 2014 dans le cadre de la loi sur la pénibilité, afin d'explicitier les 10 critères de pénibilité, de détailler les tâches exécutées au sein de la société, de fixer un planning d'examen de 4 premiers critères en 2015 puis des 6 autres en 2016 et de conclure que parmi les 4 premiers, seuls le travail répétitif était à évaluer dans le cadre de l'activité d'Egide. Ces réunions ont été organisées sous forme de groupes de travail auxquels ont participé le CHSCT, le responsable des ressources humaines et le responsable sécurité usine. Les évolutions légales ayant allégé les obligations liées à la pénibilité (loi Rebsamen du 17 août 2015) et les 4 premiers critères ne s'appliquant définitivement pas à Egide, les discussions sur le sujet ont été suspendues jusqu'à ce que le cadre juridique définitif soit fixé.

Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

Aucun accord spécifique n'a été signé en matière de santé et de sécurité du travail dans les sociétés du groupe. Chaque entité applique la législation locale en la matière quand elle existe (CHSCT chez Egide SA par exemple).

Dans chaque entité, il existe une couverture « auto-mission » pour les salariés utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles.

e) Formation

Politique en matière de formation

Chez Egide SA, le recueil des besoins de formation auprès des différents services a généralement lieu courant janvier, avec une date de retour de chaque service demandée pour le 31 janvier. Le responsable des ressources humaines transmet alors la liste des demandes à la direction générale qui en présente une synthèse lors du comité de direction mensuel du mois de février. En accord avec les Instances Représentatives du Personnel, les discussions sur le plan de formation sont intégrées aux réunions NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

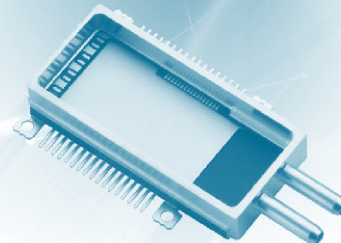
Pour tenir compte des incertitudes économiques, la tendance est de limiter, chaque fois que cela est possible, les dépenses externes entrant dans le cadre du plan de formation, de développer autant que faire se peut les formations internes, de privilégier les formations collectives aux formations individuelles et en conséquence d'encourager fortement les employés qui le souhaitent, CDD et CDI, à utiliser leur Compte Personnel de Formation (ancien DIF).

Il n'existe pas d'obligations au titre de la formation dans la filiale étrangère du groupe. Néanmoins, les éventuelles demandes individuelles sont examinées et traitées par le management local selon les mêmes principes que chez Egide SA.

Heures de formation

Les heures totales de formation (internes et externes) ont été de 640 heures chez Egide SA (822 en 2014) et de 60 heures chez Egide USA (110 en 2014). En 2014, Egide SA a engagé un total de 31 485 euros (31 491 euros en 2014) et Egide USA \$1 243 (\$1 049 en 2014) au titre de la formation externe.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation (DIF) a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF). A cette occasion, la gestion du système a été transférée de l'employeur à la Caisse des Dépôts et Consignation et les informations nominatives sont devenues totalement privées. Il n'est donc plus possible d'indiquer le cumul des heures acquises par les salariés comme cela était fait avec le DIF (il était de 16 999 heures au 31 décembre 2014) ni d'indiquer les heures de formation qui ont été utilisées dans le cadre du CPF (182 heures avaient été utilisées en 2014 au titre du DIF). Ces dispositions ne concernent qu'Egide SA.



f) Egalité de traitement

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel opérateur soit majoritairement féminin sur chacun des sites de production, il n'y a aucun poste au sein du groupe qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2015, Egide SA a employé 16 salariés reconnus handicapés non moteur sur le site de Bollène (soit l'équivalent de 12,29 unités) et aucun sur le site de Trappes (respectivement 15 et 0 en 2014, soit l'équivalent de 13,84 et 0 en unités). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société. Il est précisé que l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005) au titre de l'exercice 2015 étant de 7 unités et au titre de l'exercice 2014 de 8 unités, l'entité française a dépassé ses obligations.

Il n'existe aucune réglementation similaire pour la filiale américaine du groupe, qui n'emploie par ailleurs aucun travailleur handicapé.

Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

En application des dispositions de l'article L225-102-1 alinéa 5 du code de Commerce modifié par l'article 9 de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, Egide SA présente chaque année au comité d'entreprise et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (voir indicateurs ci-dessus). Il est par ailleurs précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

g) Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Egide, société française, et sa filiale américaine respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail.

26.2 Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité

En application des dispositions de l'article L225-102-1 alinéa 5 du code de Commerce et de l'article R225-105-1 du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, un certain nombre d'informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité d'Egide SA et de ses filiales détenues au 31 décembre 2015 sont indiquées ci-après. Les informations présentées ont été collectées auprès du responsable Maintenance & Sécurité usine ainsi que du responsable Qualité & Environnement pour ce qui concerne l'entité française et auprès des managers locaux pour ce qui concerne la filiale américaine.

a) Politique générale en matière environnementale

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

L'activité d'Egide SA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture de Vaucluse. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la DREAL, l'Agence de l'Eau, la CARSAT ou l'APAVE (analyse des rejets). L'activité d'Egide USA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par le département de l'environnement du Maryland (MDE - Maryland Department of the Environment) et la ville de Cambridge, MD. Elle est sujette à inspections du MDE et de l'agence de protection environnementale (Environmental Protection Agency). Des relevés trimestriels d'analyse des rejets sont communiqués aux services de la ville de Cambridge (Department of Works).

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, les directions d'usines (Bollène et Cambridge) et la direction Qualité et Environnement, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) pour la France, sont directement en charge du suivi des conséquences de l'activité de chacune des entités sur son environnement. Le groupe s'appuie le cas échéant sur les organismes extérieurs compétents en la matière.

Démarches de certification en matière d'environnement

Certifiée 14001, Egide SA a obtenu le renouvellement de sa certification en décembre 2015. Bien que non certifiée en matière environnementale, la filiale américaine du groupe respecte les normes en vigueur dans son pays et s'appuie sur les dispositions de sa certification ISO 9001.

Actions de formation et d'information des salariés

Chez Egide SA, des actions de formations sont dédiées aux aspects environnementaux et sont partie intégrante du plan de formation annuel négocié avec les instances représentatives du personnel. Ces formations sont dispensées par le responsable maintenance et sécurité de l'usine, assisté du responsable qualité et environnement.

Chez Egide USA, il n'existe pas de formation spécifique mais des informations sont données par les responsables de production quand cela est opportun.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Le suivi des aspects environnementaux étant directement pris en charge par les services Qualité et Environnement de chacune des sociétés du groupe, aucune dépense spécifique n'a été engagée au cours des exercices 2014 et 2015 autres que celles desdits services.

Provisions et garanties en matière d'environnement

Il n'est provisionné aucun frais spécifiques à engager en matière d'environnement au niveau du groupe.

Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre par le groupe au cours des exercices 2014 et 2015.

Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

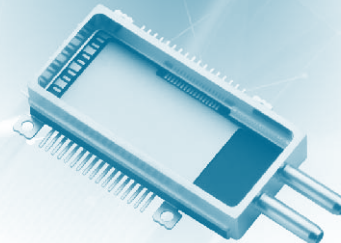
Préalablement à l'acquisition d'Egide USA, Egide avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé que la filiale américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans son pays. Depuis, Egide s'attache à faire respecter par sa filiale les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

D'une manière générale, Egide applique pour chacune des sociétés du groupe les normes environnementales propres à leur pays respectif.

b) Pollution et gestion des déchets

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide SA et Egide USA possèdent des équipements de traitement de surface, principalement composés d'une chaîne semi-automatique et manuelle de galvanoplastie ainsi que de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.



Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les déchets et coproduits générés par les unités de production du groupe Egide sont liés principalement aux activités de traitement de surface. Quand cela est possible, un recyclage des déchets liquides est mis en place mais généralement, ces déchets sont enlevés puis éliminés par des sociétés spécialisées.

Par ailleurs, des mesures de collecte sont mises en place pour certains déchets banals ou dangereux. Ainsi, chez Egide SA, des bacs spéciaux sont mis à disposition du personnel pour trier les papiers, les cartons, les palettes en bois, les piles, les cartouches d'encre d'imprimantes ainsi que les néons usagés dans le but de les réutiliser, les recycler ou les détruire. De même, les équipements informatiques usagés (PC, écrans, imprimantes) sont regroupés et envoyés en destruction par le biais d'une filière dédiée. Chez Egide USA, des containers destinés au recyclage des cannettes en aluminium, des bouteilles en plastique et des papiers sont installés dans les locaux de l'entreprise.

Etant qualifiée ISO 14001, Egide SA dispose d'indicateurs de suivi en termes de rejets. Les données ne sont pas toutes disponibles pour la filiale américaine Egide USA.

Rejets	Unité	Egide SA		Egide USA	
		2014	2015	2014	2015
Déchets non dangereux	Tonnes	20,6	16,3	Non dispo.	Non dispo.
Déchets dangereux	Tonnes	610,0	601,6	14,8	14,9

Chez Egide SA, les données sont ramenées au nombre d'unités de production lancées par année, afin de piloter ces indicateurs en tenant compte de l'activité réelle de la société.

La différence de niveau des déchets dangereux entre Egide SA et Egide USA tient au fait que la première évacue des rejets liquides tandis que la seconde évacue des rejets concentrés sous forme solide (processus interne de traitement des effluents chimiques différent).

Ni Egide SA ni Egide USA ne disposent de cantine dans leurs locaux ; les sociétés du groupe n'ont donc aucun levier pour agir dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nuisances sonores et olfactives

L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspirations en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est filtré par des équipements qui piègent toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur.

Les compresseurs d'air (fourniture d'air comprimé) et les tours aéro-réfrigérantes (refroidissement des fours) sont les seules sources de nuisances sonores externes. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne significative compte tenu de l'environnement dans lequel se situent les sociétés du groupe (zone rurale avec champs agricoles et bâtiments industriels pour Egide SA, zone urbaine commerciale et de circulation pour Egide USA).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement des centres d'usinage dans les unités qui en sont équipées. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la médecine du travail en France et l'OHSA (Occupational Health and Safety Authority) aux Etats Unis. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques antibruit et de bouchons d'oreille.

c) Utilisation durable des ressources

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, le groupe consomme de l'eau principalement pour le refroidissement des fours et l'alimentation des chaînes de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide SA et Egide USA ont mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Egide USA a en plus certains équipements qui fonctionnent en circuit ouvert, d'où une consommation beaucoup plus importante d'eau. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit "à bain mort", c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu. Certaines opérations sont malgré tout en circuit ouvert chez Egide USA.

En matière d'énergie, le groupe utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, le groupe utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Les consommations de produits cités ci-dessus sont résumées dans le tableau suivant :

Ressources	Unité	Egide SA		Egide USA	
		2014	2015	2014	2015
Eau	m ³	7 336	7 953	67 729	84 407
Electricité	kWh	3 271 335	3 151 027	4 026 000	4 323 600
Gaz de ville	kWh	1 145 747	1 115 450	5 234 249	4 976 054
Hydrogène	m ³	18 185	17 238	35 554	33 302
Azote	Kg	773 493	772 631	1 272 914	1 163 547

Certifié ISO 14001 (Egide SA) ou non, le groupe veille à limiter la consommation de toutes ces ressources dans le cadre de son activité.

Dans le cadre de son activité, Egide utilise principalement de l'ASTM F15 (ou Kovar™), de l'alumine, du tungstène ou de l'ammonium comme matière première. L'ASTM F15 est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits métalliques achetés par le groupe auprès d'usineurs, d'emboutisseurs ou de fournisseurs de poudre. Le kovar est parfois approvisionné par Egide auprès de sociétés spécialisées françaises ou américaines, mais il l'est plus généralement directement par les fournisseurs de composants. Egide n'a ainsi acheté directement que peu de kovar brut au cours de l'exercice 2015 (225 kg par Egide SA uniquement). En 2014, ces chiffres étaient de 40 kg pour Egide SA et rien pour Egide USA. L'alumine, le tungstène et l'ammonium sont utilisés pour la fabrication des composants céramique ; 635 kilos de tungstène ont été achetés au cours de l'exercice 2015 (200 kilos en 2014) ainsi que 12 tonnes d'alumine et 1 tonne d'ammonium (aucun achat en 2014).

Egide consomme également de l'aurocyanure pour ses activités de traitement de surface. Au cours de l'exercice 2015, un total de 97 kg d'aurocyanure a été acheté (40 kg par Egide SA et 57 kg par Egide USA), représentant l'équivalent de 66 kg d'or métal pour lequel aucune difficulté d'approvisionnement n'est rencontrée. Les chiffres pour 2014 étaient de 78 kg d'aurocyanure (23 kg par Egide SA et 55 kg par Egide USA), représentant l'équivalent de 53 kg d'or métal.

Ces données sont ramenées au nombre d'unités de production lancées par année, afin de piloter ces indicateurs en tenant compte de l'activité réelle de la société.

Utilisation des sols

Aucune des sociétés du groupe n'utilise de ressources provenant directement des sols. Les surfaces utilisées par les bâtiments industriels sont de 5 700 m² à Bollène, 1 300 m² à Trappes et 5 000 m² à Cambridge MD. Aucune extension n'a été réalisée en 2014 et 2015 sur ces sites.

d) Changement climatique

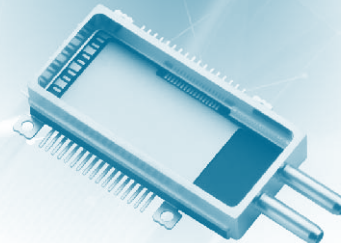
Rejets de gaz à effet de serre

Aucune mesure n'a été mise en place pour estimer l'impact des éventuels rejets liés à l'activité des sites de production du groupe en matière de gaz à effet de serre.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée afin d'adapter les sites du groupe au changement climatique.

Les entités du groupe consomment une grande quantité d'électricité pour faire fonctionner leurs équipements ; il est rappelé qu'en France, la fourniture d'électricité provient à 75 % de l'énergie nucléaire (pas de gaz à effet de serre).



e) Protection de la biodiversité

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Egide USA est situé dans une zone commerciale urbaine, au bord d'une route à forte circulation. Pour chacune des sociétés du groupe, leur environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide SA a décidé de les stocker dans une station construite à cet effet puis de les faire évacuer et traiter régulièrement par des sociétés spécialisées. Egide USA récupère les éléments polluants pour traitement avant de rejeter les effluents dans le réseau de ville (après contrôle préalable du pH). A chaque fois qu'il le peut, le groupe privilégie la régénération de certains produits chimiques usagés.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO 14001 obtenue par Egide SA, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, ...)

26.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

En application des dispositions de l'article L225-102-1 alinéa 5 du code de Commerce et de l'article R225-105-1 du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, un certain nombre d'informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable d'Egide SA et de ses filiales incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 sont indiquées ci-après.

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Emploi et développement régional

Chacune des sociétés du groupe utilise son bassin d'emploi local quand il s'agit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Si des infrastructures régionales existent, elles sont mises à contribution.

Population riveraines ou locales

Le site français est installé dans une zone industrielle entourée de champs agricoles et le site américain est situé en ville, dans une zone commerciale le long de la route principale. De par leur localisation, les entités du groupe n'ont que peu d'impact sur les populations riveraines ou locales par rapport à leurs voisins.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Conditions du dialogue

Toute personne intéressée par l'activité de la société peut librement contacter les différentes unités du groupe, leurs coordonnées respectives étant disponible sur le site internet d'Egide.

Actions de partenariat ou de mécénat

Aucune action de partenariat ou de mécénat n'a été mise en place par les sociétés du groupe.



c) Sous-traitance et fournisseurs

Une clause éthique est incluse dans la charte qu'Egide SA envoie à tous ses fournisseurs, l'acceptation d'une commande par ces derniers valant acceptation des stipulations dudit accord. La grande majorité des fournisseurs qui travaillent avec Egide sont européens ou américains ; la société est donc globalement à l'abri du non-respect par ces derniers des conventions de l'OIT. Pour ce qui concerne les autres fournisseurs, notamment asiatiques pour lesquels l'application des conventions pourrait parfois être mise en doute, l'existence de la charte d'achat Egide permet de s'assurer au mieux de l'application des conventions de l'OIT. Par ailleurs, les fournisseurs d'Egide sont régulièrement audités par le service qualité du groupe, afin notamment de s'assurer du respect de la charte achat.

Egide s'interdit par ailleurs de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage sans conditions à respecter et faire respecter cette clause par ses propres fournisseurs.

Egide SA a parfois recours à de la sous-traitance technique dans le cadre de la fabrication de certains de ses boîtiers et a ainsi engagé en 2015 un total de 367 727 € (contre 287 350 € en 2014).

d) Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

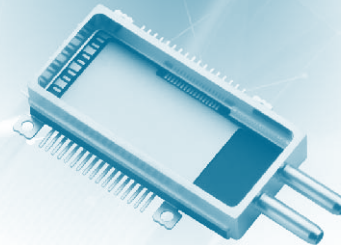
La société s'appuie sur les procédures en place au sein de chaque unité pour prévenir tout risque de corruption. Aucune action spécifiquement dédiée au sujet n'est cependant en place.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les clients de la société sont uniquement des professionnels ; aucun des produits vendus par le groupe ne sont à destination des consommateurs. En matière de santé, Egide applique les dispositions légales en vigueur dans chaque pays (réglementation REACH par exemple).

e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Aucune action spécifique en la matière n'est mise en place au sein des sociétés du groupe.



26.4 Vérification du rapport RSE par un organisme tiers indépendant

En application des dispositions légales précisées par arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission de vérification du rapport social et environnemental, la direction générale d'Egide a confié au cabinet Finexfi la vérification desdites informations. Le cabinet Finexfi a reçu l'accréditation Cofrac numéro 3-1081.

« Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société EGIDE SA et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel établi au titre de l'exercice clos le 31/12/2015 en application des dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société EGIDE.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée)

ATTESTATION DE PRESENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R225-105-1 du code de commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations requises.

AVIS MOTIVE SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 6 avril et le 25 avril 2016 pour une durée d'environ quatre jours/homme.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...)
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages , consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 50% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 29 avril 2016

Le vérificateur indépendant
FINEXFI - Isabelle Lhoste, associée »

27 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ELEMENTS DU RAPPORT DE GESTION

Elément du rapport de gestion de l'exercice 2015	§ du présent document
Faits marquants de l'exercice 2015	12.1
Exposé sur l'activité de la société et de ses filiales	20.5.1
Exposé sur les résultats annuels de l'exercice 2015	20.5.2.2
Exposé sur les résultats consolidés de l'exercice 2015	20.5.2.1
Exposé sur la situation financière du groupe	9.1.2
Evénements postérieurs à la clôture 2015	10.5 - 20.6
Perspectives d'avenir	12.2
Informations sur les risques	4
Activité en matière de Recherche & Développement	11
Informations en matière de délais de paiement (Egide SA)	20.5.3
Informations sur les mandataires sociaux	14 - 15.1
Informations sur la détention du capital	18.1 - 21.1.5
Actionnariat des salariés	18.1
Informations relatives aux options de souscription d'actions	17.3
Impact social de l'activité du groupe Egide	26.1
Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	17.5
Impact environnemental de l'activité du groupe Egide	26.2
Engagements sociétaux en matière de développement durable	26.3
Attestation de vérification du rapport RSE	26.4
Informations sur les filiales et participations	25
Informations boursière	21.3
Informations sur les charges non fiscalement déductibles	20.5.6
Informations sur les dividendes	20.5.7
Informations sur les prêts consentis par la société	20.5.8
Rapport du président sur le contrôle interne	16.4
Rapports des commissaires aux comptes	16.5 - 19.2 - 20.4
Tableau des résultats de 5 derniers exercices (Egide SA)	20.5.4
Tableau récapitulatif des délégations de compétences accordées au CA	21.1.2
Inventaire des valeurs mobilières	20.5.5
Etats des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la société	20.3.2.4.3.30

EGIDE - SIÈGE SOCIAL

Site du Sactar - CS 20205
84505 Bollène Cedex - France
Tél. : +33 (0)4 90 30 97 11
Fax : +33 (0)4 90 30 05 40

EGIDE - BUREAUX ADMINISTRATIFS

Parc d'Activités de Pissaloup
2 rue René Descartes
78190 Trappes - France
Tél. : +33 (0)1 30 68 81 00
Fax : +33 (0)1 30 66 06 51

EGIDE - USA

4 Washington Street
Cambridge 21613 MD - USA
Tél. : +1 410 901 6100
Fax : +1 410 901 2324

www.egide-group.com